



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de la musique
de la danse
du théâtre et
des spectacles

Une approche des pratiques chorales en France

septembre 2007



PLATE-FORME INTERRÉGIONALE
pour la culture chorale



INSTITUT FRANÇAIS D'ART CHORAL

bureau de l'observation du
Spectacle vivant

Les études

Une approche des pratiques chorales en France

septembre 2007

**Plate-forme interrégionale
d'échange et de coopération
pour le développement culturel /
Missions voix en région**

Institut Français d'Art Choral

**Ministère de la culture
et de la communication / DMDTS**

Le dispositif de cette étude a été élaboré par un comité de pilotage composé de :

- la DMDTS : Laurent Babé, Catherine Lephay-Merlin, Dan Lustgarten, Anne Minot, Dominique Sicot
- des représentants des Missions voix en région : Agathe Bioulès (ARIAM Ile-de-France), Sarah Karlikow (Musiques et danses en Bretagne), Géraldine Toutain (musique danse bourgogne) et le coordonateur de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel : Stéphane Grosclaude
- l'IFAC : Guillaume Deslandres

Responsabilité de l'étude au sein de la DMDTS : Catherine Lephay-Merlin

Comité éditorial : Laurent Babé, Guillaume Deslandres, Stéphane Grosclaude, Sarah Karlikow, Catherine Lephay-Merlin, Guillaume Lurton, Anne Minot, Dominique Sicot, Géraldine Toutain

Edition : Tuan Luong

Directeur de la publication : Jean de Saint Guilhem

Sommaire

Préface	6
Introduction	8
Méthodologie	12
Le champ d'investigation	12
La méthode.....	14
I - Les choeurs	16
A – Profil général.....	16
L'implantation	16
L'année de création	17
La typologie.....	18
Les liens avec d'autres structures, rattachement	19
Les effectifs	20
La dénomination	22
B – Fonctionnement	23
La fréquence des répétitions.....	23
Les conditions de recrutement	24
Les lieux de répétition	25
La formation	26
C – Répertoires.....	27
Les répertoires	27
Les créations et commandes	33
Le choix du répertoire	35
Les langues chantées	36
D – Forme des productions	37
La forme des prestations musicales.....	37
Les concerts	39
Les autres manifestations publiques	41
Les collaborations artistiques.....	42
Les fonctions liturgiques	43
Les outils de communication	44
E – Organisation administrative, finances	45
Le statut juridique.....	45
L'affiliation.....	45
Les ressources financières et aides publiques	46
II - Les chefs de chœur	50
A – Le profil général des chefs de chœur	50
La situation personnelle des chefs	50
L'activité de direction de chœur	52
La rémunération.....	54
L'activité professionnelle principale des chefs	55
Le parcours musical	57
La formation des chefs	58

La motivation des chefs.....	61
B – Profils comparés des chefs et des chœurs.....	63
Le sexe du chef de chœur.....	63
L'âge des chefs de chœur.....	66
L'activité professionnelle principale du chef	67
La qualification musicale du chef	69
La formation à la direction de chœur	70
La motivation à devenir chef.....	70
Références bibliographiques	74
Ressources en ligne	76
Annexes	80

Préface

Les pratiques chorales représentent une des pratiques musicales les plus importantes en France. Portées par une longue tradition associative qui s'appuie sur une pratique d'emblée accessible à tous les âges, sans obligation d'apprentissage préalable, naturellement porteuse de convivialité, elles permettent à chacun, selon ses goûts et son niveau technique, de contribuer à l'expression musicale collective d'un répertoire musical de grande valeur.

Avec le développement depuis une vingtaine d'années d'une large diversité des projets - tant individuels que collectifs -, ces pratiques sont devenues éminemment plurielles. Motivations, modes de recrutements, d'apprentissage ou de diffusion, choix des répertoires ou profils des chefs de chœur, nombre d'éléments viennent manifester cette diversité, synonyme à la fois de richesse et de liberté de choix pour les chanteurs.

Longtemps absente des écoles de musique, les pratiques chorales ont maintenant acquis leurs lettres de noblesse aux côtés des pratiques instrumentales. Depuis 25 ans, le ministère chargé de la culture, en partenariat avec les collectivités territoriales a mis en place une politique de qualification et de structuration de ces pratiques, en créant dans chaque région des centres de ressources dédiés (les "Centres d'art polyphonique" rebaptisés maintenant "Missions voix en région"). Il a soutenu, par ailleurs, la création d'enseignements du chant choral dans les conservatoires et créé le certificat d'aptitude puis le diplôme d'état de direction de chœur.

Plus récemment, aux côtés de l'Education Nationale, il contribue à animer le développement des chorales en milieu scolaire à travers la signature de chartes départementales de chant choral.

Aucun recensement, cependant, ni aucune analyse de ces pratiques, à l'échelle nationale n'avait encore été réalisés et il manquait une vision globale un peu fine de cette pratique artistique si prisée, tout à la fois savante et populaire.

La présente publication offre une première photographie nationale des pratiques chorales en France. Synthèse nationale réalisée par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la culture et de la communication, à partir d'états des lieux menés par les Missions voix dans leurs régions, en partenariat avec l'Institut Français d'Art Choral, elle est donc le résultat d'un chantier partagé entre les différents acteurs du développement du chant choral en France.

Cet état des lieux national a suscité une première lecture sociologique, réalisée par Guillaume Lurton. En s'appuyant sur les données statistiques de l'état des lieux, l'auteur s'y livre à une analyse critique sur trois aspects de la vie des chorales aujourd'hui : le répertoire, l'économie et la professionnalisation des chefs. Ce regard donne une première interprétation de la complexité des réalités que recouvre le présent état des lieux.

Celui-ci n'est de fait qu'une première étape. Il ouvre un chantier d'observation régulière qui donne une vision dynamique toujours plus fine de ces pratiques, de leur évolution dans le temps, de leurs besoins et des effets de l'action publique dans ce domaine.

A l'heure de la décentralisation et d'une prise en charge plus grande du champ culturel par les collectivités, le ministère de la culture et de la communication a pour mission de garantir à chaque musicien amateur de pouvoir se former et bénéficier d'un encadrement qualifié, quels que soient son lieu de vie et son projet.

Cet outil national de connaissance est indispensable : référence pour tous ceux qui accompagnent les chanteurs (Fédérations, Missions voix en région, etc.), il aidera également l'Etat à adapter la formation initiale et les qualifications aux besoins des chœurs.

Jean de Saint Guilhem
*Directeur de la musique, de la danse,
du théâtre et des spectacles*

Introduction

L'état des lieux des pratiques chorales en France est le résultat de la fusion d'enquêtes menées en région. C'est une photographie qui, comme une photo satellite, permet tout à la fois d'en avoir une vision large, ou de faire des gros plans sur des détails très précis. Pour arriver à ce résultat, des structures qui ont une connaissance intime de leurs territoires régionaux ont travaillé ensemble pour collecter et mettre en commun des informations. Ces structures sont les "Missions voix".

Un réseau de Missions voix en Région

Créées à l'initiative du ministère de la culture à la fin des années 1970, alors sous le nom de *Centres régionaux d'art polyphonique*, ces associations ont rapidement bénéficié de l'implication des Régions. Avec l'élargissement de leurs missions à l'ensemble des pratiques vocales, elles sont devenues les *Missions voix* à la fin des années 1990. Elles sont spécialisées dans les politiques culturelles liées aux pratiques vocales et sont les lieux où se croisent les politiques de l'Etat et des Régions.

Elles existent dans 17 régions sur les 22 métropolitaines (aucune Mission voix n'est encore implantée dans les cinq régions d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion). Certaines sont intégrées à des associations régionales dont les champs d'activités sont plus vastes (danse, théâtre, arts du cirque, arts de la rue).

Leur rôle est de développer les pratiques vocales dans chacune des régions, en liaison avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le milieu associatif, les professionnels et les amateurs. Elles ne sont pas là pour assurer elles-mêmes l'enseignement ou la diffusion du chant ou du chant choral, mais pour aider tous ceux qui s'en préoccupent à le faire dans les meilleures conditions possibles, et surtout, en lien les uns avec les autres. Elles doivent donc permettre à tous, décideurs politiques ou responsables d'école de musique, chefs de chœur amateur ou directeurs de salle de spectacle, de mieux se connaître réciproquement et d'avoir une vision globale de ce qui se passe dans le domaine de la voix sur son territoire.

Les Missions voix travaillent ensemble en réseau depuis plus d'une dizaine d'années et, bien que chaque région ait ses spécificités, mettent en commun des informations, des réflexions et des outils de travail au sein de la "Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel". Cette structure regroupe les Missions voix juridiquement autonomes et des associations régionales ouvertes sur tout ou partie des domaines du spectacle vivant, certaines de ces associations régionales ayant en leur sein une Mission voix. Elle leur permet de mener à bien des chantiers communs, dont cet état des lieux des pratiques chorales est un exemple.

Pour une meilleure connaissance des pratiques

C'est suite à une mission d'évaluation de l'ensemble des Centres d'art polyphonique de France réalisée en 1998 par M. Dan Lustgarten, inspecteur à la Direction de la Musique et de la Danse¹, qu'est apparue la nécessité d'une meilleure connaissance des publics concernés par le chant choral, connaissance indispensable à l'élaboration d'une politique globale de développement de ces pratiques (*"...La mise en place d'un service de connaissance et d'analyse du terrain est une priorité pour tous les Centres d'art polyphonique"*, peut-on lire dans le rapport d'évaluation ; et plus loin *"...ce type d'analyse est le seul moyen pour déterminer les effets des actions menées, donc pour pouvoir avoir une réelle évaluation en termes d'aménagement du territoire"*).

1 Devenue depuis Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS)

Le réseau des Missions voix a alors décidé d'effectuer des états des lieux des pratiques chorales dans les régions. Chaque enquête régionale a pour objectif, non seulement d'avoir une photographie de la situation du chant choral sur un territoire, mais aussi d'aider à l'élaboration des actions de développement et, en étant réactualisée périodiquement, d'évaluer les effets de ces actions sur le terrain. Mise à la disposition des publics, elle permet de mettre en commun et de partager les éléments sur lesquels peuvent se fonder des choix ou des priorités d'actions.

Pour un tel chantier, le travail de réseau sert à deux choses : d'une part aider chaque région à faire son état des lieux le plus facilement possible, en profitant de l'expérience des autres et, d'autre part, avoir des données comparables, voire, grâce à l'utilisation d'outils informatiques communs, obtenir une fusion des données régionales. Notons aussi que les résultats de cette fusion peuvent donner lieu à certaines projections nationales.

Des outils communs à chaque région

Le réseau a donc construit et utilisé des outils communs pour faire ce travail : questionnaires, logiciel de traitement d'enquête, protocoles de diffusion.

Deux types de questionnaires ont été préparés par un groupe qui était constitué de responsables de Missions voix et de spécialistes de l'information : un questionnaire pour les chœurs, et un autre pour les chefs de chœur.

Le questionnaire pour les chœurs est très détaillé et comprend des éléments d'identification générale (type de chœur, affiliation, statut juridique, etc), des éléments de fonctionnement (fréquence des répétitions, lieu de répétition, mode de recrutement des choristes, encadrement artistique, etc), des données artistiques (mode de choix et de recherche des répertoires chantés, concerts donnés), des données financières (subventions, dépenses).

Le questionnaire pour les chefs identifie le profil du chef : profession, âge, sexe, formation musicale, nombre de chœurs dirigés, etc.

Un logiciel de traitement d'enquêtes a été acheté par la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel. Un CD-Rom a été distribué à tous les membres du réseau, CD-Rom sur lequel étaient gravés les questionnaires, le masque de saisie de l'enquête et les protocoles d'utilisation.

Des partenariats pour l'observation

Dans de nombreuses régions, c'est un partenariat de longue date avec les Associations départementales de développement de la musique et de la danse (ADDM, ADDIM, ADIAM, etc) qui a permis une diffusion large des questionnaires. Ceux-ci ont été envoyés à tous les chœurs repérés par les Missions voix et les Associations départementales, qui pour la plupart, avaient construit depuis de longues années un annuaire des chorales de leur région, mis à jour régulièrement, avec l'aide, le cas échéant, des fédérations chorales. Cette enquête a donc aussi permis une nouvelle mise à jour de ces annuaires et de la base de données RMDTS² impulsée par le ministère de la culture en 1997. Cette base de données met en liaison les centres de ressources territoriaux dans les domaines de la musique de la danse, du théâtre et des spectacles. A l'aide d'un système d'information commun, ces centres de ressources constituent des bases de données dont les informations sont partagées, le tout contribuant à la valorisation et à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs culturels.

Les pratiques chorales étudiées

Ce sont les chœurs associatifs qui ont été la cible principale de l'enquête. Les ensembles liturgiques ont été écartés, principalement en raison de la difficulté à les définir et à les recenser précisément. De même, les pratiques chorales en école de musique, dont on connaît par

2 RMDTS : Réseau Musique Danse Théâtre Spectacle coordonné par la Cité de la Musique (www.cite-musique.fr)

ailleurs le développement important, n'ont pas été étudiées ici. Elles font l'objet d'autres observations, en particulier dans le cadre d'états des lieux effectués dans la perspective de la mise en place des schémas départementaux d'enseignement artistique. Quant aux pratiques chorales à l'école, il ne semblait pas possible de les étudier par le biais d'une enquête quantitative de ce genre. Mais il faut bien sûr observer l'importance de leur essor, et les effets qu'elles auront sur l'avenir.

Déroulement de l'enquête

Un premier test de l'enquête a été conduit en 1999-2000 en région Bretagne. Ce test a alimenté les travaux du comité de pilotage et permis ensuite de lancer la version définitive de l'enquête qui s'est étalée sur 5 années selon le tableau ci-dessous.

Période de l'enquête	Région
1999	Bretagne Midi-Pyrénées
2000	Bourgogne Lorraine Nord Pas-de-Calais
2000 (septembre) - 2001 (juin)	Centre
2001	Auvergne
2002 (avril) – 2003 (avril)	Aquitaine Haute-Normandie
2003	Franche-Comté Limousin Basse-Normandie Rhône-Alpes
2004	Ile-de-France Poitou-Charentes

A ce jour, quinze régions (sur les 22 que compte la France métropolitaine) ont effectué un premier état des lieux. Deux d'entre elles lancent le deuxième, dans la perspective d'analyser les évolutions et les effets des actions menées en région entre deux enquêtes.

Il est à noter que ce document ne peut rendre compte des nombreuses pratiques chorales des régions d'Outre-Mer.

Présentation des résultats

Pour la première fois, un travail collectif et une homogénéité de regard sur les pratiques chorales en France, permettent d'en avoir une vision globale au niveau national. La fusion et l'analyse des enquêtes ont été réalisées par Laurent Babé à l'observatoire des politiques du spectacle vivant de la DMDTS. Un comité de pilotage composé de représentants des Missions voix, de la DMDTS du ministère de la culture et de l'IFAC (Institut Français d'Art Choral) a orienté chaque fois que nécessaire le travail (suggestion de tris croisés, rapprochement de certaines données, etc).

Ainsi a été réalisée ce document, qui traite de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des données recueillies par les 15 régions ayant participé à l'état des lieux. Toutes les questions des enquêtes ont été prises en compte et les résultats ont ensuite été complétés par des séries de croisements de questions afin d'affiner l'analyse. Des commentaires, des pistes d'analyses et de réflexion ont été proposées.

Cependant, d'autres éclairages de ces données sont bien sûr possibles. Celles-ci restent disponibles et pourront faire l'objet d'autres analyses. Il reviendra aux lecteurs de ce document, acteurs de la vie chorale en France, de s'en saisir à leur tour, au service du développement de ces pratiques.

Le comité de pilotage

Méthodologie

Le champ d'investigation

Les données qui ont servi de support à la réalisation de la présente étude ont été obtenues par la synthèse des états des lieux régionaux des pratiques chorales réalisés par les Missions voix dans 15 régions entre 1999 et 2004.

Le dispositif commun aux quinze régions a consisté en l'envoi de deux questionnaires à l'ensemble des chœurs répertoriés en région : un questionnaire concernant les chœurs et un second concernant les chefs de ces chœurs. Cependant, les Missions voix ont convenu d'exclure du champ de leurs études les chœurs strictement liturgiques (dont le recensement est particulièrement difficile), les chœurs à vocation pédagogique créés au sein des écoles de musique et les chœurs d'enfants et de jeunes actifs en milieu scolaire. Ces deux dernières catégories de chœurs d'enfants et de jeunes feront l'objet d'une étude ultérieure. Ici, seuls les chœurs d'enfants associatifs hors temps scolaire ont été pris en compte. Ils apparaissent donc à la marge (5%) dans les résultats, qui devront être pondérés par cette restriction du champ.

Pour des raisons d'organisation particulière à chaque région, les Missions voix ont mené ce travail à des rythmes différents entre 1999 et 2004. Certaines questions d'analyse temporelle (comme l'âge des chœurs par exemple) devront donc tenir compte de cette distorsion. Par ailleurs, la Bretagne a été la première région à mener cet état des lieux avec un questionnaire test dont certaines questions ont pu être modifiées lors des enquêtes qui ont suivi. Ainsi, cette région peut ne pas figurer dans certains tableaux de résultat.

Ces 15 enquêtes régionales ont été menées auprès de 5 451 chœurs et ont donné lieu à 2 541 réponses exploitables, ce qui porte le taux de participation à 47%.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des données disponibles dans chaque région.

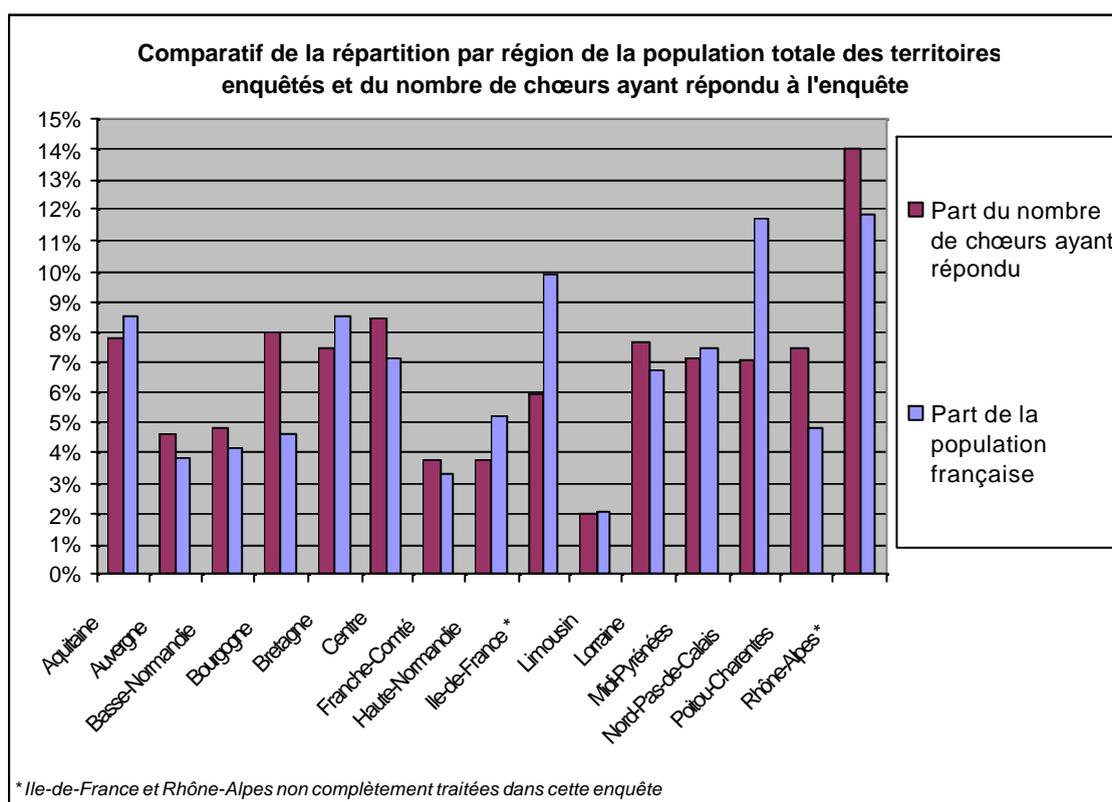
REGION	Chœurs interrogés	Chœurs ayant répondu à l'enquête	Taux de réponse	Année de l'enquête
Aquitaine	415	198	48%	2003
Auvergne	466	118	25%	2003
Basse-Normandie	200	123	62%	2003
Bourgogne	315	204	65%	2000
Bretagne	412	189	46%	1999
Centre	380	214	56%	2000
Franche-Comté	332	95	29%	2003
Haute-Normandie	211	95	45%	2004
Ile-de-France	281	151	54%	2004
Limousin	115	52	45%	2003
Lorraine	383	194	51%	2000
Midi-Pyrénées	379	182	48%	2003
Nord-Pas-de-Calais	645	179	28%	2002
Poitou-Charentes	335	190	57%	2004
Rhône-Alpes	582	357	61%	2003
Total	5 451	2 541	47%	

Il faut noter **qu'en Ile-de-France, seuls les chœurs des départements de Paris et du Val-de-Marne ont pu être interrogés, et qu'en Rhône-Alpes, les chœurs du département du Rhône ne l'ont pas été. Par commodité, lorsqu'on évoquera dans la suite de l'étude les chœurs de l'Ile-de-France ou de Rhône-Alpes, il s'agira en réalité des chœurs de ces régions dans la limite de ces restrictions.**

On remarque que le taux de réponse est très variable d'une région à l'autre. Trois régions ont des taux de réponses inférieurs à 30% (Auvergne, Franche-Comté et Nord-Pas-de-Calais), alors que ce taux dépasse les 60% dans trois autres (Basse-Normandie, Bourgogne et Rhône-Alpes).

Le périmètre d'étude de 15 régions couvre une zone peuplée de 34 millions d'habitants (recensement INSEE 1999, tenant compte des restrictions de périmètre pour l'Ile-de-France et Rhône-Alpes), soit 58% de la population de la France métropolitaine. On verra dans la suite du document que cette proportion pourra être utilisée comme base pour des calculs d'extrapolation à l'échelon national de certains des résultats présentés.

On peut mesurer le degré de représentativité de chacune des régions dans l'ensemble de l'échantillon étudié en comparant la répartition des 2 541 chœurs ayant répondu à l'enquête par rapport à celle de la population totale. C'est l'objet du graphique ci-dessous, qui met en parallèle le poids de la population et celui du nombre de chœurs pris en compte dans chacune des régions étudiées.



Sur ce graphique, on lit par exemple que la population de la région Aquitaine représente 8,5 % de la population totale de la zone étudiée, alors que les chœurs d'Aquitaine qui ont répondu à l'enquête représentent 7,8 % de l'ensemble des 2 541 chœurs étudiés. On peut donc considérer dans cet exemple que les chœurs de la région Aquitaine, comparativement à la population de cette région, sont représentés de manière équilibrée.

Le graphique nous montre alors que sur les 15 régions :

- 10 sont correctement représentées (l'écart entre la proportion des chœurs de ces régions dans l'ensemble des 2 541 chœurs et la proportion de la population de ces régions dans le périmètre d'étude est inférieur à 1,5 %) ;
- 3 sont sur-représentées (Bourgogne, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes, où la proportion des chœurs ayant répondu est nettement supérieure à celle de la population) ;
- 2 sont sous-représentées (Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais, où cette proportion est nettement inférieure à celle de la population).

Ces écarts doivent cependant être tempérés par les différences de taux de réponse d'une région à l'autre : les trois régions sur-représentées sont parmi celles ayant les taux de participation les plus importants, alors que le Nord-Pas-de-Calais, sous-représenté, est une des régions où les chœurs ont le moins participé.

Enfin, ces différences dans le nombre de chœurs recensés d'une région à l'autre peuvent s'expliquer par les difficultés particulières de recensement et de suivi des chœurs propres à chaque territoire. Cependant, la taille de l'échantillon finalement étudié (plus de 2 500 chœurs) est suffisamment importante pour qu'il puisse être considéré comme représentatif.

La méthode

Cette étude a l'ambition de donner une image aussi large que possible des chœurs qui y ont participé. Comme toute image, elle reflète un *point de vue* singulier, qui est ici celui des enquêteurs, les responsables des Missions voix. Toutefois, au-delà de ce point de vue, elle constitue un socle d'informations de référence qui pourront être mises en perspective, notamment grâce aux futures enquêtes prévues par les Missions voix.

Par convention, c'est le terme *chœur* qui a été retenu pour désigner ces groupes qui pratiquent le chant choral. C'est donc cette dénomination qui sera reprise dans l'ensemble de ce document. Toutefois, on verra par la suite que cette question de l'intitulé a été posée dans le cadre de cette étude. Les terminologies alors employées seront citées entre guillemets (« chorale », « groupe vocal », etc).

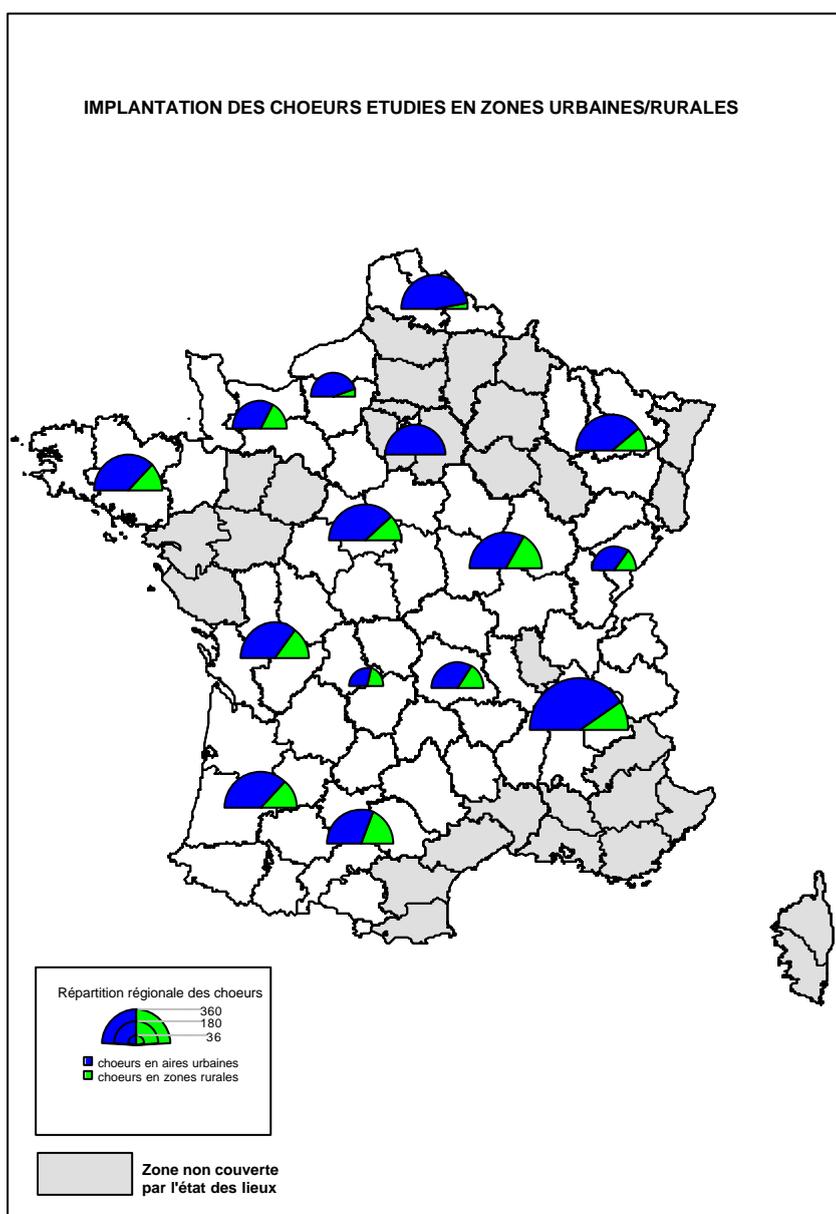
I - LES CHŒURS

A - Profil général

Dans cette première partie, on va s'attacher à établir les caractéristiques globales des chœurs. Le questionnaire d'enquête fournit pour ce faire un ensemble de paramètres d'identification des chœurs : l'implantation géographique, l'année de création, la typologie et les effectifs.

L'implantation

Comme le montre la carte ci-dessous, **77 % des chœurs sont implantés en zone urbaine, et 23 % en zone rurale.**



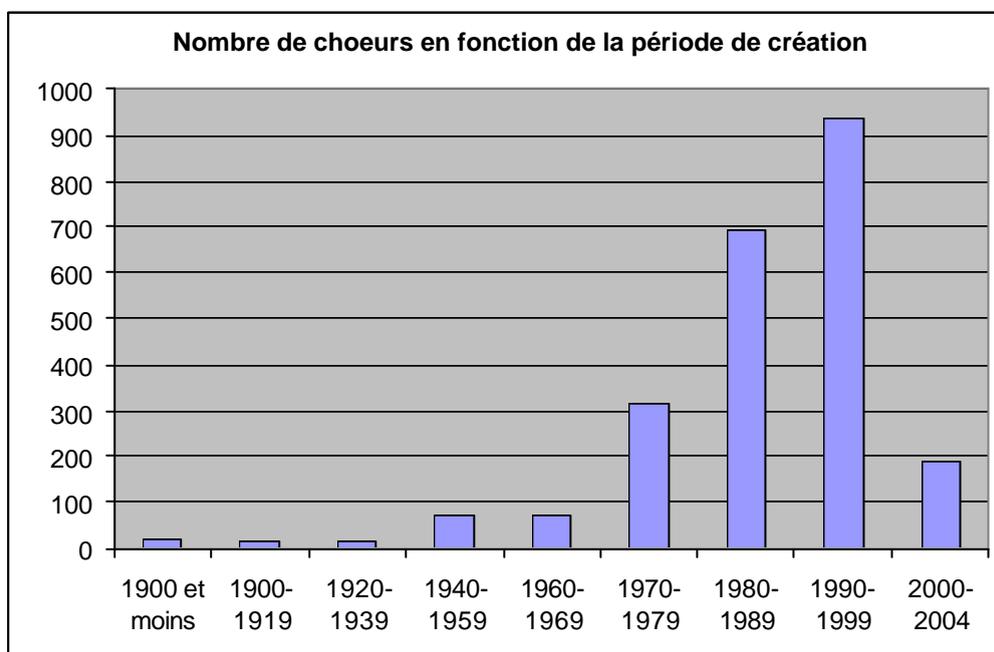
Cette répartition n'est pas homogène sur l'ensemble des régions. On observe ainsi des régions fortement urbaines (l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie) et d'autres plus rurales (le Limousin, l'Auvergne). Mais ces différences ne sont que le reflet de la diversité des territoires puisqu'au final, cette répartition entre espace rural et urbain est exactement celle de la population française : la pratique chorale est donc, proportionnellement à la population, également répartie entre espace rural et urbain.

En procédant par **extrapolation**, en projetant les résultats obtenus sur les régions et départements non étudiés, il est possible d'obtenir une **estimation** du nombre total de chœur sur l'ensemble du territoire, dans les limites du type de chœurs qui ont été interrogés dans cette étude (cf. *champ d'investigation méthodologique*, pp.11 à 13). **La population estimée pour ce type de pratique chorale se porterait ainsi à 10 000 chœurs, soit, au plan national, un chœur pour près de 6 000 habitants.**

Année de création

Seul un renouvellement régulier de cette enquête permettra d'avoir une idée de la durée de vie des chœurs, et donc une image complète de la vie chorale, période par période. Il faut en effet garder en mémoire que, évidemment, seuls les chœurs actuellement en activité ont répondu. Ainsi, cette enquête ne nous donne pas d'éléments sur la vie chorale dans les années 60 par exemple, mais seulement sur ce qui en perdure.

Il apparaît que **les années 1980 sont une période d'essor pour la création de chœurs**. En effet près de 30% des chœurs ayant répondu à l'enquête (et donc toujours en activité) ont été créés durant cette période.



Ce dynamisme dans la création de chœurs se maintient par la suite, puisqu'au final près de la moitié des chœurs étudiés a été créée après 1990, et 30 % après 1995. Il faut se rappeler ici que les différents états des lieux régionaux ont été menés à des périodes différentes, les premiers à partir de 1999. Le nombre des chœurs créés après 2000 est donc ici sous-évalué, et n'est pas comparable sur l'ensemble des régions étudiées.

Cependant, on remarque des régions de traditions chorales anciennes, et d'autres où le développement est plus récent. On peut en effet constater que c'est en Nord-Pas-de-Calais que l'on trouve la plus grande part de chœurs anciens : 16% des chœurs y ont été créés avant 1970, alors que ces chœurs ne représentent que 8% sur l'ensemble des 15 régions. La part des chœurs créés avant 1970 dépasse les 12% dans 4 autres régions : Bourgogne, Franche-Comté, Ile-de-France et Midi-Pyrénées.

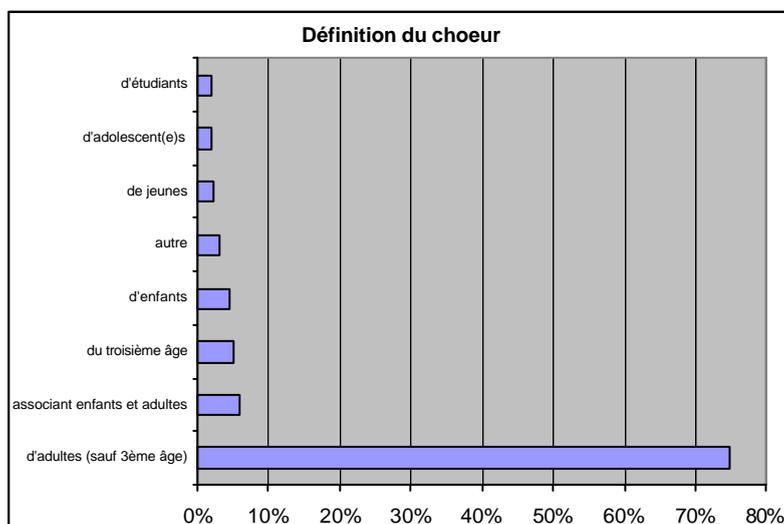
A l'opposé, c'est en Poitou-Charentes que l'on trouve les chœurs les plus récents : la moitié des chœurs y a été créée après 1995, contre 30% dans l'ensemble des autres régions. Par ailleurs, les régions Ile-de-France, Auvergne, Basse et Haute-Normandie ont également de fortes proportions de chœurs créés récemment : plus de 55% des chœurs de ces régions ont été créés après 1990.

En comparant l'âge des chœurs avec leur implantation dans les zones urbaines ou les zones rurales, on constate que les chœurs les plus anciens (avant 1970) comme les plus récents (après 1990) sont un peu plus souvent urbains que la moyenne. En revanche, les chœurs ruraux ont davantage bénéficié du dynamisme de création de la décennie 1980, puisque 35 % d'entre eux ont été créés à cette période, contre 28% pour les chœurs urbains.

L'essor de la création de chœurs dans la décennie 1980 se remarque particulièrement chez les chœurs de jeunes (nonobstant la remarque méthodologique restreignant le nombre de chœurs de jeunes interrogés) et les chœurs du troisième âge (un tiers des chœurs de ces catégories date de cette période). En revanche, ce pic est absent chez les chœurs étudiants, davantage créés dans la décennie suivante.

Typologie

Les trois quarts des chœurs de cette étude se définissent comme des chœurs d'adultes. En effet, il faut rappeler que seuls les chœurs de jeunes associatifs, hors temps scolaire, étaient concernés par l'enquête. Les autres catégories proposées dans l'enquête représentent chacune moins de 5% des réponses. Cependant, contrairement à la thématique de la dénomination, qui fait appel à un choix individuel du chœur, ce classement est ici plus objectif : il correspond à la réalité de l'âge des chanteurs qui composent le chœur. En raison du parti pris de l'enquête, on est donc ici clairement en présence d'une pratique d'adultes. Ce choix de se centrer sur la pratique chorale adulte devrait évoluer dans les enquêtes à venir.



On peut toutefois noter que les chœurs d'enfants ou d'étudiants présents dans cette enquête sont à la fois plus récents (59% des chœurs d'étudiants et 53% des chœurs d'enfants ont été créés après 1990, contre 44% de l'ensemble des chœurs) et davantage implantés en milieu urbain (pour plus de 80% d'entre eux). Cela peut être vu comme un **signe du développement de l'offre d'activité chorale dans le cadre de l'enseignement général et universitaire comme dans celui de l'enseignement musical spécialisé** (cf. ci-dessous les liens avec les autres structures).

Les chœurs associant des enfants et des adultes sont proportionnellement les plus implantés en zone rurale (un tiers de ces chœurs sont dans ce cas, contre 23% au total).

Les liens avec d'autres structures, rattachement

Dans l'ensemble, une petite moitié (46 %) des chœurs ayant participé à l'enquête déclare être rattachée à (ou entretenir un lien privilégié avec) une autre structure ou institution. Dans ce cas, c'est l'école de musique qui est la structure la plus fréquemment citée : plus du tiers des chœurs « rattachés » l'est avec une école de musique, ce qui représente 17 % de l'ensemble des chœurs, sachant que les chœurs d'enfants des écoles de musique ne faisaient pas partie du corpus de l'enquête.

Cette notion de rattachement est à prendre au sens large : elle peut revêtir une forme très intégrée, dans le cas où l'activité chorale émane de la structure considérée, mais aussi une forme de simple accueil ou de mise à disposition de locaux. Ce point pourrait être clarifié dans les futures enquêtes en détaillant notamment le statut des différentes structures d'enseignement de la musique et la nature plus précise du lien de rattachement.

Dans le cas d'un rattachement, ou d'un lien privilégié, à une école de musique, il s'agit soit d'une activité dispensée par l'école et placée sous sa responsabilité pour deux tiers des chœurs, soit d'une activité simplement accueillie dans les locaux de l'école pour un tiers d'entre eux.

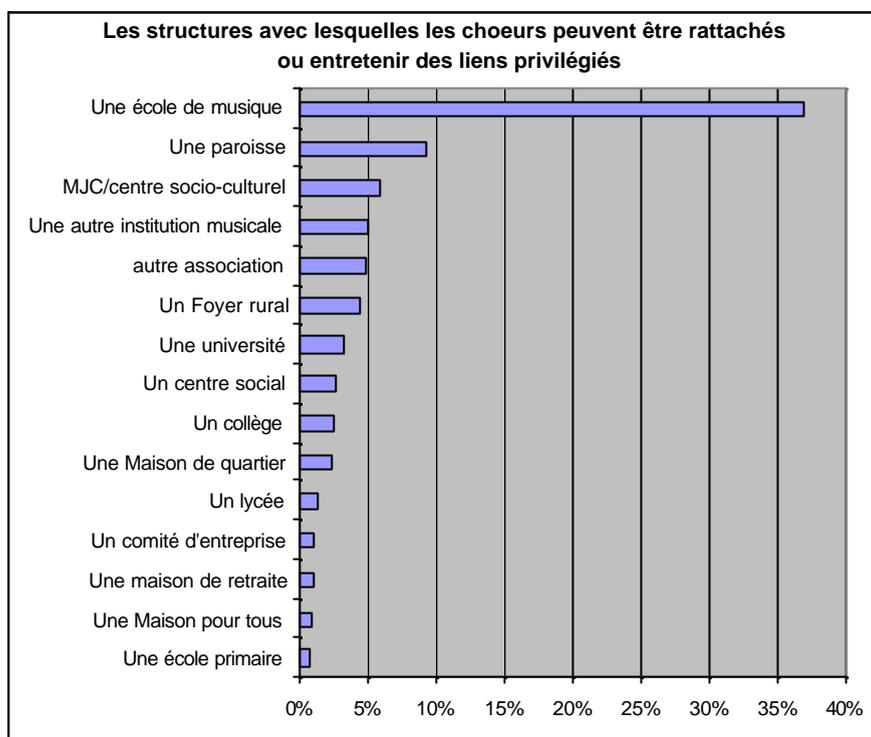
Lorsque les chœurs d'enfants, d'adolescents et de jeunes sont « rattachés » à une école de musique, il s'agit quasi exclusivement d'une activité placée sous la responsabilité de l'école. En revanche, pour 44% des chœurs d'adultes et 78 % des chœurs du troisième âge « rattachés » à une école de musique, il ne s'agit encore que d'une activité accueillie dans les locaux de l'école.

En comparant les 15 régions entre elles, la région Poitou-Charentes se distingue par un très fort taux de chœurs « rattachés » (plus des deux tiers, contre un peu moins de la moitié en moyenne).

A contrario, ils ne sont qu'un tiers à être liés à une autre structure en Franche-Comté et Basse-Normandie. Dans les autres régions, la situation est globalement plus proche de la moyenne. De plus, les chœurs « rattachés » de Poitou-Charentes le sont très majoritairement avec une école de musique (57% des « rattachés » de cette région le sont avec une école de musique, contre 36% pour l'ensemble des autres « rattachés »). Cette situation se retrouve également en Haute-Normandie. En revanche, les chœurs « rattachés » de Bretagne et de Franche-Comté sont moins fréquemment que la moyenne associés à une école de musique (cela concerne moins du quart des chœurs de ces régions).

Les chœurs des zones urbaines sont un peu plus fréquemment liés à une tierce structure que ceux des zones rurales (respectivement à 47 % contre 42 %). Parmi les chœurs « rattachés »,

on constate que, outre les chœurs liés à des foyers ruraux, les chœurs «rattachés » à des collèges, des centres sociaux, des MJC, des institutions musicales sont également plus ruraux que la moyenne. Pour les autres types de structure de rattachement, les chœurs sont plus urbains que la moyenne.



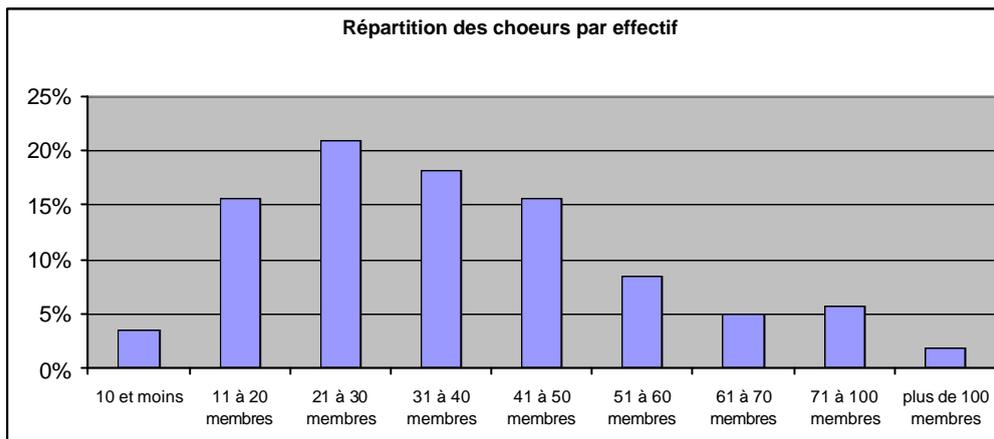
Par rapport à l'ancienneté des chœurs, **il apparaît que les chœurs les plus récents ont plus tendance à être «rattachés »** : 48% des chœurs créés après 1990 sont « rattachés », et 56% pour ceux créés après 2000, contre 41% des chœurs créés avant 1980. Ceci vient en appui de ce qu'on a pu noter précédemment : **le développement de l'activité chorale par son essor dans les structures d'éducation, de pratique musicale et de loisir.**

Au niveau des types de chœurs, des écarts plus significatifs apparaissent : les chœurs d'adultes sont ceux qui ont le moins tendance à être « rattachés » (41% de ces chœurs le sont), alors que les chœurs d'enfants (à 72%), d'adolescents (à 69%) et d'étudiants (à 82%) le sont fortement.

Effectifs

Si l'effectif moyen est de 40 membres par chœur, on constate que **les trois quarts des chœurs ont moins de 50 chanteurs, et que 40% se concentrent dans les tranches de 20 à 40 membres.**

L'effectif médian s'élève à 35 membres, ce qui signifie qu'une moitié des chœurs de notre échantillon a moins de 35 membres et l'autre plus de 35 membres.



Si on reprend notre **estimation extrapolée** qui porte à près de 10 000 le nombre potentiel de chœurs au niveau national, on peut alors considérer, dans les limites du type de chœurs étudié dans cette enquête, que le nombre de choristes se situe aux alentours de 400 000.

Cependant, il est possible de se rapporter ici à l'enquête INSEE de 2003 « Participation culturelle et sportive ». Cette étude, qui porte sur les personnes âgés de 15 ans et plus en France métropolitaine, montre que 3% de la population enquêtée déclare une pratique artistique dans la catégorie générique « chant, chorale », ce qui représenterait une population de plus de 1,4 million d'individus.

Cet écart peut s'expliquer par les contours différents des activités très larges recensées par l'INSEE (chant ou chorale) et celles beaucoup plus précises qui concernent les chœurs suivis par les Missions voix.

Néanmoins il est intéressant de noter que l'étude de l'INSEE montre que cette pratique concerne deux fois plus les femmes (4% des interrogées) que les hommes (2 % des interrogés). Les différentes classes d'âge (de 15 à plus de 65 ans) sont représentées de manière homogène. En outre, on note parmi les comportements les plus différenciés :

- une forte sur-représentation dans la pratique « chant, chorale » parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (8% de cette catégorie socioprofessionnelle est concernée, contre 5 % pour les agriculteurs et 4% et moins pour les autres catégories, le minimum étant atteint pour les ouvriers et les artisans - commerçants-chefs d'entreprise - 1% de pratique pour ces catégories) ;

- une pratique beaucoup plus fréquente à Paris (8% de pratique, contre 4% en région parisienne – hors Paris – et 2 % dans les communes rurales).

Dans le cadre de la présente étude, les effectifs des différents types de chœur nous indiquent que les chœurs d'étudiants sont les plus denses : ils comptent en moyenne 55 personnes. Les chœurs associant des enfants et des adultes, avec 47 membres en moyenne, ont également des effectifs importants. A l'opposé, les chœurs d'enfants, avec 29 membres en moyenne, sont les moins peuplés. Les autres typologies de chœur sont proches des 40 membres.

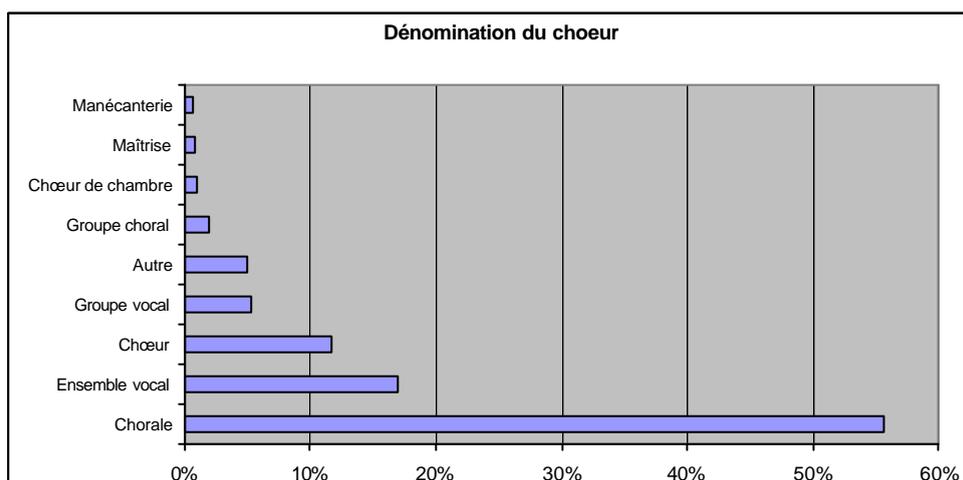
L'effectif d'un chœur est fonction de son année de création. En effet, **plus le chœur est ancien, plus son effectif a tendance à croître**. Ainsi, 57% des chœurs créés avant 1970 ont plus de 40 membres, contre 26% pour ceux créés après 1990.

Par ailleurs, les chœurs des zones rurales ont en moyenne des effectifs moins importants que ceux des zones urbaines. Les chœurs de plus de 60 membres ne représentent en effet que 6% des chœurs ruraux, contre 14 % des chœurs urbains. En revanche, les petits chœurs se trouvent en proportion équivalente entre les zones rurales et urbaines.

Ceci est essentiellement dû à l'Ile-de-France (limitée ici à Paris et au Val-de-Marne) : les chœurs de cette région comptent 51 membres en moyenne, alors que toutes les autres régions se situent entre 34 et 44 membres. Cette particularité de l'Ile-de-France n'influe cependant pas sur le résultat d'ensemble puisque, hors Ile-de-France, l'effectif moyen se monte à 39 membres (contre 40 en la comptant).

Dénomination

Les chœurs ont été interrogés pour savoir quel terme ils utilisent pour parler d'eux-mêmes. Si les termes, déclaratifs, sont évidemment insuffisants à décrire une pratique, ils donnent une indication de la représentation qu'en ont ceux qui la nomment. On peut, par exemple, remarquer que le mot "chorale" est issu assez directement des "sociétés chorales" du XIX^{ème} siècle et qu'aucun ensemble professionnel n'utilise ce terme. Dans l'ensemble, les appellations ont une légère tendance à se diversifier. Evidemment, le changement d'appellation n'implique pas forcément un changement de pratique...



Parmi la liste de termes qui était proposée aux chœurs, c'est l'appellation « chorale » qui est la plus fréquente, citée plus d'une fois sur deux. **L'évolution des termes employés dénote une désaffection du mot "chorale"** (utilisé par 60% des chœurs créés avant 1990 et par 40% des chœurs créés après 2000) au profit de "ensemble vocal" (utilisé par 16% des chœurs créés avant 2000 et 25% après).

Si l'appellation « chorale » est la plus utilisée dans tous les types de chœurs, c'est dans les chœurs du troisième âge que sa fréquence est la plus élevée (les trois quarts de ces chœurs l'utilisent). A l'inverse, ce sont les chœurs d'étudiants qui utilisent le moins cette appellation (43% des chœurs étudiants y ont recours).

En comparant la dénomination utilisée et l'implantation, il apparaît que les « chorales » sont sur-représentées en zone rurale : 69% des chœurs ruraux ont recours à cette appellation, contre 52% en zone urbaine, où les autres apparaissent plus fréquemment.

Cette appellation « chorale » arrive en tête dans toutes les régions étudiées, mais c'est en Ile-de-France que sa domination est la moins importante : un tiers seulement des chœurs de cette

région ont recours à cette dénomination, et le terme « chœur » y est cité dans une proportion équivalente (30%).

B - Fonctionnement

Après avoir établi les caractéristiques d'ordre général des chœurs, il convient d'observer comment ils fonctionnent. Cette observation va s'effectuer par l'étude de leurs réponses sur les modes de répétitions, sur leurs conditions de recrutement, et les lieux dans lesquels elles se pratiquent, ainsi que sur les formations qu'ils proposent.

Les modes de répétition et les conditions de recrutement font partie des indicateurs du type de pratique chorale et, plus largement, de projet artistique. Si la répétition hebdomadaire est un moyen important de constitution du groupe, humainement et musicalement, on sait aussi qu'il faut un niveau vocal et musical confirmé aux choristes pour des répétitions moins régulières. On sait aussi la part importante de la fonction sociale du chœur, et donc l'importance de la répétition dans cette fonction. Les variations des fréquences de répétition font donc partie des signes de variation des projets des chœurs et de leur adéquation aux désirs des choristes.

La fréquence des répétitions

Globalement, **neuf chœurs sur dix déclarent pratiquer une répétition hebdomadaire en *tutti***. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (55%) déclarent organiser des répétitions complémentaires. Dans ce cas, il s'agit pour un quart de ces chœurs de répétitions complémentaires régulières, et pour les trois autres quarts de répétitions complémentaires ponctuelles.

En dehors du modèle de la répétition hebdomadaire, 3% des chœurs déclarent répéter uniquement par sessions de travail, et 1% uniquement en fonction des productions du chœur. Ils sont 5% à pratiquer d'autres formes de répétitions.

Ces chœurs qui ne suivent pas le modèle standard de la répétition hebdomadaire ont en moyenne moins de membres (autour de 30 chanteurs en moyenne). Parmi les différentes appellations, ce sont les « maîtrises » qui se distinguent de l'ensemble en pratiquant à plus de 40 % ces modes de répétitions alternatifs³. On constate aussi que les chœurs les plus récents ont une légère tendance à s'éloigner du modèle de la répétition hebdomadaire : 17 % des chœurs créés après 2000 ne pratiquent pas la répétition hebdomadaire, 13 % pour les chœurs créés entre 1995 et 2000, et moins de 10% pour ceux créés auparavant.

Enfin, les chœurs qui privilégient un répertoire en particulier se distinguent encore des autres par le fait qu'ils pratiquent davantage des rythmes de répétitions alternatifs : ils sont près de 20 % à se démarquer du modèle de la répétition hebdomadaire, qui est pratiqué par 93 % des chœurs dont le répertoire est globalement varié.

3 Ce qui s'explique par leur mode d'organisation, souvent en aménagement d'horaires en convention avec l'éducation nationale.

Les conditions de recrutement

Pour les deux tiers des chœurs, le recrutement est ouvert à tous, alors qu'**un tiers déclare pratiquer des auditions ou des entretiens préalables**.

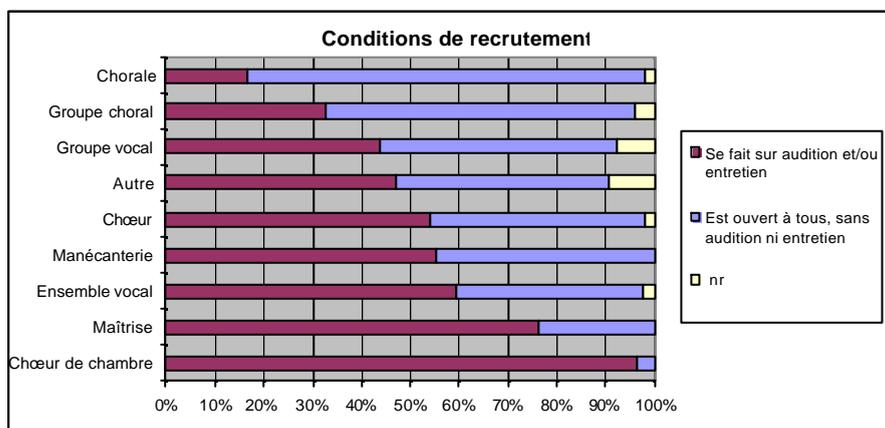
Parmi les chœurs qui ont recours à ces auditions ou entretiens :

- près des trois quarts (72%) pratiquent un test de chant ;
- les deux tiers (67%) pratiquent un entretien ;
- moins de un sur cinq (18%) pratiquent un test de lecture.

Les chœurs ne pratiquant pas le modèle de répétition hebdomadaire sont ceux qui ont le plus fréquemment recours aux auditions ou entretiens pour le recrutement : un tiers des chœurs à répétition hebdomadaire pratique les auditions ou entretiens, alors qu'ils sont 60% pour les chœurs qui ont d'autres rythmes de répétitions. Par ailleurs, si on ne considère que les chœurs qui suivent le rythme de la répétition hebdomadaire, on constate que ceux qui pratiquent des répétitions complémentaires sont proportionnellement deux fois plus nombreux (38 % contre 19 %) à pratiquer des auditions ou entretiens.

Parmi les différents types de chœurs, ce sont ceux du troisième âge qui ont le moins fréquemment recours aux recrutements sur audition ou entretien (seuls 14% d'entre eux déclarent en pratiquer). Les chœurs d'enfants, ou associant des enfants et des adultes, y ont également moins recours que l'ensemble des autres types de chœur. Ce sont les chœurs d'étudiants et d'adolescents qui mettent le plus souvent en place ces formes de sélection (cela concerne près de 40% d'entre eux).

On se souvient que parmi les différentes appellations possibles, c'est le terme « chorale » qui est le plus couramment utilisé. Ces « chorales » se distinguent des autres appellations en pratiquant deux fois moins souvent les recrutements sur audition ou entretien (seules 17% des "chorales" y ont recours).



Le graphique précédent montre que toutes les autres appellations pratiquent à plus de 30% les auditions ou entretiens, qui concernent jusqu'aux trois quarts des maîtrises et la quasi-totalité des chœurs de chambre.

L'implantation en zone urbaine ou rurale est un discriminant important pour la pratique des recrutements sélectifs : les chœurs urbains sont proportionnellement deux fois plus nombreux (38% contre 19% pour les ruraux) à les pratiquer. Ce phénomène est amplifié par le fait que l'Île-de-France (où tous les chœurs sont en zone urbaine) se détache des autres régions en pratiquant très fortement le recrutement sélectif : 72% des chœurs de cette région sont concernés. Mais cela ne modifie

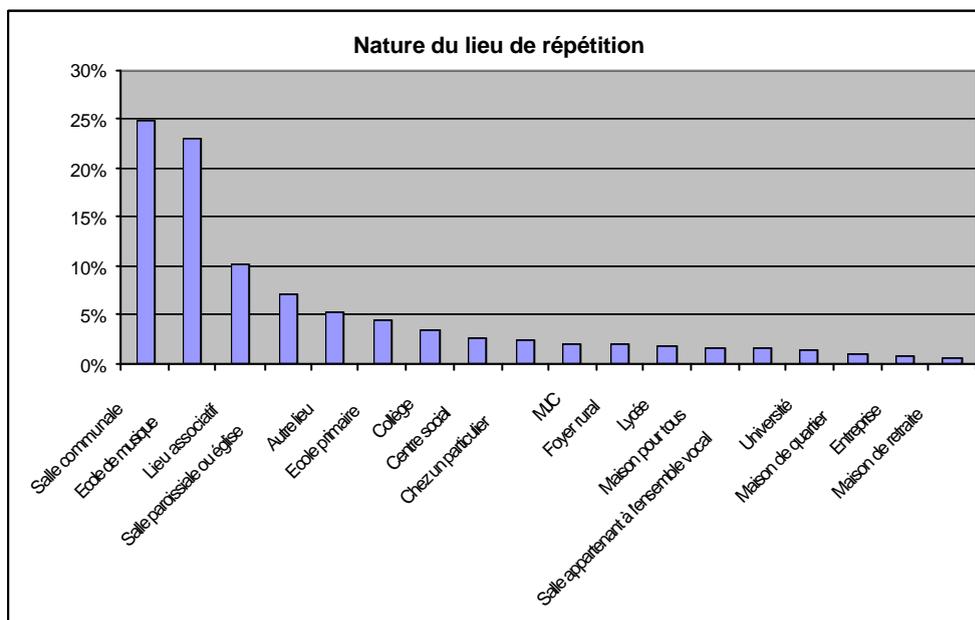
pas le constat général : dans toutes les autres régions, les chœurs urbains ont toujours nettement plus tendance à pratiquer le recrutement sélectif que les chœurs ruraux.

Les chœurs qui proposent des formations pratiquent davantage que les autres les recrutements sélectifs : ils sont 44 % à le faire contre 26 % pour ceux sans offre de formation.

Il y a sans doute plusieurs lectures à faire de ces modes de recrutement dans les chœurs, correspondant aux différents objectifs auxquels peut répondre une sélection. La sélection peut être simplement liée au nombre de places disponibles (selon l'effectif choisi ou l'équilibre des pupitres). Elle peut être aussi le moyen de vérifier un niveau ou une motivation minimum qui corresponde au projet du chœur. Si elle est, dans certains cas, le signe d'une volonté d'un niveau minimum pour les choristes (et c'est ce qui se dégage ici des proportions pour les chœurs qui répètent selon un rythme non hebdomadaire), elle n'est, pour autant, pas un indicateur du degré de précision du projet du chœur. Il y a des chœurs dont le projet est, explicitement, d'éviter toute sélection : pour simplement accueillir tout le monde, ou bien pour donner à chacun les chances de progresser dans l'art musical. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les chœurs du troisième âge et les chœurs d'enfants sont ceux qui pratiquent le moins une sélection.

Les lieux de répétition

La moitié des chœurs répète soit dans une salle communale, soit dans une école de musique.



Pour 10% de ces salles, il s'agit d'un lieu à l'usage exclusif de l'activité chorale. Dans 16% des cas, elles sont munies de pupitres, et dans 8% d'entre elles, on trouve des gradins pour les choristes.

Voici le regard que portent les chœurs sur leur lieu de répétition :

- 84 % estiment que la dimension de la salle convient aux répétitions ;
- 73 % estiment que l'acoustique convient aux répétitions ;
- 81 % déclarent que la salle convient globalement aux répétitions.

Il est possible de différencier certaines caractéristiques des chœurs en fonction de la nature du lieu de répétition dans lequel ils évoluent.

Les chœurs répétant dans une salle dont ils ont l'usage exclusif sont le plus fréquemment affiliés (46 % de ces chœurs le sont, contre un quart du total). Les chœurs répétant en école de musique sont un peu moins affiliés que la moyenne, ceux répétant en salle communale un peu plus. Enfin les chœurs répétant en entreprise ou chez un particulier ne le sont presque jamais.

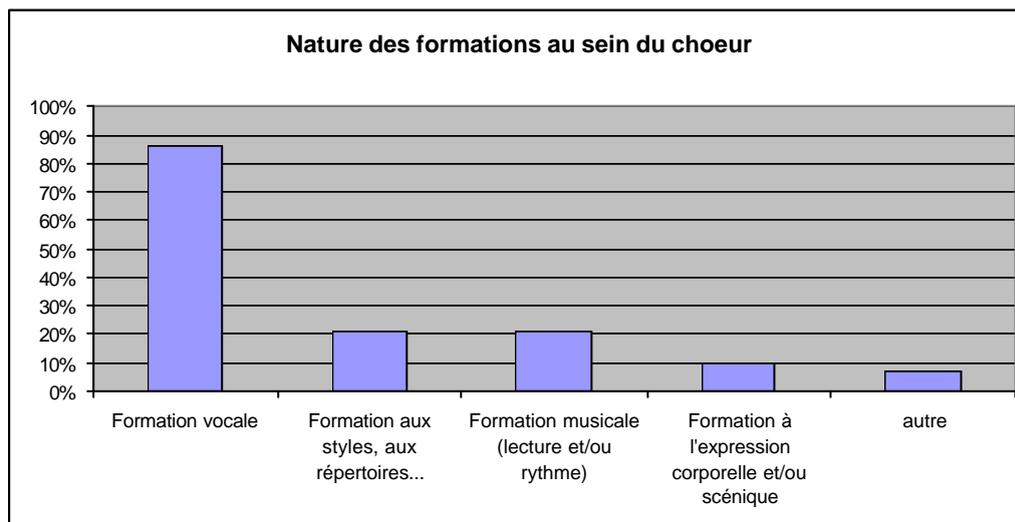
Sans surprise, les chœurs qui entretiennent des liens privilégiés avec des structures de type MJC, université, école ou école de musique, utilisent les locaux pour répéter. Ce sont donc finalement les chœurs répétant en salle communale ou chez un particulier qui sont les moins fréquemment « rattachés ».

Par ailleurs, on constate que les chœurs répétant dans une salle dont ils ont l'usage exclusif sont en grande majorité les chœurs les plus anciens : 41% des chœurs créés avant 1960 répètent dans leur propre salle, contre 6% pour l'ensemble des chœurs. Au contraire, les chœurs répétant chez un particulier sont en majorité des chœurs très récents : 58% de ces chœurs ont été créés après 1995, contre 27% pour l'ensemble des chœurs.

Au niveau régional, on constate que les chœurs de Poitou-Charentes (à 37%) et Haute-Normandie (à 39%) répètent davantage en école de musique que dans les autres régions, à l'inverse de ceux de Bretagne (14%) et Lorraine (14%). Les chœurs d'Ile-de-France se distinguent des autres régions par la très faible part répétant dans des salles communales, et répètent davantage dans des salles paroissiales (pour 21% d'entre eux).

La formation

Pour 42% des chœurs, il existe en leur sein une offre de formation. Ces formations s'adressent à l'ensemble des membres du chœur dans près des deux tiers des cas, et ne concernent qu'une partie des choristes pour un gros tiers d'entre elles.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, lorsqu'une formation est proposée, il s'agit d'une formation vocale dans la majorité des cas (près de neuf fois sur dix).

Dans l'ensemble, ces formations sont assurées par un ou des membres du chœur pour un quart d'entre elles, et sont confiées aux trois quarts à un prestataire extérieur.

Ce sont les chœurs d'adultes et d'étudiants qui proposent le plus fréquemment des formations, alors que les chœurs d'adolescents et du troisième âge sont les moins actifs en la matière.

On constate sans surprise que les chœurs « rattachés » à des structures de formations (université, écoles de musique et autres institutions musicales) offrent des formations plus fréquemment que la moyenne.

L'offre de formation la plus élevée se situe dans les chœurs créés entre les années 1960 et 1990. Pour les chœurs les plus anciens, comme pour les plus récents, l'offre est moins fréquente.

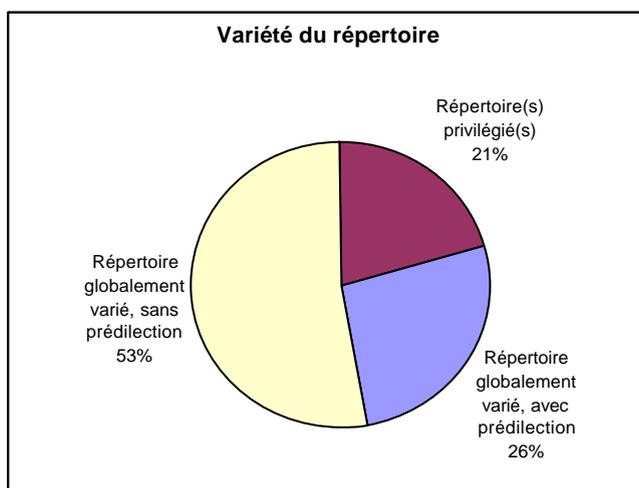
On n'observe pas de distinction entre les possibilités de formation dans les chœurs urbains ou ruraux. En revanche, la lecture régionale nous indique que les chœurs d'Ile-de-France sont les plus performants en la matière (il existe de la formation dans 54% d'entre eux, alors que la région où les chœurs sont les moins impliqués est le Nord-Pas-de-Calais, où 31% y ont recours).

C - Répertoires

Après la description des profils généraux et des modes de fonctionnement des chœurs, ce sont les répertoires chantés qui vont maintenant être analysés.

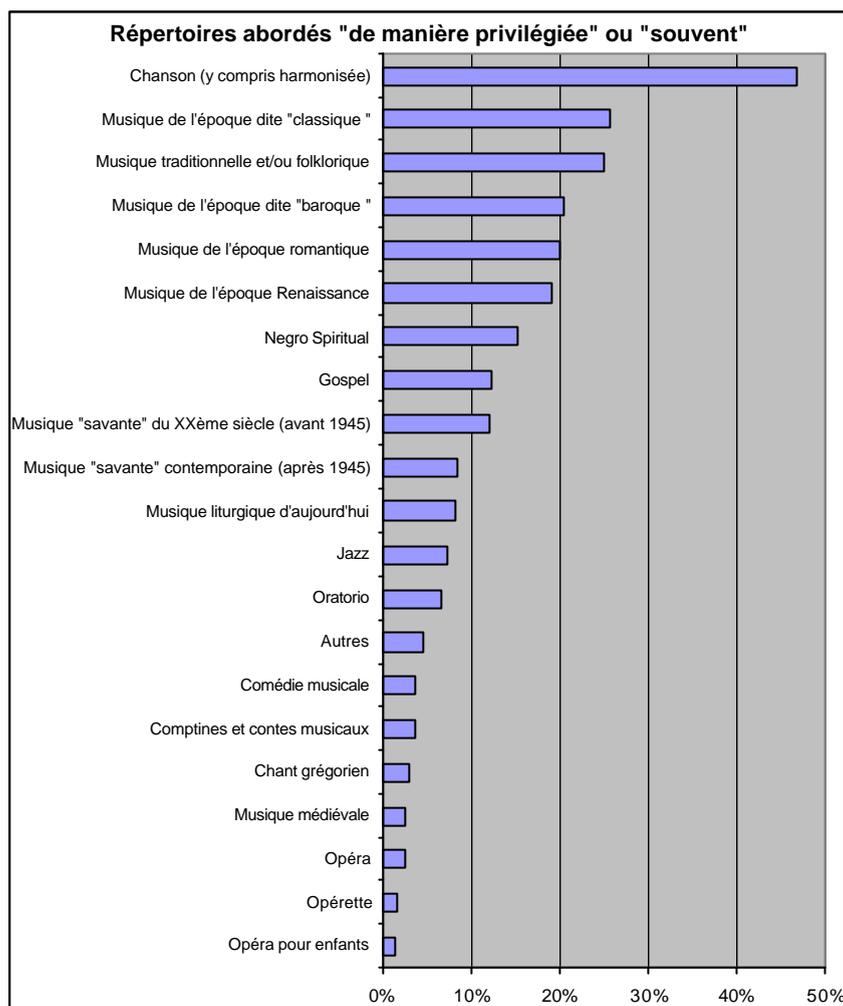
Les répertoires

Plus de la moitié des chœurs déclare pratiquer un répertoire « globalement varié, sans prédilection particulière ». Ils sont plus d'un quart à déclarer opter pour un répertoire « globalement varié, mais en privilégiant un (ou des) repertoire(s) », et un cinquième déclare « privilégier clairement un (ou des) repertoire(s) ».



La forme de répertoire la plus communément pratiquée par les chœurs est la chanson (y compris harmonisée). Près de la moitié des chœurs (47%) déclare pratiquer ce type de répertoire de manière privilégiée ou souvent.

Le graphique ci-dessous classe l'ensemble des genres proposés dans l'enquête, quand ils ont été cités comme apparaissant " *de manière privilégiée* " ou " *souvent* " dans le répertoire des chœurs. Il montre la richesse et la diversité des répertoires abordés.



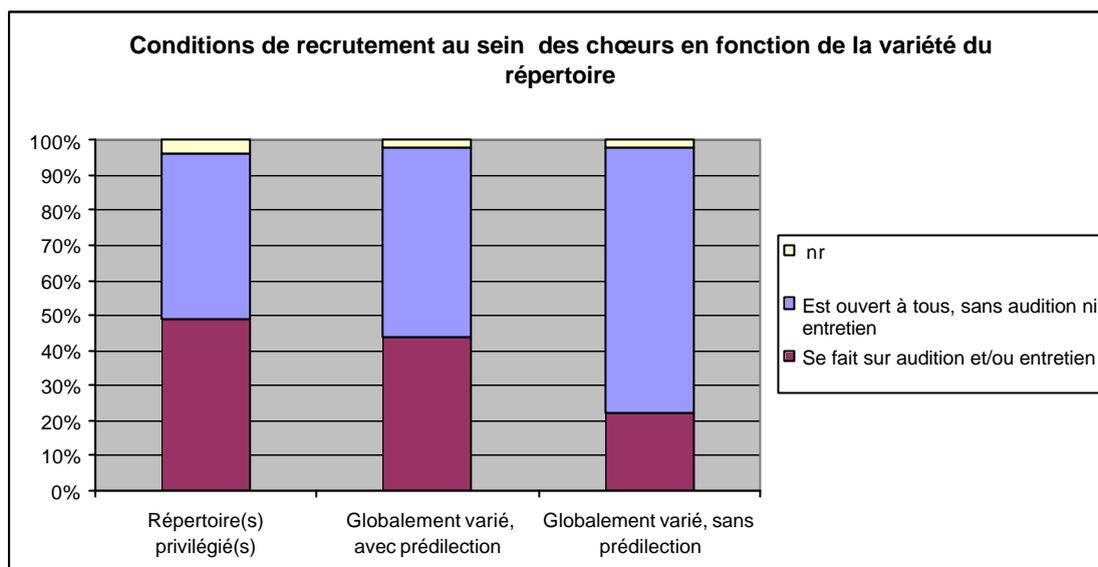
La musique de l'époque classique ainsi que les musiques traditionnelles ou folkloriques sont fréquemment pratiquées par un quart des chœurs. Les musiques des époques baroque, romantique et Renaissance concernent de cette manière un chœur sur cinq. L'ensemble des autres genres n'est abordé *de manière privilégiée* ou *souvent* que par moins de 15 % des chœurs.

Le caractère « varié » du répertoire

En distinguant les chœurs qui privilégient un ou des répertoires et ceux qui ont un répertoire « globalement varié, sans prédilection », on constate plusieurs divergences dans les types de pratique.

Les chœurs dont le répertoire est globalement varié proposent moins fréquemment des formations à leurs choristes. On a en effet précédemment observé que 42 % des chœurs proposaient en leur sein des formations aux choristes. On constate qu'ils ne sont que 38 % à le faire parmi les chœurs dont le répertoire est globalement varié contre 47 % pour les chœurs qui ont un répertoire privilégié.

Le graphique suivant nous montre que plus le répertoire du chœur est spécialisé, plus il a recours à des recrutements sélectifs.



Il apparaît ainsi que près de la moitié des chœurs à répertoire privilégié pratique des recrutements sur audition ou entretien, alors qu'ils ne sont qu'à peine un quart à y avoir recours pour les chœurs dont le répertoire est globalement varié.

Une distinction apparaît également en considérant les effectifs de ces différents chœurs : on constate que les chœurs à répertoire privilégié, ainsi que ceux à répertoire varié avec prédilection sont sur-représentés parmi les chœurs de petite taille (moins de 20 membres) et parmi ceux de grande taille (plus de 70 membres). En revanche, les chœurs à répertoire globalement varié sont eux plus présents parmi les chœurs de taille moyenne (entre 30 et 50 membres).

Parmi les différents types de chœurs, ce sont les chœurs d'étudiants qui privilégient le plus souvent certains répertoires. Les chœurs d'enfants, d'adolescents et du troisième âge se portent majoritairement sur les répertoires globalement variés.

On constate également que les groupes d'appellation "chorale" (qui est l'appellation la plus fréquente) sont ceux qui ont le plus tendance à pratiquer des répertoires globalement variés. A l'inverse, les "groupes vocaux" sont ceux qui pratiquent le plus les répertoires privilégiés.

La distinction entre les chœurs implantés en zone urbaine et ceux implantés en zone rurale joue fortement sur le caractère varié du répertoire : **les chœurs ruraux abordent davantage des répertoires globalement variés**. En zone rurale, ils sont en effet 11% à pratiquer un répertoire privilégié et 55 % un répertoire globalement varié. En zone urbaine, ils sont 20 % à pratiquer un répertoire privilégié et 42 % un répertoire globalement varié.

La non-spécialisation des chœurs semble être un indicateur de leur profil, ou tout au moins de leur type de pratique : les chœurs qui abordent des répertoires globalement variés ont une plus grande tendance à :

- s'appeler "chorale"
- répéter une fois par semaine
- ne pas faire de sélection
- être en zone rurale
- avoir entre 30 et 50 membres
- proposer moins de formation aux choristes.

On va donc pouvoir étudier les caractéristiques en fonction de chaque genre musical répertorié dans l'enquête, que les chœurs ont déclaré pratiquer " *de manière privilégiée* " ou " *souvent* ".

Le tableau ci dessous détaille la manière dont sont abordés les différents genres.

GENRES MUSICAUX	De manière privilégiée	Souvent	Parfois	Jamais	nr	Total
Chant grégorien	2%	1%	13%	57%	27%	100%
Musique médiévale	1%	2%	22%	48%	27%	100%
Musique Renaissance	4%	15%	45%	17%	18%	100%
Musique "baroque"	5%	15%	33%	25%	22%	100%
Musique "classique"	4%	22%	39%	16%	19%	100%
Mus romantique	4%	16%	36%	22%	22%	100%
Musique "savante" du XX ^{ème} s. (avant 1945)	3%	9%	25%	37%	26%	100%
Musique "savante" après 1945	3%	6%	20%	44%	28%	100%
Oratorio	2%	4%	12%	51%	31%	100%
Opéra	1%	2%	15%	53%	29%	100%
Opéra pour enfants	0%	1%	4%	63%	32%	100%
Opérette	0%	1%	11%	58%	30%	100%
Comédie musicale	1%	2%	19%	49%	28%	100%
Comptines et contes musicaux	1%	3%	7%	58%	32%	100%
Chanson (y compris harmonisée)	19%	28%	24%	15%	15%	100%
Jazz	2%	5%	28%	37%	28%	100%
Gospel	3%	9%	36%	28%	24%	100%
Negro Spiritual	4%	12%	45%	19%	21%	100%
Musique traditionnelle et/ou folklorique	6%	19%	38%	19%	19%	100%
Musique liturgique d'aujourd'hui	4%	4%	18%	45%	30%	100%
Autres	2%	2%	4%	5%	87%	100%

On remarque sur ce tableau l'importance de la colonne « nr », qui indique la proportion de non-répondants. La formulation du questionnaire ainsi que l'analyse de la manière de répondre des personnes interrogées montrent que, pour la plupart, ces non-réponses peuvent s'interpréter comme une non prise en compte des répertoires considérés, et peuvent être rapprochées des réponses « jamais ».

Chant grégorien

67 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent le chant grégorien.

On constate que ces chœurs sont un peu plus implantés en zone urbaine que la moyenne (à 82 % contre 77 %) et que la région Bourgogne est sur-représentée : près du quart de ces chœurs y est implanté (au lieu de 9% pour l'ensemble des chœurs étudiés).

Les chœurs d'enfants, d'adolescents ou d'étudiants ne sont pas présents dans cette catégorie. Par contre ceux associant des enfants et des adultes y sont de manière plus importante que la moyenne.

Ces chœurs sont souvent de petite taille : près de la moitié compte moins de 20 membres. Ils pratiquent plus fréquemment que la moyenne des recrutements sur audition ou entretien, et proposent plus souvent des formations.

Musique médiévale

59 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique médiévale. La Bourgogne est encore une fois fortement présente : 22 % de ces chœurs y sont implantés. Le profil d'ensemble est toutefois un peu plus rural (24 % de ces 59 chœurs sont en zone rurale).

Il s'agit essentiellement de chœurs d'adultes (à 85 %), d'une taille plus petite que la moyenne (39 % ont moins de 20 membres).

Ils pratiquent eux aussi plus fréquemment que la moyenne des recrutements sur audition ou entretien, et proposent plus souvent des formations.

Musique de l'époque Renaissance

451 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique de l'époque Renaissance.

Leur implantation en zone citadine ou rurale est équivalente à celle de l'ensemble de la population étudiée.

On remarque également une forte présence des chœurs d'adultes (85 % de ces 451 chœurs) au détriment des chœurs d'enfants, d'adolescents ou du troisième âge.

On note là encore une tendance supérieure à la moyenne pour les recrutements sur audition ou entretien, et les formations.

Musique de l'époque dite « baroque »

481 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique de l'époque dite « baroque ».

Ces chœurs sont un peu plus implantés en zone urbaine que la moyenne, et se trouvent davantage en Ile-de-France (à 12% contre 6% pour l'ensemble de la population étudiée).

Comme pour les catégories précédentes, les chœurs d'adultes occupent une place prépondérante, et les procédures de recrutement sélectif comme les formations sont plus développées.

Musique de l'époque dite « classique »

607 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique de l'époque dite « classique ».

Ces chœurs sont plus « urbains », plus adultes, plus sélectifs et plus formateurs que la moyenne.

On note cependant une différence supplémentaire : ces chœurs ont davantage tendance à bénéficier de subventions publiques (70 % d'entre eux contre 60 % pour l'ensemble des chœurs).

Musique de l'époque romantique

468 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique de l'époque romantique.

Ces chœurs sont plus urbains (avec ici sur-représentation de l'Ile-de-France), plus adultes, plus sélectifs et plus formateurs que la moyenne. Là encore, la proportion de chœurs bénéficiant de subventions publiques est plus élevée que la moyenne.

Musique savante du XX^{ème} siècle (avant 1945)

283 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique savante du XX^{ème} siècle (avant 1945).

Ces chœurs sont à nouveau plus « urbains » (l'Ile-de-France y est là encore sur-représentée), plus sélectifs et plus formateurs.

Musique savante contemporaine (après 1945)

198 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique savante contemporaine.

Ces chœurs sont à nouveau plus « urbains », plus sélectifs et plus formateurs. Toutefois les chœurs d'adultes sont un peu moins présents que la moyenne, alors que les chœurs d'étudiants ou de jeunes y figurent davantage.

Oratorio

151 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent des oratorios.

Ces chœurs sont plutôt implantés en zone urbaine (l'Île-de-France y est nettement sur-représentée : 22 % de ces chœurs y sont implantés), plus sélectifs et plus formateurs.

Ces chœurs sont également plus anciens que la moyenne : un tiers d'entre eux a été créé avant 1980 contre 22 % pour la totalité des chœurs.

Ils se distinguent également par un nombre de membres plus important : 42 % ont plus de 50 membres.

Ils ont enfin davantage tendance à percevoir des subventions publiques.

Opéra

55 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent de l'opéra.

A nouveau on remarque que ces chœurs sont plus urbains et plus sélectifs. Cependant ils ne proposent pas plus de formations que la moyenne et ont moins tendance à percevoir des subventions publiques.

Opéra pour enfants

34 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent de l'opéra pour enfants.

Ces chœurs sont plus urbains que la moyenne (avec à nouveau une sur-représentation de l'Île-de-France). Il s'agit essentiellement de chœurs d'enfants, d'adolescents ou de jeunes.

Ces chœurs se caractérisent par le fait qu'ils sont très souvent « rattachés » à une école de musique : cela concerne environ les deux tiers d'entre eux.

Opérette

38 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent l'opérette.

Ces chœurs sont plus urbains (et plus franciliens) que la moyenne. Ils sont moins fréquemment que la moyenne « rattachés » à une structure extérieure. Ils sont enfin plus sélectifs que la moyenne, mais ne proposent pas davantage de formations.

Comédie musicale

86 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la comédie musicale.

Ces chœurs sont plus urbains que la moyenne, mais sans que l'Île de France joue un rôle prépondérant. Ces chœurs sont plus souvent « rattachés » à une structure extérieure, particulièrement auprès d'un collège. Les chœurs d'enfants, de jeunes ou associant des enfants et des adultes apparaissent plus fréquemment dans cette catégorie de répertoire.

Comptines et contes musicaux

83 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent les comptines ou contes musicaux.

Ces chœurs sont un peu plus urbains que l'ensemble et sont surtout beaucoup plus fréquemment « rattachés » à une structure extérieure, et dans ce cas l'école de musique est citée de façon majoritaire. Plus de la moitié de ces chœurs sont des chœurs d'enfants.

Chanson (y compris harmonisée)

1 104 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la chanson.

Ces chœurs sont en moyenne davantage implantés en zone rurale (à 29 % contre 23 % pour l'ensemble de la population étudiée).

Ces chœurs se caractérisent par leur sélectivité moins importante : 21 % ont recours au recrutement sur audition ou entretien contre un tiers en moyenne globale. Ils ont également moins tendance à proposer des formations.

Jazz

168 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent le jazz.

Ces chœurs sont un peu plus urbains que la moyenne et plus fréquemment rattachés à une tierce structure. Ils ont moins tendance à recevoir des subventions publiques.

Gospel

287 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent le gospel.

Les caractéristiques générales de ces chœurs sont dans l'ensemble proches de la moyenne globale de l'ensemble des chœurs.

Negro Spiritual

359 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent le negro spiritual.

Ces chœurs sont un peu plus ruraux que la moyenne. Les autres caractéristiques générales de ces chœurs sont dans l'ensemble proches de la moyenne globale de l'ensemble des chœurs.

Musique traditionnelle et/ou folklorique

590 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent les musiques traditionnelles et/ou folkloriques.

Ces chœurs sont un peu plus ruraux que la moyenne, et ont un peu moins fréquemment recours au recrutement sur audition ou entretien.

Musique liturgique d'aujourd'hui

191 chœurs ont déclaré pratiquer de manière privilégiée ou souvent la musique liturgique d'aujourd'hui.

Ces chœurs se distinguent par leur période de création plus ancienne que la moyenne : le quart d'entre eux a été créé avant 1970 (contre 8 % pour l'ensemble des chœurs).

Ils sont également très fréquemment « rattachés » à des paroisses et associent plus que la moyenne des enfants et des adultes. Ils ne pratiquent pas souvent les recrutements sur audition ou entretien et proposent moins que la moyenne des formations.

On peut préciser que les chœurs qui pratiquent ces répertoires ne sont pas forcément des chœurs à fonction liturgique exclusive (voir p. 44), qui n'entraient pas dans le cadre général de cette enquête.

Créations et commandes

Un quart des chœurs déclare avoir fait ou participé avec d'autres à des créations. Ils sont en outre 12 % à envisager de le faire.

Au plan territorial, c'est en Ile-de-France, Poitou-Charentes et Aquitaine que les chœurs sont les plus impliqués dans les créations (un tiers des chœurs dans ces régions). Par ailleurs, les chœurs des zones rurales participent moins fréquemment à des créations : ils ne sont que 19 % contre 27 % dans les zones urbaines.

Les créations concernent davantage les chœurs déjà bien installés : les plus récemment créés (après 1995) ont moins tendance que les autres à y participer.

Les chœurs « rattachés » aux écoles de musique, aux autres institutions musicales, aux MJC, aux maisons pour tous, ou aux collèges sont les plus fréquemment associés à des créations (cela concerne plus de 30 % de ces chœurs).

Parmi les différentes catégories de chœurs, les plus présents pour les créations sont les chœurs d'étudiants (34%), d'enfants (30%) ou associant des enfants et des adultes (32%). On constate également une influence de la taille du chœur : les plus gros (au-delà de 50 membres) participent plus fréquemment à des créations, le maximum étant atteint pour les chœurs les plus importants (plus de 100 membres) qui sont plus de 60 % à s'être impliqués dans des créations.

On note enfin que les chœurs impliqués dans des créations pratiquent plus fréquemment les recrutements sélectifs, perçoivent plus souvent des subventions publiques et organisent davantage des formations.

En termes de répertoire, **les chœurs à répertoires privilégiés participent plus fréquemment à des créations**. En comparant les différentes disciplines abordées par les chœurs, il apparaît que les chœurs fortement impliqués (de manière privilégiée ou souvent) dans les musiques savantes contemporaines, les musiques savantes du XX^{ème} siècle avant 1945, ou l'opéra sont fréquemment associés à des créations.

Une proportion de 10 % des chœurs déclare avoir passé des commandes à un ou des compositeurs. Par ailleurs, une proportion à peu près équivalente envisage de le faire.

L'Ile-de-France et Poitou-Charentes se détachent des autres régions en termes de commandes : 20 % des chœurs de ces régions déclarent avoir passé des commandes. De manière générale, les chœurs des zones urbaines sont un peu plus impliqués dans les commandes que dans les zones rurales, mais avec un écart assez resserré (11 % contre 7,5 %).

Les chœurs « rattachés » aux écoles de musiques ou aux autres institutions musicales sont les plus actifs sur le front des commandes : cela concerne plus de 15% de ces chœurs.

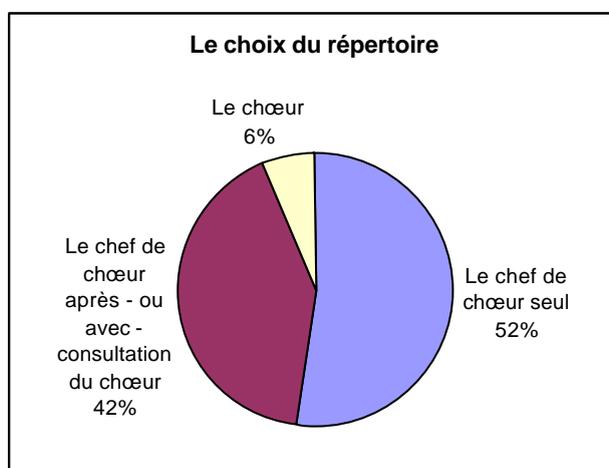
Comme pour les créations, ce sont les très gros chœurs (plus de 100 membres) qui sont les plus impliqués dans les commandes. On constate de même pour les chœurs ayant passé des commandes une pratique plus fréquente des recrutements sélectifs et de la formation.

Parmi les différents répertoires, ce sont les chœurs principalement axés sur les musiques savantes du XX^{ème} siècle (contemporaine ou avant 1945) mais aussi sur les musiques médiévales ou les opéras pour enfants qui ont le plus tendance à recourir aux commandes.

Il apparaît finalement et assez logiquement une forte corrélation entre créations et commandes : près du tiers des chœurs impliqués dans les créations le sont également dans les commandes ; les trois quarts des chœurs ayant passé commandes ont participé à des créations.

Le choix du répertoire

Les chœurs ont été interrogés sur le fait de savoir qui choisit le répertoire pratiqué. **Le rôle du chef de chœur est ici prépondérant : il décide seul du répertoire dans plus de la moitié des cas.**



Cette implication du chef de chœur est naturellement renforcée dans les chœurs d'enfants, mais aussi d'adolescents et d'étudiants. Ceci se confirme au sein des chœurs « rattachés » à une tierce structure : c'est dans les chœurs « rattachés » aux maisons pour tous, aux collèges, aux écoles de musique ou autres institutions musicales que le chef a le plus tendance à décider seul du répertoire.

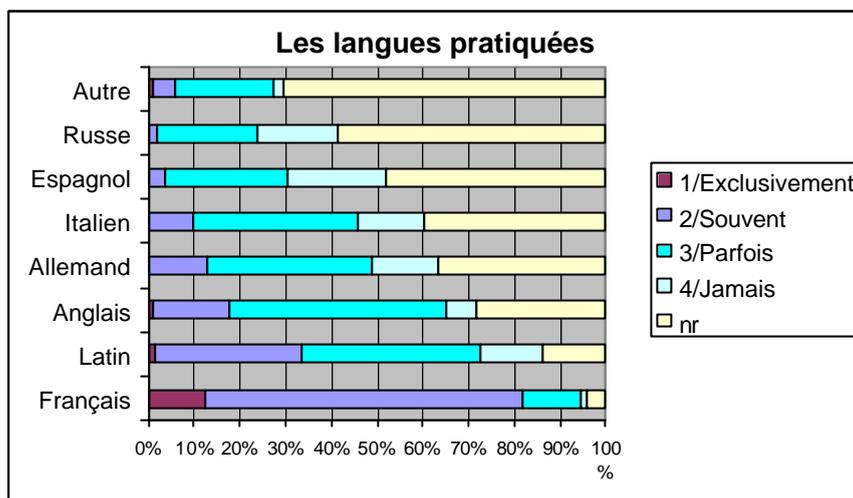
On constate également que, en tendance, plus le chœur a un effectif important, plus le chef a tendance à décider seul du répertoire.

Enfin il apparaît que **les chefs des chœurs pratiquant des recrutements sélectifs interviennent davantage de manière autonome dans le choix du répertoire.**

Les chœurs dont le chef intervient dans le choix du répertoire pratiquent de manière plus significative que les autres les musiques de la Renaissance, baroque, romantique ou les musiques savantes du XX^{ème} siècle. En revanche, **les chœurs dont le choix du répertoire est le fruit de l'ensemble du chœur ont une tendance supérieure à la moyenne à pratiquer de manière privilégiée la chanson.**

Les langues chantées

Le répertoire de langue française est le plus répandu, notamment en raison de la prédominance du répertoire de la chanson. Cette pratique est cependant loin d'avoir un caractère exclusif. En effet, **si 82 % des chœurs déclarent chanter exclusivement ou souvent en français, ils sont seulement 12 % à ne le faire qu'exclusivement.**



On trouve ainsi qu'un tiers des chœurs chante exclusivement ou souvent en latin, 18 % en anglais, 13 % en allemand et 10 % en italien.

C'est en Ile-de-France qu'on retrouve la plus grande part de chœur à répertoire « cosmopolite » : seuls 2 % des chœurs y chantent exclusivement en français. Les chœurs des régions Haute-Normandie, Aquitaine et Limousin sont également peu nombreux à ne chanter qu'en français.

A l'inverse, les chœurs d'enfants et ceux du troisième âge sont ceux qui ont le plus fort taux de pratique exclusive ou souvent du français.

On note par ailleurs que la pratique exclusive ou souvent du français est moins répandue au sein des chœurs qui pratiquent des recrutements sélectifs, ainsi que des chœurs qui organisent des formations.

Assez logiquement, les langues ont une corrélation avec le répertoire chanté : français pour la chanson ; latin pour le grégorien, les musiques médiévales et les musiques "savantes" ; anglais pour le jazz, le gospel et le negro spiritual, mais aussi les musiques "savantes", du baroque au XX^{ème} siècle ; allemand ou italien pour les musiques "savantes".

La pratique fréquente du latin est bien implantée en Bourgogne, en Ile-de-France, en Haute-Normandie et en Aquitaine. Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en latin sont également plus nombreux que la moyenne à pratiquer les répertoires du chant grégorien, de la musique médiévale, Renaissance, baroque, classique, romantique, l'oratorio mais aussi les musiques savantes du XX^{ème} siècle.

La pratique fréquente de l'anglais est surtout notable en Ile-de-France. Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en anglais sont plus impliqués dans les répertoires de la musique

baroque, la musique classique, romantique, les musiques savantes du XX^{ème} siècle, du jazz, du gospel et du negro spiritual.

Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en allemand sont plus impliqués dans les répertoires de la musique Renaissance, baroque, classique et romantique, les musiques savantes du XX^{ème} siècle (surtout avant 1945) et l’oratorio.

Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en italien sont plus impliqués dans les répertoires de la musique Renaissance, baroque, classique et romantique, les musiques savantes du XX^{ème} siècle avant 1945, l’oratorio et l’opéra.

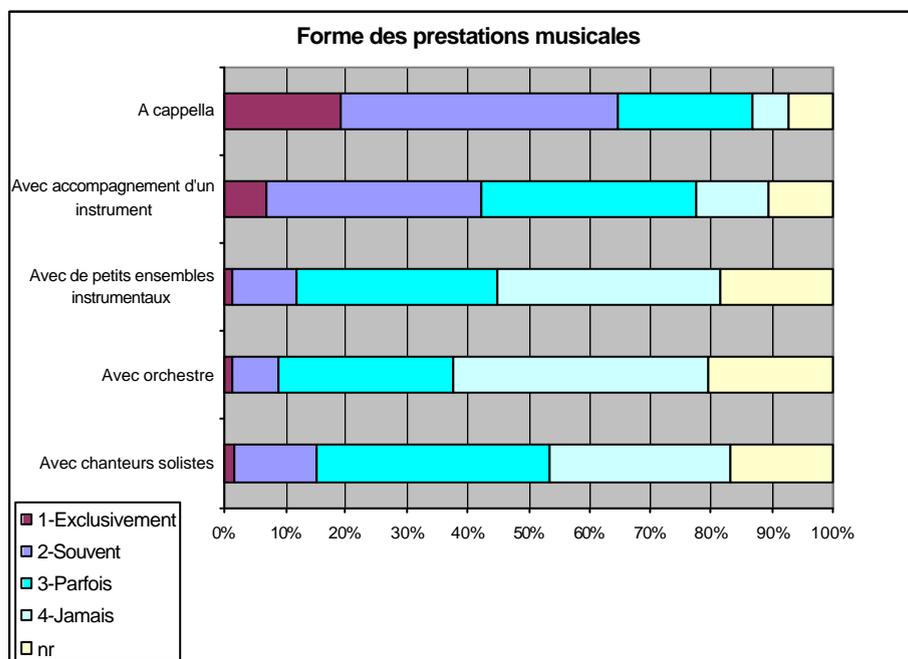
Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en espagnol sont plus impliqués dans les répertoires de la musique médiévale, Renaissance, baroque, classique et romantique et les musiques traditionnelles et/ou folkloriques.

Les chœurs qui chantent exclusivement ou souvent en russe sont plus impliqués dans les répertoires de la musique Renaissance, baroque, classique et romantique, les musiques savantes contemporaines et les musiques traditionnelles et/ou folkloriques.

D – Forme des productions

Forme des prestations musicales

Globalement, près d’un chœur sur cinq déclare se produire exclusivement *a cappella*, et ils sont deux sur trois à se produire exclusivement ou souvent de cette façon. Le graphique ci-dessous détaille les différents degrés de participation instrumentale aux prestations des chœurs.



D'une manière générale, les chœurs des zones rurales sont proportionnellement près de deux fois plus nombreux à avoir une pratique exclusivement *a cappella* (29 % contre 16 % en zones urbaines).

C'est parmi les chœurs du troisième âge qu'on trouve la part la plus importante de chœurs ne se produisant qu'*a cappella*. Les chœurs chantant exclusivement *a cappella* sont également ceux qui pratiquent le moins fréquemment les recrutements sélectifs, qui ont le moins tendance à percevoir des subventions publiques et qui ont le moins tendance à proposer des formations. Les chœurs se produisant exclusivement *a cappella* sont enfin rarement de grande taille : leur part diminue sensiblement au-delà des chœurs de plus de 50 membres, et est très faible pour les chœurs les plus grands.

En termes de répertoire, ce sont les chœurs dont le répertoire est globalement varié qui sont les plus nombreux à se produire exclusivement *a cappella*.

Toutefois, et de manière assez attendue, on peut faire une série de remarques :

- Les chœurs se produisant exclusivement *a cappella* sont en moyenne plus impliqués que les autres pour la pratique du chant grégorien, des musiques de la Renaissance, du negro spiritual et des musiques traditionnelles et/ou folkloriques.

- Parmi les chœurs dont les prestations sont exclusivement ou souvent accompagnées d'un instrument, on trouve une présence plus prononcée que la moyenne des répertoires de comédies musicales, des comptines ou contes musicaux, du jazz ou des musiques liturgiques d'aujourd'hui.

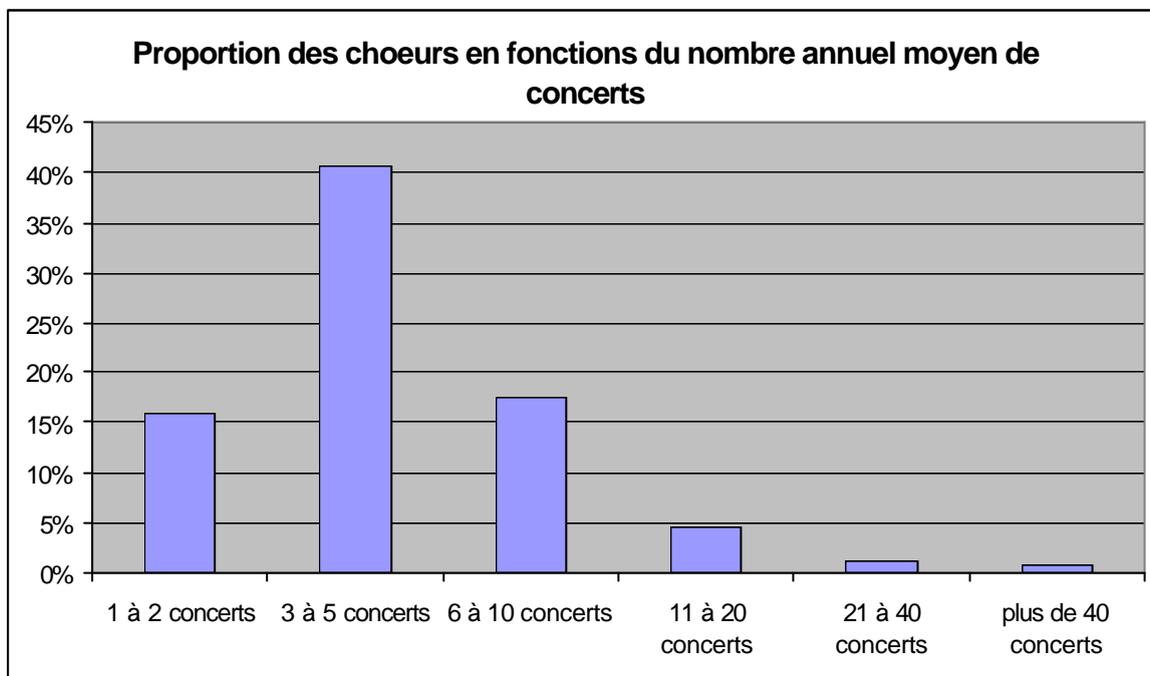
- Parmi les chœurs dont les prestations sont exclusivement ou souvent accompagnées de petits ensembles instrumentaux, les répertoires suivants sont représentés de manière supérieure à la moyenne générale : la musique médiévale, la musique savante contemporaine, l'opéra, la comédie musicale, le jazz ou le gospel.

- Parmi les chœurs dont les prestations sont exclusivement ou souvent accompagnées d'un orchestre, on retrouve une prépondérance des répertoires suivants : musique baroque, classique, romantique, musiques savantes du XX^{ème} siècle, l'oratorio.

- Enfin, parmi les chœurs dont les prestations sont exclusivement ou souvent accompagnées de chanteurs solistes, les répertoires qui se détachent sont : la musique baroque, classique, romantique, les musiques savantes du XX^{ème} siècle, l'oratorio, l'opéra ou l'opérette.

Les concerts

Les chœurs ont été interrogés sur le nombre moyen de concerts donnés chaque année, sur la base de leurs trois dernières années. Le résultat pour l'ensemble des chœurs est une moyenne de 6 concerts annuels.



Cependant, il apparaît que **la moitié des chœurs donne 4 concerts ou moins, et que les trois quarts en donnent 10 ou moins.**

La lecture territoriale fait apparaître une curiosité en Midi-Pyrénées : le nombre moyen de concerts y est deux fois plus important. La moyenne annuelle se situe dans toutes les régions entre 4 et 6 concerts, en Midi-Pyrénées elle atteint 12 concerts. Dans cette région, un quart des chœurs donnent plus de 10 concerts (contre moins de 10 % pour l'ensemble des autres régions).

On peut à nouveau sur ce sujet tenter **une extrapolation nationale de l'offre annuelle totale de concerts donnés par les chœurs**. Sur l'ensemble des chœurs qui ont répondu à l'enquête (les réponses du Nord-Pas-de-Calais n'ont pas pu être prises en compte pour cette question), on obtient un total annuel déclaré de près de 12 000 concerts. Si on considère que les chœurs qui ont répondu à l'enquête sont en moyenne plus actifs que les chœurs, moins identifiés, qui n'ont pas répondu, on se basera pour l'extrapolation sur une estimation basse du nombre moyen de concerts. Si on considère que la population des chœurs se porte à 10 000 (voir encadré p. 17), on peut alors estimer que le volume annuel de concerts des chœurs présent dans cette enquête se situe entre 30 000 et 40 000.

L'analyse chronologique montre que plus le chœur est ancien, plus il a tendance à donner des concerts. Le nombre annuel moyen de concerts est de :

- 4 pour les chœurs créés après 2000 ;
- 5 pour les chœurs créés entre 1995 et 2000 ;
- 6 pour les chœurs entre 1970 et 1990 ;
- 7 pour les chœurs créés entre 1960 et 1970 ,
- 9 pour les chœurs créés avant 1960.

L'écart du nombre de concerts pour les différents types de chœurs va de 4 concerts en moyenne pour les chœurs d'adolescents, à 8 concerts pour les chœurs dits de jeunes.

La taille du chœur semble également avoir une incidence sur le nombre de concerts : les très petits chœurs (moins de 10 membres) comme les plus importants (plus de 70 membres) sont ceux qui donnent le plus de concerts chaque année (8 concerts en moyenne).

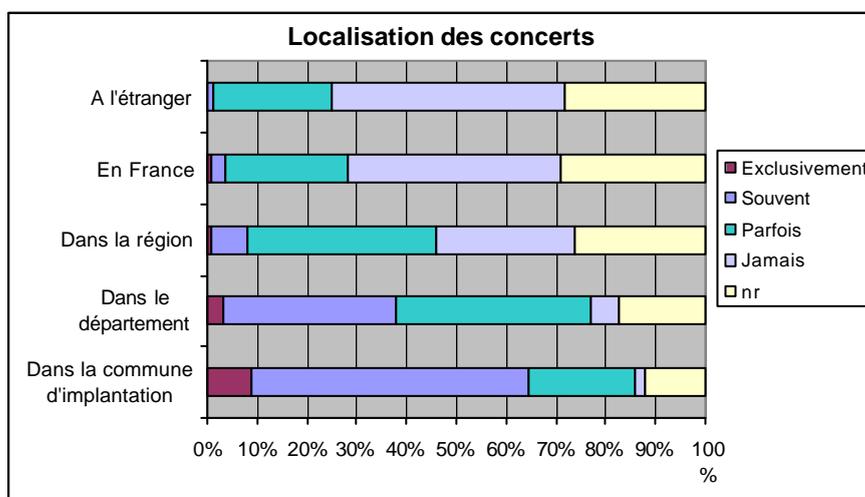
On constate également que les chœurs qui procèdent à des recrutements sélectifs, ceux qui offrent des formations ainsi que ceux qui perçoivent des subventions publiques donnent en moyenne un peu plus de concerts que les autres.

La quantité de concerts est également plus importante pour les chœurs qui ont participé à des créations, ou chez ceux qui ont passé commande à des compositeurs.

Au niveau des répertoires, quelques spécificités se détachent : les chœurs qui pratiquent de manière privilégiée la musique médiévale sont ceux qui donnent le plus de concerts : 10 concerts annuels en moyenne. Les chœurs pratiquant fréquemment la musique savante contemporaine donnent également plus de concerts que la moyenne. A l'inverse, les chœurs axés sur les opéras pour enfants, les comptines et contes musicaux donnent peu de concerts.

Enfin, si le fait de se produire ou non *a capella* n'a que peu d'influence sur le nombre de concerts réalisés, on constate que les chœurs qui se produisent de manière privilégiée avec de petits ensembles instrumentaux sont ceux qui donnent le plus de concerts.

Le graphique ci-dessous indique que ces concerts se déroulent le plus souvent dans les environs immédiats des chœurs : **les deux tiers donnent leurs concerts exclusivement ou souvent dans la commune d'origine.**



Cependant, on note aussi que les chœurs qui se produisent souvent sur l'ensemble de leur région, sur l'ensemble du territoire et même à l'étranger sont ceux qui donnent le plus de

concerts : près de 10 concerts annuels pour ces chœurs, contre 2 ou 3 pour les chœurs qui ne se produisent que dans leur commune d'implantation.

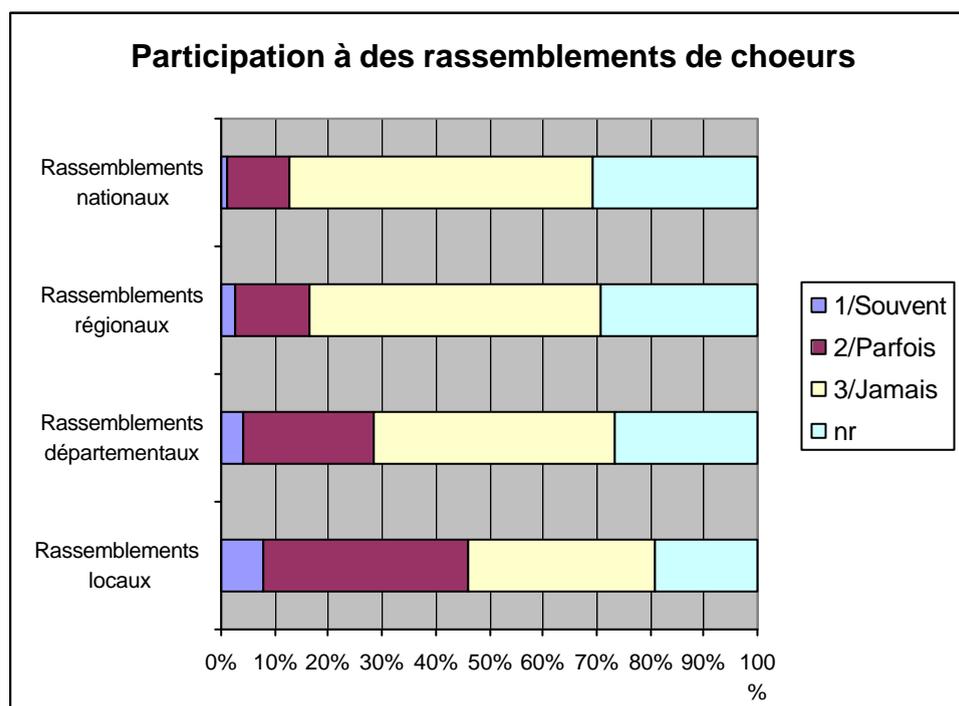
Un chœur sur cinq organise lui-même systématiquement ses concerts et 40 % le font souvent. Un tiers des chœurs se produit exclusivement ou souvent sans cachet, et **moins de 10 % se produisent exclusivement ou souvent avec cachet**. Les chœurs de cette dernière catégorie sont ceux qui donnent en moyenne le plus de concerts.

Le type de lieu dans lequel se déroulent les concerts est plus fréquemment un lieu de culte : 58 % des chœurs déclarent se produire exclusivement ou souvent dans des églises ou chapelles, alors que 38 % se produisent exclusivement ou souvent dans des salles (de concert ou polyvalentes).

Les chœurs sont donc des facteurs importants de la vie culturelle locale, et aussi de l'animation de lieux patrimoniaux.

Les autres manifestations publiques

La participation à des rassemblements de chœurs est, là encore, proportionnelle à la proximité géographique de ces manifestations. Si près de la moitié des chœurs déclare participer à des rassemblements locaux, ils sont moins d'un sur cinq à le faire pour des rassemblements régionaux.



Les chœurs qui participent souvent à des rassemblements locaux ou départementaux sont un peu plus ruraux que la moyenne : ils représentent respectivement 27 % et 32 % des chœurs concernés, contre 23 % de l'ensemble des chœurs. En revanche, la tendance inverse s'observe pour les chœurs qui participent souvent à des rassemblements régionaux ou nationaux : ils proviennent à 85 % de zones urbaines (au lieu de 77 % sur l'ensemble des chœurs).

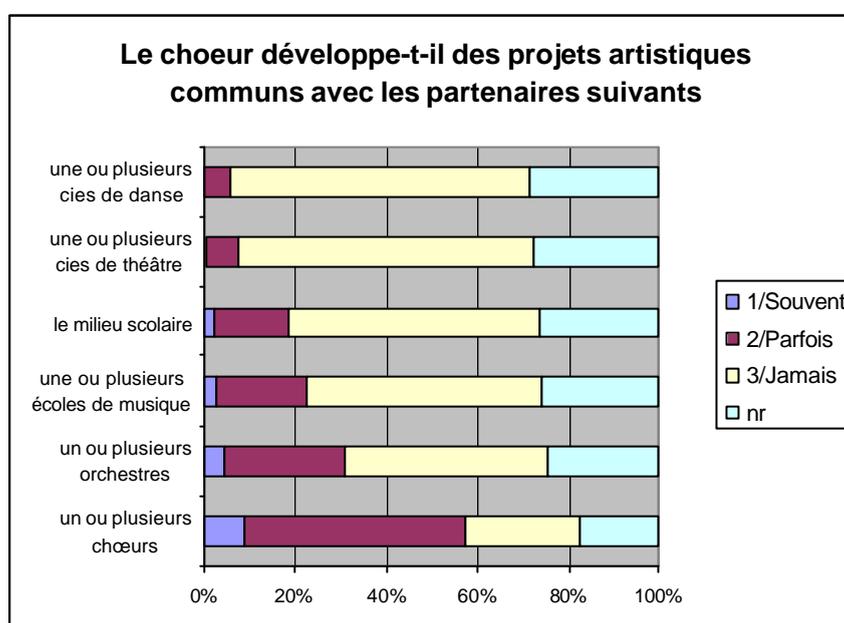
Le rôle des fédérations apparaît dans l'organisation de ces rassemblements, notamment à grande échelle territoriale. On verra que, sur l'ensemble des chœurs qui ont répondu à l'enquête, 24 % étaient affiliés à une fédération.

Or, pour les chœurs qui participent souvent à des rassemblements, ce taux s'élève à :

- 32 % pour les rassemblements locaux,
- 34 % pour les rassemblements départementaux,
- 73 % pour les rassemblements régionaux,
- 59 % pour les rassemblements nationaux.

Les collaborations artistiques

Si les chœurs peuvent être amenés à concevoir des projets artistiques avec d'autres partenaires, ceux-ci se situent essentiellement dans le domaine musical.



En effet il apparaît **que plus de la moitié des chœurs développe parfois ou souvent des projets avec d'autres chœurs**, que près du tiers le fait avec des orchestres, et que près d'un sur cinq avec une école de musique, et ce, quels que soit les répertoires. Les collaborations avec des compagnies dramatiques ou chorégraphiques sont en revanche beaucoup plus rares.

Pour les chœurs collaborant avec des orchestres, on constate une plus faible présence des chœurs ruraux : ils ne représentent que 11 % des chœurs collaborant souvent et 19 % de ceux collaborant souvent avec des orchestres (au lieu de 23 % en moyenne globale).

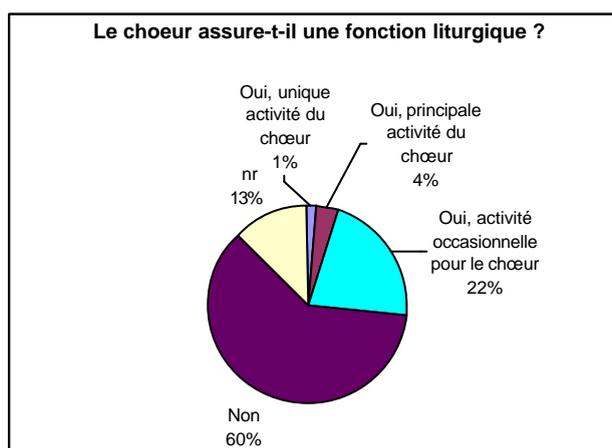
Les chœurs d'adolescents mais aussi ceux d'étudiants sont fortement représentés parmi ceux qui collaborent avec des orchestres. Il apparaît par ailleurs que ces chœurs qui développent des projets avec des orchestres pratiquent davantage que les autres les recrutements sélectifs et proposent plus fréquemment des formations. Enfin, ils ont un répertoire plus spécialisé que la moyenne : ils ne sont que 21 % à avoir un « répertoire globalement varié, sans prédilection » (au lieu de 45 % en moyenne). Les musiques baroques, classiques et romantiques ainsi que l'oratorio sont fortement pratiquées par ces chœurs.

Parmi les chœurs qui développent des projets artistiques avec des écoles de musique, on trouve là aussi une présence plus marquée des chœurs urbains. Logiquement, ce sont les chœurs qui ont des liens avec une école de musique qui ont le plus tendance à développer des projets avec elles. Les chœurs « rattachés » aux collèges sont également bien représentés. En termes de répertoire, on constate chez ces chœurs une fréquence plus importante dans la pratique des musiques baroques, classiques, romantiques et savantes du XX^{ème} siècle.

Enfin, ce sont les chœurs d'enfants et d'adolescents qui ont la plus forte tendance à développer des projets artistiques avec le milieu scolaire. Les chœurs « rattachés » aux écoles primaires, aux collèges ou aux lycées y occupent bien sûr une place prépondérante. On notera dans l'analyse des répertoires pratiqués une seule différence sensible, qui se situe dans la pratique du jazz : 18 % des chœurs collaborant souvent avec le milieu scolaire pratiquent de manière privilégiée ou souvent le jazz, contre 7 % pour l'ensemble des chœurs.

Les fonctions liturgiques

Parce qu'ils sont difficiles à définir et à recenser, les chœurs strictement liturgiques n'étaient pas destinataires en tant que tels de l'enquête. Cependant, les chœurs ont été interrogés sur leur éventuelle participation à des fonctions liturgiques.



Ces fonctions liturgiques concernent un peu plus du quart des chœurs mais, pour l'essentiel, il s'agit de fonctions occasionnelles. On constate cependant, à la lecture des résultats, qu'une infime part de chœurs à vocation liturgique exclusive a répondu à l'enquête (dans 8 des 15 régions étudiées).

On constate que les chœurs urbains sont un peu moins impliqués dans les fonctions liturgiques que les chœurs ruraux. **De même, les chœurs les plus récents sont globalement moins impliqués dans ces fonctions, et les plus anciens sont ceux qui le sont le plus** (plus des deux tiers des chœurs créés après 1995 déclarent ne pas assurer de fonctions liturgiques contre seulement 40 % de ceux créés avant 1960).

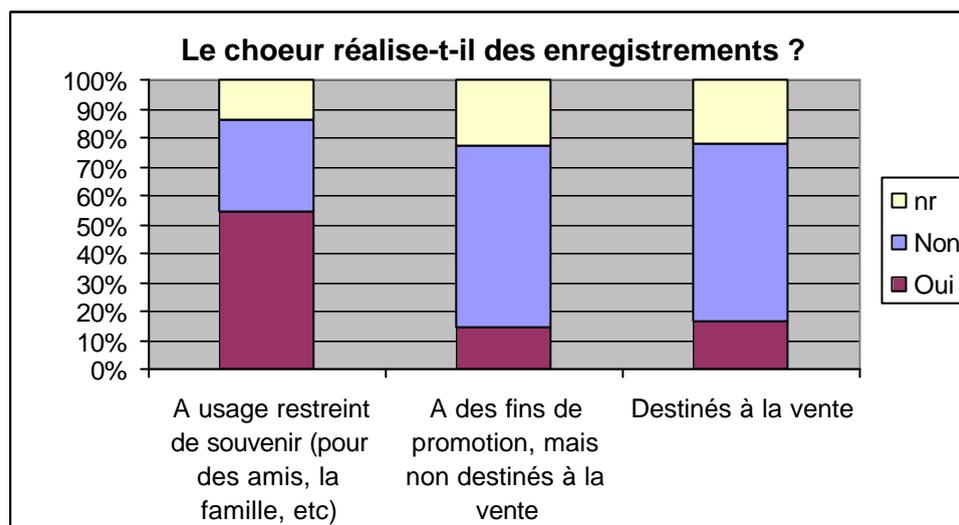
Parmi les chœurs fortement impliqués dans les fonctions liturgiques, on observe une sur-représentation de chœurs associant des enfants et des adultes. En revanche, les chœurs d'enfants et les chœurs d'étudiants sont sous-représentés.

La pratique des fonctions liturgiques a une incidence sur les répertoires : les chœurs dont le rôle liturgique est prépondérant sont évidemment nombreux à déclarer pratiquer un répertoire

privilegié. On constate ainsi dans cette catégorie de chœurs une présence accrue du chant grégorien mais surtout des musiques liturgiques d'aujourd'hui.

Les outils de communication

Près des deux tiers des chœurs déclarent procéder à des enregistrements. Il s'agit, pour plus de la moitié des chœurs, d'enregistrements à simple usage de souvenir. **Les enregistrements à des fins de promotion (destinés ou non à la vente) ne concernent que 27 % des chœurs.**



Les chœurs qui ont réalisé des enregistrements à des fins de promotion sont plus urbains que la moyenne (84 % d'entre eux le sont contre 77 % du total). Ce sont également des chœurs plus anciens : 33 % des chœurs créés avant 1990 ont réalisé ce type d'enregistrement contre 22 % de ceux créés après.

Les chœurs qui ont réalisé ces enregistrements sont également ceux :

- qui ont le plus recours aux recrutements sélectifs (56 % contre 33 % de l'ensemble des chœurs) ;
- qui ont le plus tendance à percevoir des subventions publiques (72 % contre 60 % de l'ensemble des chœurs) ;
- qui ont le plus tendance à proposer des formations (55 % contre 42 % de l'ensemble des chœurs).

Ils se portent également de manière plus fréquente sur des répertoires privilégiés. Parmi ces répertoires, on trouve dans ces chœurs une pratique plus prononcée des musiques baroques, classiques, romantiques, savantes du XX^{ème} siècle (avant 1945) et des oratorios.

Enfin, les chœurs qui ont réalisé des enregistrements à des fins de promotion donnent davantage de concerts : 8 concerts annuels en moyenne contre 5 pour ceux n'ayant pas réalisé ce type d'enregistrement.

Parallèlement à ces enregistrements, les chœurs sont :

- 26 % à disposer de fonds d'affiches ;
- 26 % à disposer de plaquettes de présentation ;
- 30 % à disposer de dossiers de presse.

E – Organisation administrative, finances

Statut juridique

Près des trois quarts des chœurs ont déclaré bénéficier d'une existence juridique propre. Pour la quasi-totalité, il s'agit du statut associatif « loi de 1901 ».

On constate que ce taux d'existence juridique propre est d'autant plus important que le chœur est ancien, et est moins élevé pour les chœurs récents : il avoisine les 85% pour les chœurs créés avant 1960 et 1980, il ne concerne que deux tiers des chœurs créés dans les années 1990 et la moitié de ceux créés après 2000.

On observe également un lien entre la taille du chœur et sa structuration juridique : à peine deux tiers des chœurs de moins de 30 membres ont un statut propre, contre plus de 80% pour les plus de 60 membres.

Près de 30 % des chœurs ne possèdent pas d'existence juridique propre. Parmi ceux-ci, près de 90 % sont « rattachés » à une structure, ce qui leur confère un cadre d'existence (alors que les chœurs possédant une existence juridique ne sont que 29 % à être « rattachés »). Il reste donc 3 % de chœurs qui ne déclarent ni statut juridique ni structure de rattachement.

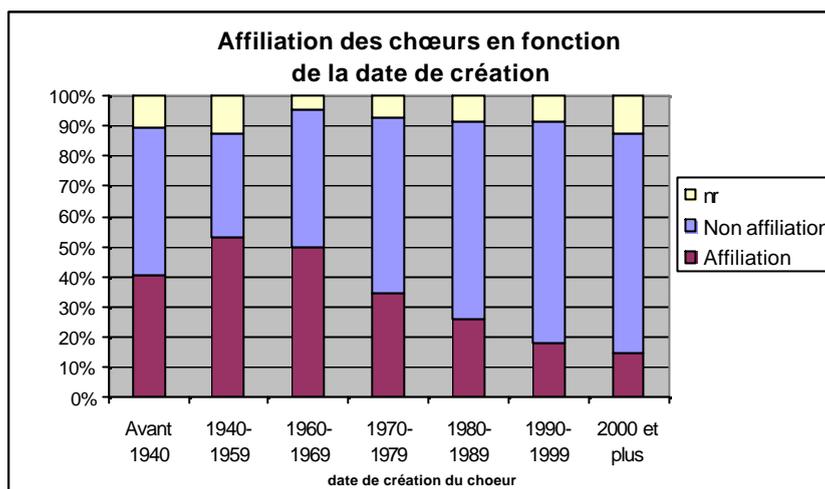
Il existe des chœurs qui ont un statut juridique, tout en déclarant un lien privilégié avec une autre structure. C'est principalement le cas des chœurs « rattachés » aux paroisses et aux institutions musicales (plus des deux tiers d'entre eux ont un statut juridique propre). Dans le cas des chœurs « rattachés » aux écoles de musique, 46 % déclarent un statut juridique propre. Mais une nette différenciation apparaît selon la nature du lien à l'école de musique : 81% des chœurs « rattachés » à une école de musique ont un statut juridique propre quand il s'agit d'une activité simplement accueillie par l'école. Ils ne sont plus que 22 % lorsqu'il s'agit d'une activité placée sous la responsabilité de l'école.

Affiliation

Un quart des chœurs a déclaré être affilié à une fédération.

Les chœurs bénéficiant d'une existence juridique propre sont davantage affiliés que les autres (28% sont affiliés, contre 15% de ceux sans existence juridique).

Toutefois, le paramètre le plus marquant concernant l'affiliation des chœurs est celui de l'année de création. Le graphique ci-après montre en effet clairement **que plus le chœur est récent, moins il a tendance à être affilié** : 40% des chœurs créés avant 1980 sont affiliés, seulement 20% des chœurs créés après.



Ce constat demandera à être complété dans l'avenir, pour savoir si les chœurs ne s'affilient qu'après plusieurs années d'existence (dans ce cas il est normal que les chœurs récents soient moins affiliés), ou si le recours à l'affiliation est réellement sur le déclin.

On remarque que les chœurs du troisième âge et les chœurs de jeunes sont un peu plus souvent affiliés que les autres (près d'un tiers de ces chœurs déclare être affilié, contre un quart par ailleurs).

En termes d'implantation, si on ne constate pas d'écart significatif entre les chœurs des zones urbaines ou rurales pour l'affiliation, on remarque des disparités régionales : 44% des chœurs du Nord-Pas-de-Calais sont affiliés, près du tiers en Rhône-Alpes et Bourgogne, alors qu'ils ne sont que 15% ou moins en Bretagne, Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie.

Parmi les fédérations les plus fréquemment citées, on trouve A Cœur Joie, nommée par 22 % des chœurs qui déclarent être affilié (soit plus de 200 chœurs parmi les 2541 de l'échantillon étudié), ainsi que la Confédération Musicale de France, nommée par 11 % de ces chœurs (une centaine de chœurs représentés dans l'échantillon étudié).

A titre d'information, en 2005, le mouvement A Cœur Joie annonce 457 chœurs affiliés, et la Confédération Musicale de France 542.

Les chœurs répétant dans une salle leur appartenant sont le plus fréquemment affiliés (46 % de ces chœurs le sont, contre un quart du total). Les chœurs répétant en école de musique sont un peu moins affiliés que la moyenne, ceux répétant en salle communale un peu plus. Enfin les chœurs répétant en entreprise ou chez un particulier ne le sont presque jamais.

Ressources financières et aides publiques

87% des chœurs demandent une cotisation annuelle aux choristes. Les chœurs non rattachés à d'autres structures sont dans l'ensemble un peu plus demandeurs de cotisations, de même que ceux qui bénéficient d'une existence juridique propre.

On peut noter que : 41 % des chœurs répétant chez un particulier ne demandent pas de cotisation, de même que 31 % de ceux répétant dans une salle paroissiale et 27 % de ceux répétant dans un collège.

Ce sont par ailleurs les chœurs d'adultes qui réclament le plus souvent des cotisations, et les chœurs d'adolescents qui en réclament le moins fréquemment. Ainsi, on s'aperçoit que les

chœurs « rattachés » aux collèges ou aux lycées sont parmi ceux qui réclament le moins de cotisations.

Enfin, la comparaison régionale fait ressortir une spécificité pour le Nord-Pas-de-Calais : seuls 68 % des chœurs y demandent une cotisation, alors que ce taux dépasse les 80% dans toutes les autres régions.

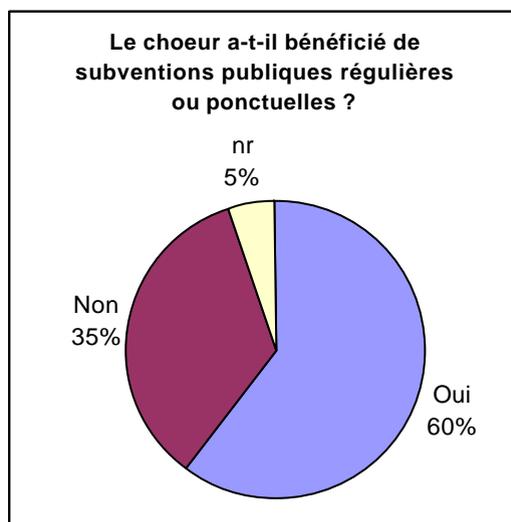
65% des chœurs déclarent avoir bénéficié, au cours des trois dernières années, d'aides en nature. Ces aides proviennent essentiellement des municipalités. Celles-ci se caractérisent souvent par une mise à disposition de locaux, ce qui explique que ce sont les chœurs répétant dans des salles communales qui sont les plus nombreux à en bénéficier (c'est le cas pour 78% de ces chœurs). Les chœurs qui demandent des cotisations sont aussi ceux qui ont le plus fréquemment bénéficié de ces aides : 69 % des chœurs avec cotisations en ont bénéficié, contre 46 % des chœurs sans cotisations.

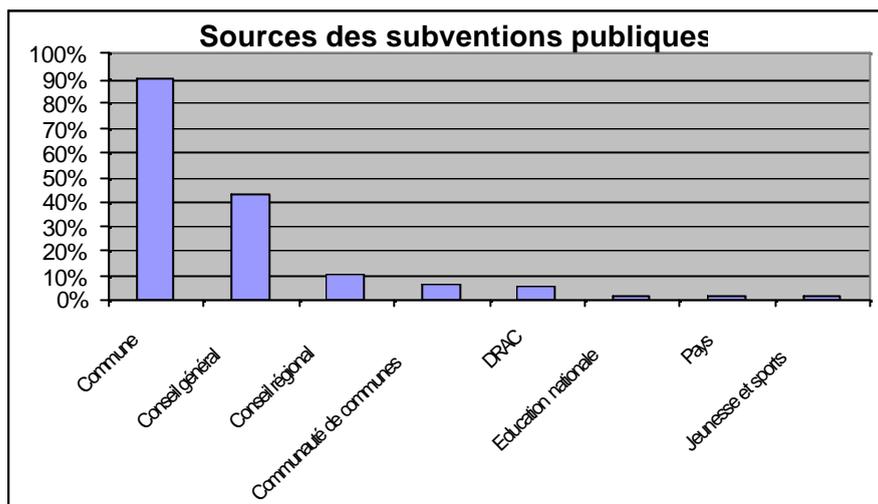
C'est dans les très petits chœurs que les aides en nature sont les moins fréquentes : 44% des chœurs de moins de 10 membres en perçoivent. Ce taux progresse ensuite régulièrement jusqu'aux chœurs de plus de 30 membres, et est ensuite globalement stable.

Les chœurs d'étudiants sont ceux qui jouissent le plus fréquemment d'aides en nature, alors que les chœurs d'adolescents se situent nettement sous la moyenne.

Ce sont les chœurs créés dans les années 1960 qui profitent plus souvent que les autres d'aides en nature (ils sont 79 % à en bénéficier dans cette catégorie). Au delà, plus le chœur est récent, moins il a tendance à percevoir des aides en nature (ils ne sont plus que 53 % pour les chœurs créés après 2000).

60 % des chœurs déclarent avoir bénéficié de subventions publiques.





Pour ces chœurs, il s'agit dans neuf cas sur dix, comme le montre le graphique ci-dessus, de financements communaux

Les chœurs qui bénéficient de subventions publiques perçoivent également plus fréquemment que les autres les aides en nature et ont plus souvent recours aux cotisations.

Au total, notre échantillon comporte un solde de 4 % de chœurs fonctionnant sans ressources régulières : ni cotisations, ni aides en nature, ni subventions.

Le fait de percevoir des subventions semble proportionnel à la taille du chœur : plus le chœur est petit, moins il en perçoit, plus il est grand, plus il a tendance à en percevoir. Ainsi, les chœurs de moins de 10 membres ne sont que 31% à bénéficier de subventions, la moitié pour les chœurs de 10 à 30 membres, les deux tiers pour les chœurs de 30 à 50 membres, et près des trois quarts au-delà.

On constate également que les chœurs qui ont un répertoire privilégié bénéficient en général moins souvent de subventions publiques ou d'aide en nature.

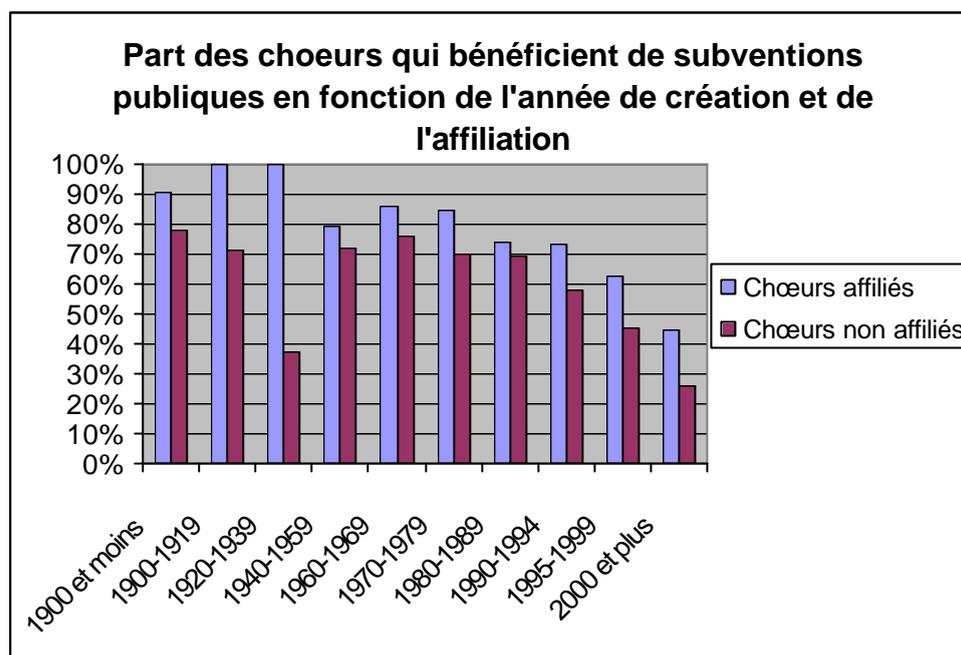
Les chœurs d'adolescents, d'enfants et du troisième âge ont proportionnellement moins accès que les autres aux subventions publiques (elles bénéficient à moins de la moitié de ces chœurs). Pour les deux premiers cités, ce fait peut s'expliquer par leur caractère plus fréquemment rattaché à une structure. Or, les chœurs «rattachés » ont moins fréquemment accès aux subventions (47 % des « rattachés » en perçoivent contre 71 % des non rattachés).

On remarque également que les chœurs affiliés à une fédération perçoivent plus fréquemment des subventions : 74 % des affiliés en perçoivent, contre 56% des non affiliés.

Un dernier facteur important pour expliquer le fait que les chœurs perçoivent ou non des subventions est l'ancienneté : plus le chœur est ancien, plus il a tendance à en bénéficier. Ainsi les chœurs créés avant 1970 sont près de 80% à recevoir des subventions, ils sont 69 % pour les chœurs créés dans la décennie 1980, et finalement moins de la moitié pour les chœurs créés après 1995.

On a déjà vu que l'ancienneté et l'affiliation étaient liés : les chœurs anciens ont davantage tendance à être affiliés. Pourtant le graphique ci-dessous montre comment ces deux effets se cumulent par rapport aux subventions : les chœurs anciens perçoivent en effet plus

fréquemment des subventions, mais même au sein des chœurs les plus récents, les affiliés continuent à percevoir plus fréquemment des subventions.



Enfin, la répartition entre espaces urbains et ruraux n'est pas déterminante dans le fait de percevoir ou non des subventions. En termes de lecture régionale, on constate que l'Ile-de-France est encore un cas particulier, puisque seuls 31 % des chœurs y perçoivent des subventions. Ils sont plus de la moitié dans toutes les autres régions.

Les chœurs qui bénéficient des subventions, mais aussi ceux qui reçoivent des aides en nature et qui perçoivent des cotisations proposent davantage de formations.

II - LES CHEFS DE CHŒUR

A - Le profil général des chefs de chœur

Le dispositif de l'étude a été conçu en deux volets : un questionnaire d'enquête centré sur le chœur, et pour chacun des chœurs interrogés, un second questionnaire à destination du chef de chœur.

La population des chefs qui peut être étudiée se porte à 2 112 individus. L'écart mesuré par rapport aux 2 541 chœurs s'explique par le fait qu'un chef peut diriger plusieurs chœurs, et que certains chœurs n'ont répondu qu'au premier volet de l'enquête.

La répartition régionale des réponses est la suivante :

REGION	Nombre de chef	Répartition des chefs	Nombre de chœur	Répartition des chœurs
Aquitaine	165	8%	198	8%
Auvergne	99	5%	118	5%
Basse-Normandie	101	5%	123	5%
Bourgogne	190	9%	204	8%
Bretagne	193	9%	189	7%
Centre	147	7%	214	8%
Franche-Comté	96	5%	95	4%
Haute-Normandie	84	4%	95	4%
Ile-de-France	112	5%	151	6%
Limousin	41	2%	52	2%
Lorraine	179	8%	194	8%
Midi-Pyrénées	158	7%	182	7%
Nord-Pas-de-Calais	151	7%	179	7%
Poitou-Charentes	120	6%	190	7%
Rhône-Alpes	276	13%	357	14%
Total	2 112	100%	2 541	100%

La comparaison avec la répartition régionale des chœurs montre que la représentativité des régions couvertes est équivalente pour les deux populations.

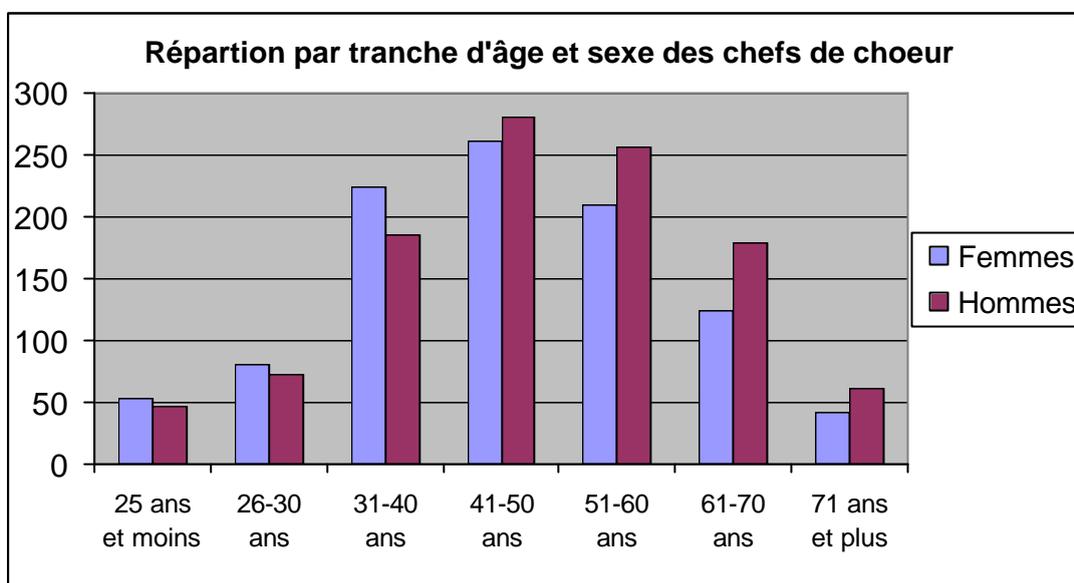
En se référant à l'extrapolation qui porte l'estimation du nombre de chœurs à 10 000 au plan national (voir p. 17), on peut alors estimer que la population des chefs de chœur, dans la limite du type de chœurs étudié, est voisine de 8 500 personnes.

Situation personnelle des chefs

La population des chefs est composée à 52 % d'hommes et 48 % de femmes.

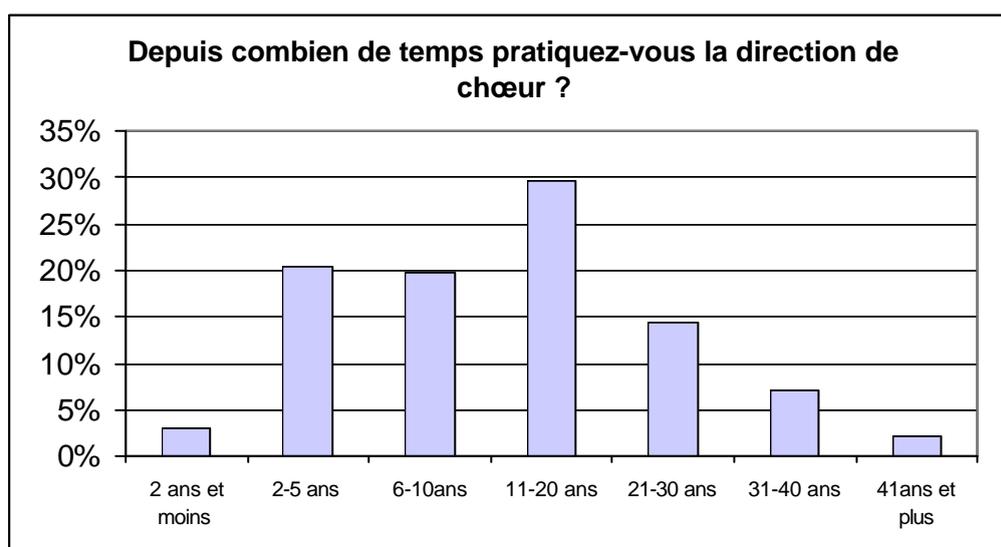
Cette répartition n'est cependant pas homogène dans toutes les régions : les femmes sont majoritaires dans 8 des 15 régions étudiées, mais ne représentent qu'un tiers des chefs en Ile-de-France.

La moyenne d'âge globale de ces chefs est de 48 ans. Les femmes sont cependant en moyenne plus jeunes que les hommes : elles ont en moyenne 46 ans contre 49 pour les hommes. Ce constat est illustré par le graphique ci-dessous, sur lequel on peut constater que **les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les tranches d'âge inférieures à 40 ans, et deviennent minoritaires au-delà.**



Globalement, les chefs de moins de trente ans représentent 12 % de la population et ceux de plus de soixante ans 20 %.

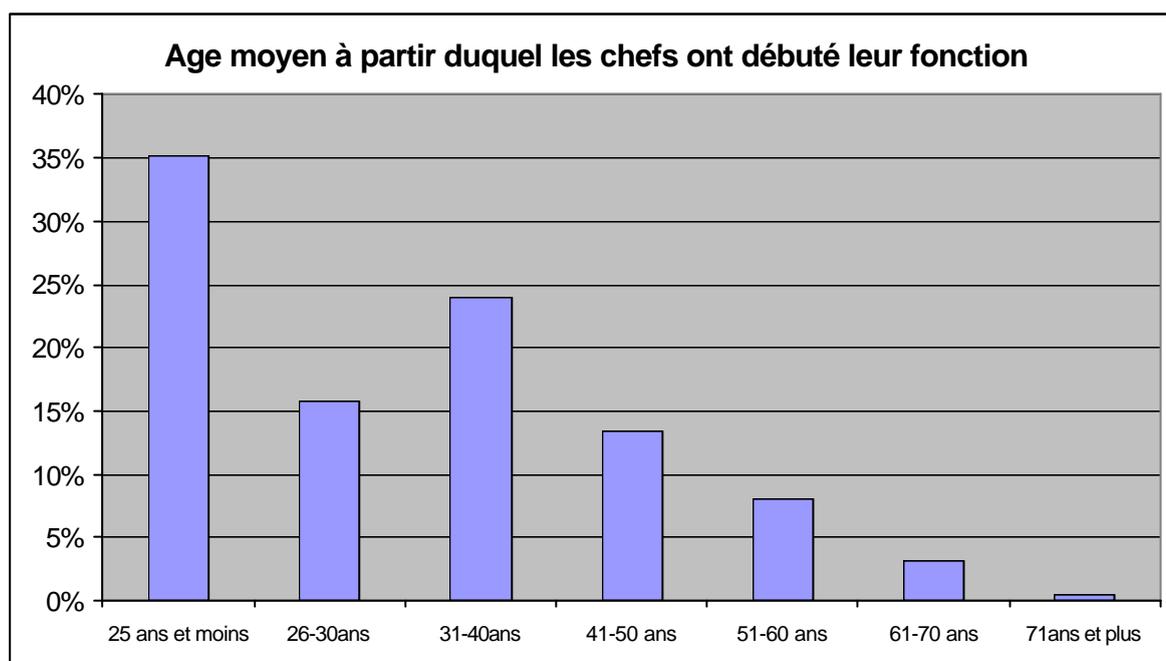
Les chefs pratiquent en moyenne la direction de chœur depuis 15 ans. Cette moyenne est de 17 ans pour les hommes et 13 ans pour les femmes.



Les chefs qui exercent depuis moins de 5 ans représentent le quart de l'effectif, et la moitié ne dépasse pas les douze années de pratique de cette fonction.

Là encore, on observe des tendances différentes entre les hommes et les femmes : celles-ci sont majoritaires parmi les chefs ayant moins de dix années d'ancienneté, et deviennent minoritaires au-delà. Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes parmi les chefs dépassant vingt années d'ancienneté.

En calculant la différence entre l'âge des chefs et leur ancienneté dans la fonction, on peut établir l'âge à partir duquel ils ont commencé à exercer leur responsabilité. En moyenne, les chefs ont débuté à l'âge de 33 ans. Pour les hommes, cette moyenne est de 32 ans, elle est de 34 ans chez les femmes.



On observe ci-dessus que **beaucoup de chefs ont débuté jeunes : plus du tiers (35 %) avait moins de 25 ans et plus de la moitié moins de 30 ans.**

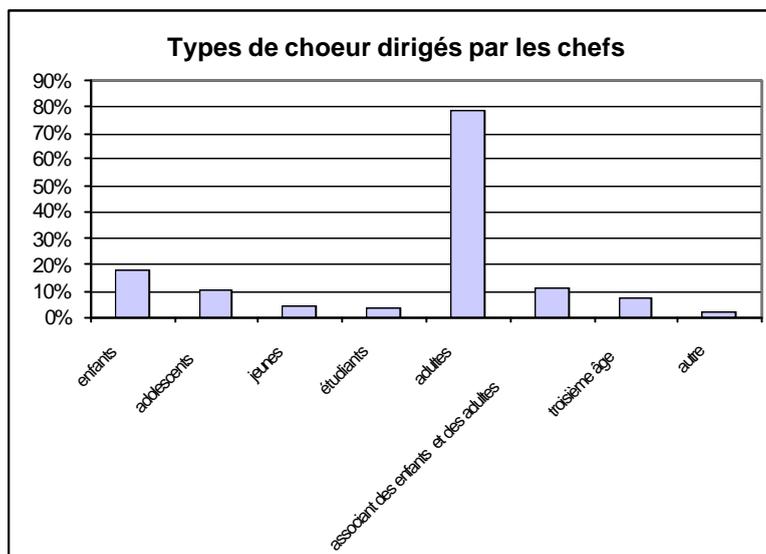
L'activité de direction de chœur

Une proportion de 42 % de chefs déclare diriger plusieurs chœurs. Parmi ces chefs « multi-chœurs », près des deux tiers (63 %) dirigent deux chœurs, un quart dirige trois chœurs, 10 % dirigent quatre ou cinq chœurs et 3 % en dirigent plus de cinq.

Les femmes sont un peu plus nombreuses à cumuler les chœurs : 43 % des chefs femmes dirigent plusieurs chœurs, contre 40 % des chefs hommes.

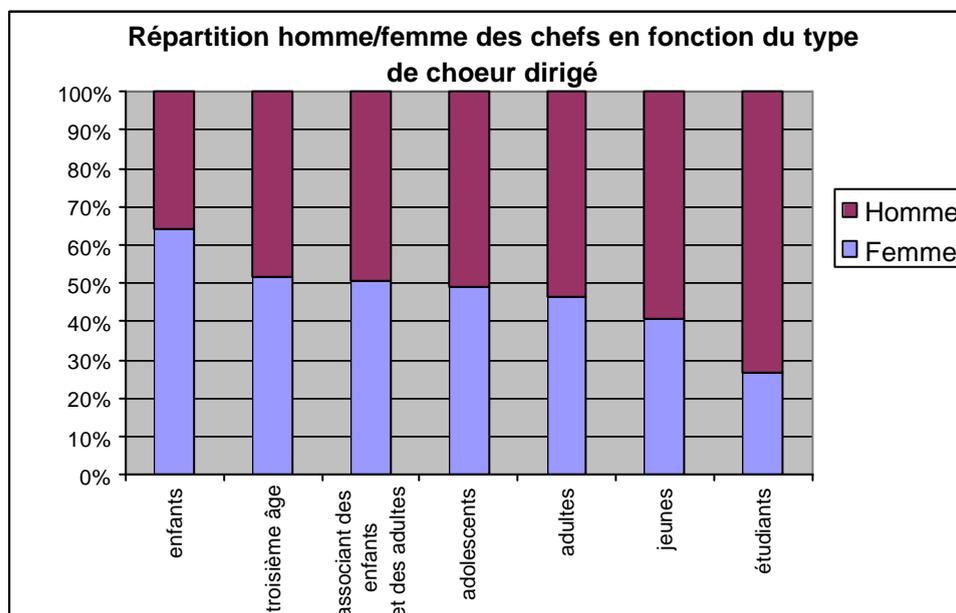
Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs sont en moyenne plus jeunes que les autres : 45 ans contre 50 ans pour ceux qui ne dirigent qu'un seul chœur. Ce constat est identique chez les hommes et chez les femmes : ce n'est donc pas la plus grande présence de femmes parmi les chefs qui dirigent plusieurs chœurs qui fait baisser la moyenne d'âge. Ceci s'explique plutôt par la diminution de l'activité au-delà de soixante ans : seuls 24 % des chefs dirigent plusieurs chœurs dans cette tranche d'âge.

Les chefs ont été interrogés sur le type de chœur qu'ils dirigent. Comme on l'a vu dans la première partie, et pour les raisons méthodologiques de restriction du champ de l'enquête, les chœurs d'adultes représentent plus des trois quarts des chœurs concernés.



Toutefois, les proportions ne sont pas identiques à celles des 2 541 chœurs qui ont répondu à l'enquête, puisque ici les chefs peuvent diriger plusieurs chœurs de catégories différentes. Ainsi, on observe que plus des trois quarts des chefs qui dirigent des chœurs d'enfants, d'adolescents ou d'étudiants dirigent plusieurs chœurs.

La répartition homme/femme varie également en fonction du type de chœur concerné.



Il apparaît en effet que pour trois catégories, l'écart à la répartition moyenne est important :

- **les chœurs d'enfants, dont près des deux tiers sont dirigés par des femmes**
- **les chœurs de jeunes et les chœurs d'étudiants, dans lesquels les chefs hommes sont nettement majoritaires (respectivement à 59 % et 73 %).**

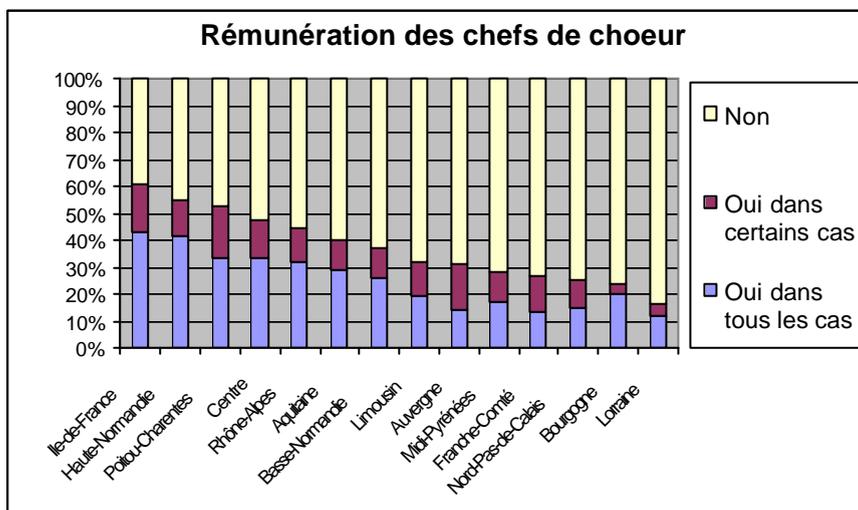
On a vu précédemment que la moyenne d'âge des chefs était de 48 ans. Les chefs les plus jeunes sont ceux qui dirigent les chœurs d'étudiants : ils ont en moyenne 38 ans. Viennent ensuite les chefs des chœurs d'enfants, d'adolescents ou de jeunes dont la moyenne d'âge est de 42 ans. Les chefs des chœurs d'adultes ont en moyenne 48 ans et les chefs les plus âgés se trouvent parmi les chœurs du troisième âge, avec une moyenne d'âge de 59 ans.

L'expérience des chefs est relativement homogène selon les différents types de chœur : la durée moyenne de l'exercice des fonctions de chef de chœur est comprise entre 13 ans (pour les chœurs d'enfants) et 17 ans (chœurs de jeunes).

La rémunération

Près de 4 chefs sur 10 déclarent percevoir une rémunération pour leur activité de direction de chœur. Pour ceux-là, il s'agit d'une rémunération systématique dans deux tiers des cas, et d'une rémunération occasionnelle dans un tiers des cas.

Il existe une certaine disparité régionale concernant la rémunération des chefs. Sur les quinze régions étudiées, plus de la moitié des chefs sont rémunérés dans trois d'entre elles, quand moins du tiers l'est dans sept autres.



Cette rémunération est considérée comme une source de revenus :

- secondaire par les trois quarts des chefs,
- principale pour 17 % d'entre eux ;
- unique pour 9%.

Sur la totalité des chefs de notre échantillon, on a donc finalement **une proportion de 11 % pour qui l'activité de direction de chœurs constitue la source de rémunération principale ou unique.**

On constate que les femmes sont légèrement majoritaires parmi les chefs rémunérés (elles représentent 52 % de cet ensemble). Toutefois, cette remarque est surtout valable pour les chefs rémunérés occasionnellement.

Chez les hommes comme chez les femmes, les chefs rémunérés ont tendance à être plus jeunes que les chefs bénévoles. En moyenne, les chefs rémunérés dans tous les cas ont 40 ans, ceux rémunérés dans certains cas ont 43 ans, et les chefs non rémunérés 52 ans.

Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs sont beaucoup plus fréquemment rémunérés que les autres : près de 60 % d'entre eux perçoivent une rémunération, c'est trois fois plus que pour les chefs ne dirigeant qu'un seul chœur.

La proportion de chefs rémunérés varie également fortement en fonction de la nature du chœur dirigé. Pour les chœurs d'enfants, d'adolescents et d'étudiants, globalement deux chefs sur trois sont rémunérés. Pour les autres types de chœur, on observe que sont rémunérés :

- 56 % des chefs de chœurs de jeunes ;
- 42 % des chefs de chœurs associant des enfants et des adultes ;
- 37 % des chefs de chœurs d'adultes ;
- 29 % des chefs de chœurs du troisième âge.

L'activité professionnelle principale des chefs

Sept chefs de chœur sur dix sont en activité professionnelle, alors qu'un peu moins du quart est retraité.



Le taux d'activité est semblable pour les chefs hommes et femmes. La différence entre les deux se situe dans les autres catégories : un peu plus d'hommes sont retraités alors qu'un peu plus de femmes sont sans profession.

Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs sont en activité à 80 %, alors que seuls 63 % des chefs ne dirigeant qu'un chœur le sont, et que 30 % d'entre eux sont retraités.

Les chefs rémunérés dans tous les cas sont 91 % à être en activité. Ce taux s'élève à 80 % pour les chefs rémunérés dans certains cas et à 54 % pour les chefs non rémunérés, qui comptent parmi eux 37 % de retraités.

Plus de la moitié (53 %) des chefs occupent (ou ont occupé pour les retraités) un emploi en rapport avec la musique. Cette donnée est renforcée pour les chefs actuellement en activité, dont les deux tiers évoluent dans une profession en rapport avec la musique. Ce même taux ne s'élève qu'à un tiers pour les chefs retraités (s'agissant du dernier emploi occupé avant la retraite).

Ainsi, sur l'ensemble des chefs,

- 30 % sont ou ont été enseignants en école de musique ;
- 19 % professeurs d'éducation musicale et chant choral (en collège ou lycée) ;
- 12 % musiciens intervenant à l'école ;
- 5 % musiciens intermittents du spectacle ;
- 3 % musiciens salariés.

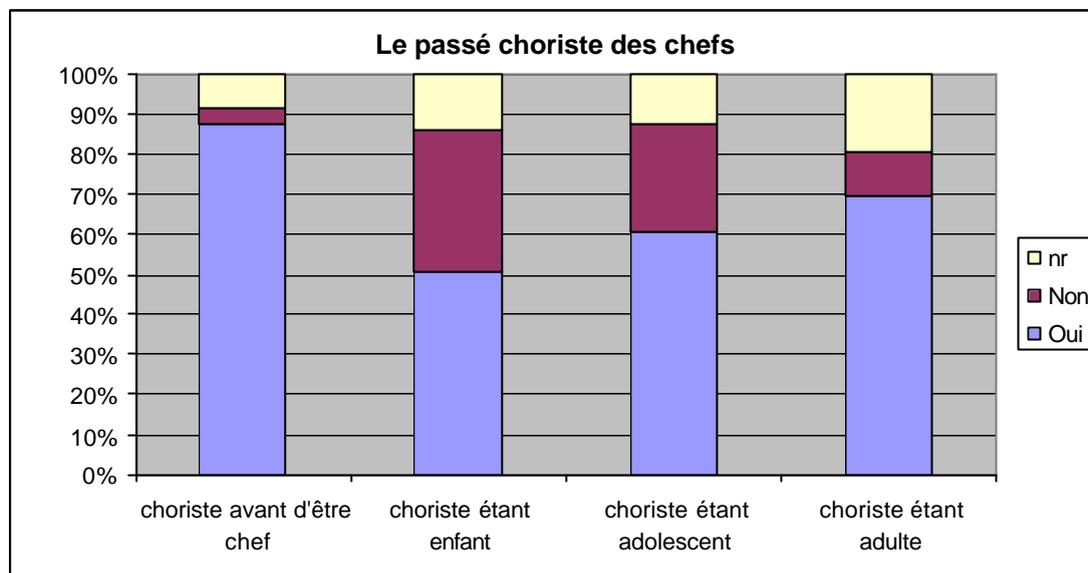
Par ailleurs, parmi les chefs n'exerçant pas une profession en rapport avec la musique et ayant précisé leur catégorie socio-professionnelle, les enseignants (en dehors du domaine musical) sont les plus présents : ils représentent près de 30 % de ces chefs.

Parmi les chefs dont l'emploi est en rapport avec le domaine musical, les femmes sont un peu plus nombreuses : elles représentent 52 % de cet ensemble. La moyenne d'âge de ces chefs est également moins élevée, pour les hommes comme pour les femmes : ils ont en moyenne 44 ans, contre 53 ans pour les chefs dont la profession n'appartient pas au domaine musical. Ils sont enfin plus nombreux à diriger plusieurs chœurs : plus de la moitié des chefs dont la profession est dans le domaine musical dirige plusieurs chœurs, alors qu'ils ne sont que 27 % à le faire dans le cas contraire.

C'est pour les chœurs d'enfants, d'adolescents et d'étudiants que l'on trouve la plus forte proportion de chefs dont la profession est en rapport avec la musique : ils sont respectivement 76 %, 81 % et 86 % pour ces trois catégories de chœur. Ils ne sont en revanche que 54 % parmi les chefs de chœurs d'adultes, et 42 % pour les chœurs du troisième âge.

Le parcours musical

La quasi-totalité (près de 90 %) des chefs ont dans leur passé chanté dans une chorale avant de diriger un chœur. Une proportion équivalente a pratiqué un instrument de musique.



On dénombre un tiers de chefs qui ont été choristes de manière continue, étant enfant, adolescent et adulte.

La proportion des hommes et des femmes est équivalente dans l'analyse de la pratique chorale ou instrumentale passée des chefs.

Le fait d'avoir chanté en chorale avant de diriger est important dans toutes les classes d'âge de chef, mais on constate que cette proportion est la plus forte chez les chefs les plus jeunes (les moins de 25 ans sont 93 % à avoir été choriste), et qu'elle atteint son plus bas niveau chez les chefs les plus âgés (les plus de 70 ans sont 79 % à avoir été choristes).

Cette tendance est confirmée par le fait que c'est dans les chœurs du troisième âge, où les chefs sont en moyenne les plus âgés, que la pratique chorale passée des chefs est la moins élevée (elle se porte à 81%). Pour tous les autres types de chœurs, elle se situe autour des 90%.

On trouve donc normalement un peu plus de retraités parmi les chefs n'ayant pas chanté dans un chœur : ils sont en effet 22 %, contre 15 % pour l'ensemble des chefs.

Si de nombreux chefs ont par le passé été choristes, 55 % déclarent chanter (occasionnellement ou régulièrement) dans un autre chœur que celui qu'ils dirigent. Cette pratique concerne davantage les femmes : 60 % des chefs féminins chantent dans un autre chœur, contre 50 % des chefs masculins.

La formation des chefs

Les cours de chant

Les deux tiers des chefs déclarent avoir pris dans le passé des cours de chant. Cette proportion est un peu plus importante chez les femmes, où elle atteint 70 %.

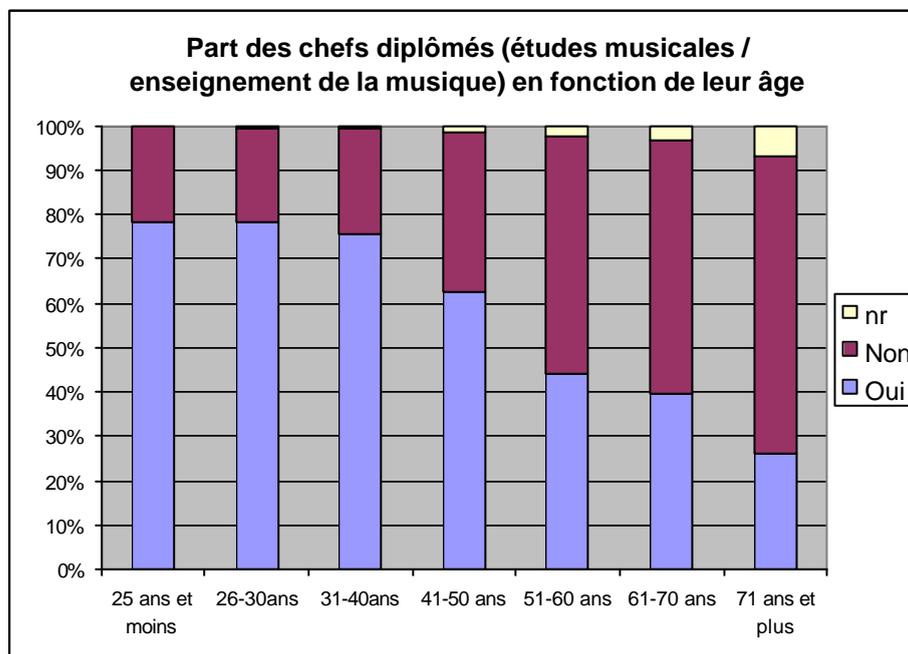
C'est chez les chefs âgés entre 26 et 40 ans que le suivi de cours de chant par le passé est le plus important. Ce taux diminue ensuite régulièrement au fur et à mesure du vieillissement des chefs.

Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs, ainsi que ceux dont la profession est en rapport avec la musique sont plus nombreux à avoir suivi des cours de chant : 80 % d'entre eux l'ont fait.

Par ailleurs, un chef sur cinq déclare prendre actuellement des cours de chant. Cette proportion est fonction de l'âge des chefs : plus ils sont jeunes, plus elle est importante ; plus ils sont âgés, moins elle est importante. On constate également à nouveau une plus forte présence des femmes : 27 % d'entre elles suivent actuellement des cours de chant, contre 14 % des hommes.

Les diplômes d'études musicales ou d'enseignement de la musique

La proportion des chefs titulaires d'un diplôme d'études musicales ou d'enseignement de la musique s'élève à 57 %. Si elle est un peu plus élevée pour les femmes (61 %) que pour les hommes (54 %), c'est surtout l'âge du chef qui est ici discriminant.



Le graphique ci-dessus illustre le fait que plus des trois quarts des chefs de moins de 40 ans sont diplômés, et que cette proportion chute sensiblement au-delà.

C'est parmi les chœurs d'enfants, d'adolescents et d'étudiants que la proportion de chefs diplômés est la plus importante (entre 70 et 80 %), alors qu'elle n'est que de 40 % pour les chœurs du troisième âge.

Cette césure liée à l'âge se retrouve dans le fait qu'on rencontre 25 % de retraités parmi les chefs sans diplôme musical, alors qu'ils sont 9 % chez les chefs diplômés.

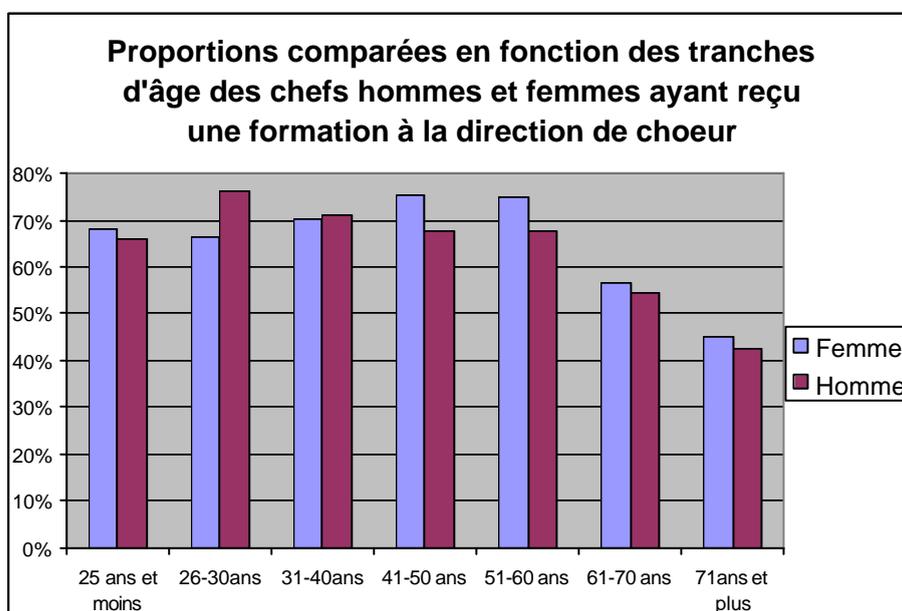
La population des chefs diplômés se recoupe fort logiquement avec celle dont la profession est en rapport avec la musique : 87 % des chefs dont la profession est en rapport avec la musique ont un diplôme du secteur musical, ils ne sont que 28 % dans ce cas quand ils n'occupent pas une profession en rapport avec la musique.

La pratique chorale passée ou actuelle est équivalente entre les chefs diplômés ou non. En revanche les chefs diplômés sont plus nombreux à avoir suivi des cours de chant et à avoir pratiqué un instrument de musique.

La formation à la direction de chœur

Les deux tiers des chefs déclarent avoir bénéficié par le passé d'une formation à la direction de chœur. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à avoir bénéficié d'une telle formation (à 68 % contre 65 % pour les hommes).

La part des chefs qui ont reçu par le passé une formation à la direction de chœur est globalement stable pour les différentes tranches d'âge des chefs jusqu'à 60 ans. Passé cet âge, elle diminue sensiblement. Toutefois, cette évolution par âge n'évolue pas de façon conjointe pour les hommes et les femmes. Le graphique ci-dessous montre que la part des femmes ayant reçu une formation tend à croître jusqu'à 60 ans, pour diminuer ensuite, alors que celle des hommes atteint son maximum autour de 30 ans.



Parmi les chefs qui ont reçu par le passé une formation à la direction de chœur, on trouve davantage d'actifs, de diplômés des filières musicales, et de personnes dont la profession est en rapport avec la musique.

Ces formations se sont déroulées à :

- 31 % auprès d'une Mission voix en région ou centre d'art polyphonique ;
- 26 % auprès d'une université ;
- 25 % auprès d'une fédération ;
- 14 % auprès d'une école de musique.

On constate que les femmes sont majoritaires dans les formations auprès des universités et des Missions voix ou centres d'art polyphonique, alors qu'elles sont minoritaires auprès des fédérations et des écoles de musique.

En termes d'âge, on observe les moyennes suivantes en fonction du lieu de la formation à la direction de chœur :

- 40 ans à l'université ;
- 42 ans en école de musique ;
- 47 ans pour les Missions voix / centres d'art polyphonique ;
- 51 ans pour les fédérations.

Chez les chefs qui ont suivi une formation à la direction de chœur, la proportion de ceux possédant un diplôme d'études musicales ou d'enseignement de la musique varie fortement en fonction du lieu où la formation a été dispensée. Cette proportion se porte à :

- 95 % pour l'université ;
- 84 % pour les écoles de musique ;
- 63 % pour les Missions voix / centres d'art polyphonique ;
- 48 % pour les fédérations.

Parallèlement aux chefs qui ont pu suivre par le passé une formation spécifique, **une proportion de 13 % de chef déclare suivre actuellement une formation à la direction de chœur.**

Les femmes sont un peu plus nombreuses dans cette situation : 16 % d'entre elles suivent actuellement une formation, contre 11 % des hommes.

Sans surprise, ce sont les chefs les plus jeunes qui sont concernés par des formations actuelles : on dénombre 40 % des chefs de moins de 25 ans.

Ces formations actuelles se déroulent pour :

- 26 % auprès d'une école de musique ;
- 25 % auprès d'une Mission voix / centre d'art polyphonique ;
- 20 % auprès d'une fédération ;
- 5 % auprès d'une université.

Pour 19 % de celles-ci, il s'agit d'une structure « autre ».

Enfin, un peu plus de la moitié des chefs déclare envisager dans l'avenir un complément de formation. Les femmes semblent davantage motivées par cette perspective : elles sont 57 % à envisager un complément de formation, contre 47 % des hommes. Cette plus grande motivation se retrouve, de manière plus ou moins accentuée, dans toutes les tranches d'âge.

Globalement, les deux tiers des moins de 50 ans envisagent un complément de formation, ils sont moins de 40 % à le faire entre 50 et 60 ans, et moins de 30 % au-delà.

On remarque que les chefs qui ont déjà suivi par le passé une formation à la direction de chœur sont plus nombreux à envisager un complément de formation (à 57 % contre 41 %). Cet écart est encore plus grand pour ceux qui suivent actuellement une formation : ils sont 77 % à envisager un complément dans l'avenir.

Au vu de ces constats, on peut conclure que, progressivement, **une triple tendance est actuellement à l'œuvre dans la population des chefs de chœur : une féminisation, un rajeunissement et une amélioration de la qualification.**

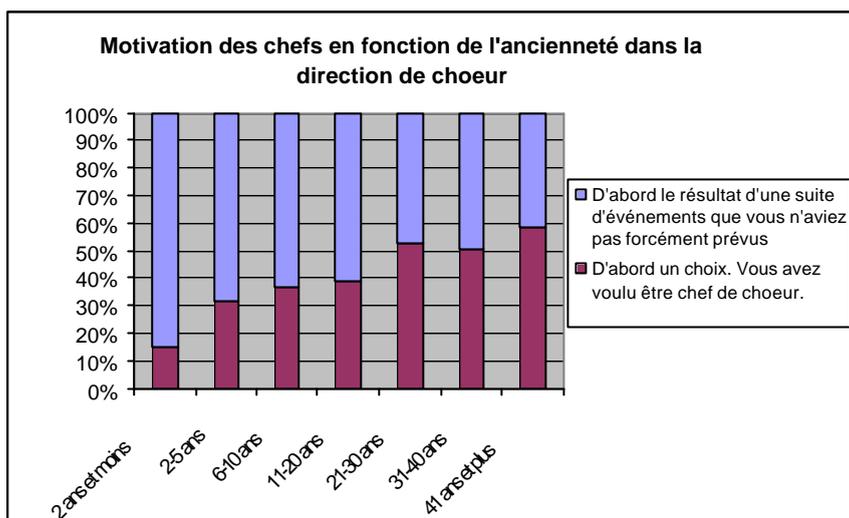
Motivation des chefs

Pour 58 % des chefs de chœur, le fait d'assumer cette fonction est d'abord le résultat d'une suite d'événements qu'ils n'avaient pas forcément prévus. **Ils ne sont que 37 % à déclarer qu'il s'agit d'abord d'un choix délibéré.**

Cette proportion n'est pas la même pour les hommes et les femmes : elles ne sont que 34 % à avoir voulu être chef de chœur, contre 40 % des hommes.

Le fait d'avoir choisi en premier lieu de diriger un chœur est décroissant en fonction de l'âge : les chefs de moins de 25 ans sont 44 % à avoir choisi cette fonction, ils sont 40 % entre 26 et 50 ans, puis cette proportion diminue jusqu'aux plus de 70 ans, qui ne sont plus que 26 %.

Cette tendance liée à l'âge est contrastée par le fait que plus les chefs ont d'ancienneté dans leur fonction, plus la part de ceux pour qui diriger correspond d'abord à un choix est importante. On en trouve l'illustration dans le graphique ci-après. Ceci signifie que **c'est l'âge du chef au moment où il débute ses fonctions qui est signifiant du point de vue de sa motivation : plus le chef a démarré tôt, plus il aura tendance à considérer qu'il s'agit d'un choix personnel.**



Par ailleurs, les chefs dont la profession est en rapport avec la musique ont plus souvent choisi d'exercer leur mission, de même que ceux qui ont un diplôme du secteur musical, qui ont pris des cours de chant, ou qui ont suivi une formation à la direction de chœur. Cependant il ne s'agit pas là de variables très sensibles : la proportion des chefs qui ont en premier lieu fait le choix de diriger un chœur ne dépasse jamais dans les catégories citées précédemment la barre des 50 %.

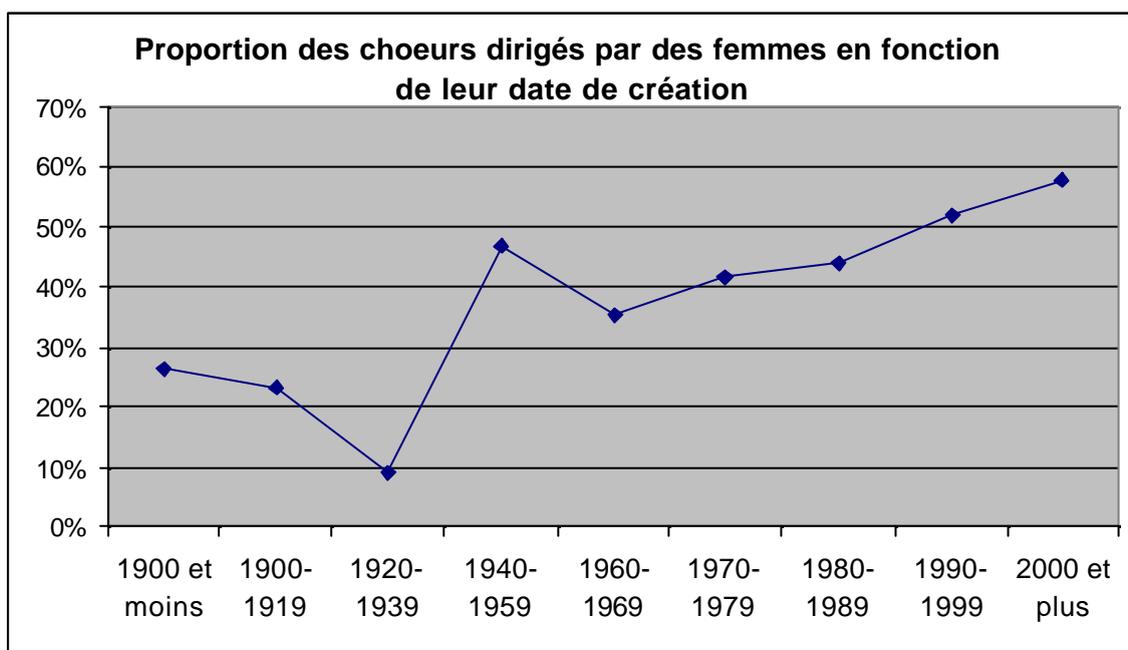
B – Profils comparés des chefs et des chœurs

Après avoir analysé comment les chœurs étaient constitués, quelles étaient leurs différentes approches sur le plan artistique, et après avoir détaillé le profil des chefs qui les dirigent, il est possible de croiser ces deux approches pour cerner l'influence du profil du chef sur le fonctionnement du chœur dont il assume la direction.

Le sexe du chef de chœur

Les femmes chefs de chœur représentent 48 % de la population étudiée. Elles sont un peu plus présentes dans les chœurs des zones rurales, où la parité est exactement respectée (50 % de chefs masculins, 50 % de chefs féminins), alors que les chœurs des zones urbaines ne sont dirigés qu'à 47 % par des femmes.

On a évoqué précédemment la féminisation progressive de la population des chefs de chœur. Cette observation est confirmée ici par le fait **que la part des chœurs dirigés par une femme s'accroît pour les chœurs les plus récents.**



Ainsi, si seuls 40 % des chœurs créés avant 1980 sont aujourd'hui dirigés par une femme, 53 % le sont pour ceux créés après 1990.

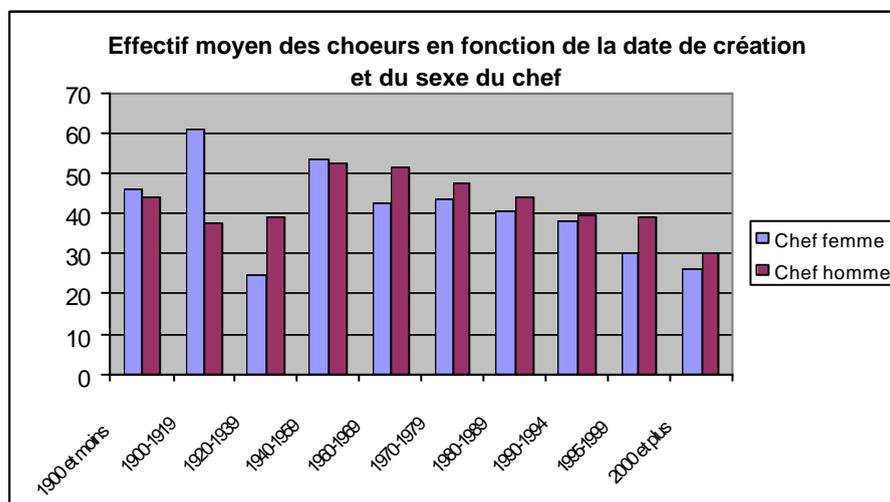
En corollaire, on remarque que les femmes chefs sont majoritaires dans les chœurs qui n'ont pas d'existence juridique propre alors que, quand c'est le cas, les chefs hommes sont majoritaires. Ceci peut s'expliquer par le fait que les chœurs les plus récents (donc majoritairement dirigés par des femmes) ont moins tendance à posséder une structure juridique propre.

D'une manière générale, la parité est respectée dans les chœurs « rattachés » (ou liés) à une tierce structure. Ce n'est pas le cas pour les chœurs autonomes, dirigés à 54 % par des hommes. Cependant, la présence de femmes à la tête des chœurs « rattachés » est variable en fonction de la nature du lieu de rattachement. Elles sont en effet majoritaires parmi les chœurs « rattachés » aux comités d'entreprise (64 %), aux maisons de quartier (56 %), aux MJC (55 %) ou aux écoles de musique (53 %). Elles sont en revanche minoritaires dans les collèges (44 %), les écoles primaires (43 %), ou les paroisses (34 %).

Les chœurs affiliés à une fédération sont davantage dirigés par des hommes : seuls 43 % d'entre eux ont une femme à leur tête. Mais cela est surtout dû au fait que les chœurs affiliés sont en moyenne plus anciens, les chœurs les plus anciens étant davantage dirigés par des hommes. On constate que dans les chœurs récents qui sont affiliés, les femmes sont davantage représentées.

La présence des femmes à la tête des chœurs est également variable en fonction de l'appellation du chœur. Il n'y a que dans les « chorales » que les chefs femmes sont majoritaires (51 %). Pour toutes les autres appellations, on trouve une majorité de chefs hommes, notamment dans les maîtrises (70 % sont dirigées par des hommes), les manécanteries (76 %) et les chœurs de chambre (82 %).

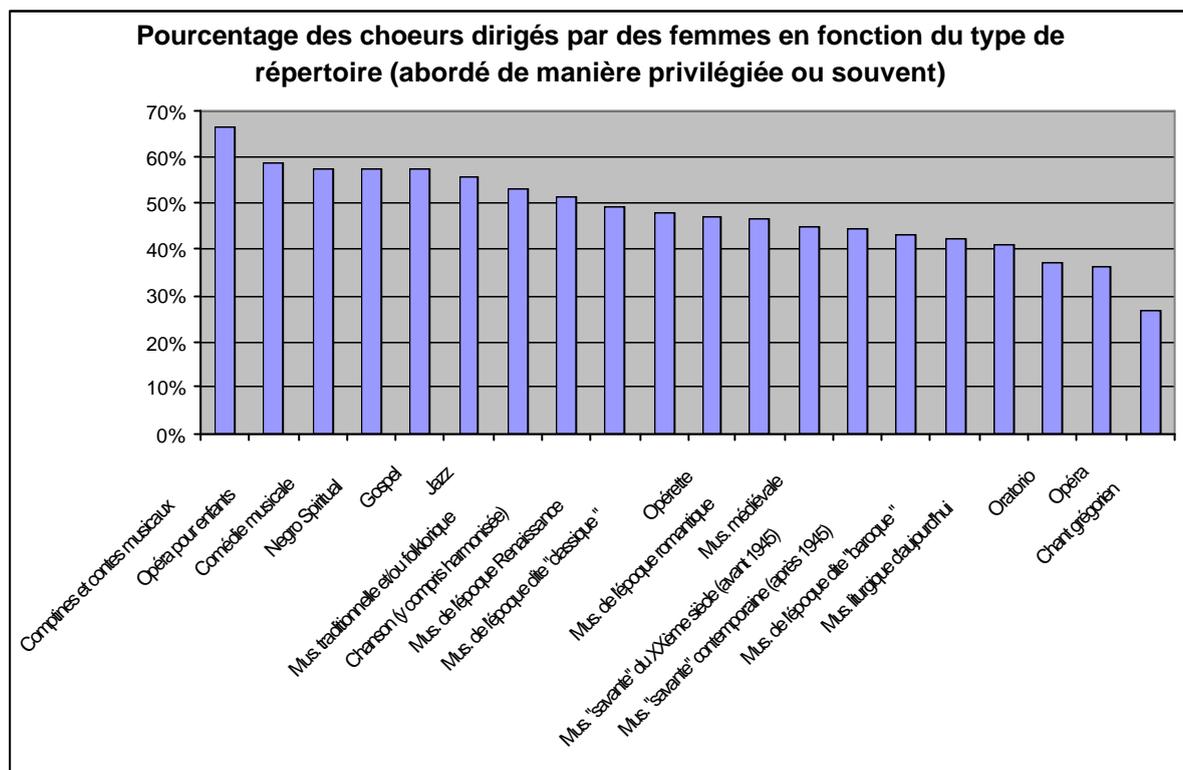
La taille des chœurs est également en relation avec la présence de chefs femmes. Globalement, les femmes chefs sont majoritaires dans les petits chœurs (jusqu'à 40 membres), et les hommes dans les plus gros (au-delà de 40 membres). Cet effet est bien distinct de celui de l'ancienneté du chœur. En effet, on a déjà noté que les chœurs récents ont en moyenne un effectif moindre, et que ces chœurs récents sont davantage dirigés par des femmes. Pourtant, le graphique ci-dessous montre que, même au sein des chœurs les plus récents, les chœurs dirigés par des hommes ont un effectif moyen plus important.



Les chœurs dirigés par des femmes sont moins fréquemment sélectifs : seuls 43 % des chœurs qui pratiquent des recrutements sur audition ou entretien sont dirigés par des femmes. Ils perçoivent également moins souvent des subventions publiques (55 % des chœurs dirigés par des femmes perçoivent des subventions, 63 % des chœurs dirigés par des hommes). S'agissant de l'offre de formation au sein des chœurs, ce même écart existe, mais de façon plus resserrée : 40 % des chœurs dirigés par des femmes offrent des formations, 43 % de ceux dirigés par des hommes.

En termes de répertoire, on constate que les femmes dirigent moins fréquemment des chœurs dont le répertoire comporte une prédilection : seuls 39 % de ces chœurs sont dirigés par des femmes.

Le graphique suivant détaille, en fonction de chaque type de répertoire, la proportion de chœurs dirigés par des femmes qui les abordent de manière privilégiée ou souvent. D'une manière générale, on constate ainsi que les chefs femmes sont majoritaires sur les répertoires de musiques dites populaires, et minoritaires sur les répertoires de musiques dites savantes.



La manière de procéder au choix du répertoire (choix du chef seul ou décision collective) ne varie pas en fonction du genre masculin ou féminin du chef.

En outre, les chœurs dirigés par des femmes participent moins fréquemment à des créations et passent moins souvent des commandes que les autres.

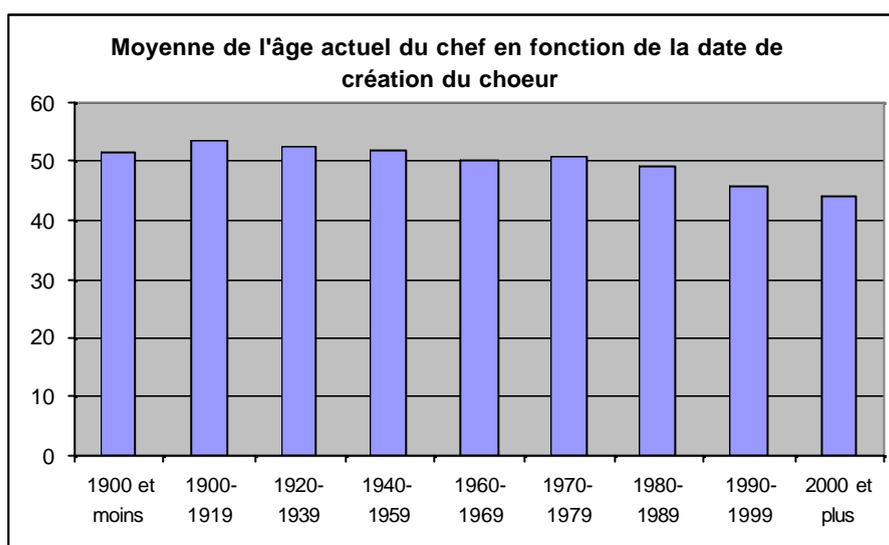
En complément des constatations sur le répertoire, il apparaît que les chefs féminins sont sous-représentés parmi les chœurs qui peuvent se produire avec de petits ensembles instrumentaux, des orchestres ou des chanteurs solistes. En revanche, la parité est respectée pour ce qui concerne la pratique *a cappella*.

On constate également que les chœurs dirigés par des femmes donnent en moyenne moins de concerts : 53 % des chœurs qui donnent de 1 à 5 concerts par an sont dirigés par des femmes, contre seulement 34 % de ceux qui donnent plus de 10 concerts. Cet écart se cumule avec celui de l'ancienneté : même pour les chœurs récents (qui donnent en moyenne moins de concerts que les anciens), les chœurs dirigés par des femmes donnent moins de concerts.

L'âge des chefs de chœur

Dans une tendance générale de délaissement par les jeunes des espaces ruraux, on constate que les chœurs implantés dans ces zones ont en moyenne des chefs plus âgés. On sait que 23 % des chœurs étudiés appartiennent à l'espace rural. Pourtant on y dénombre seulement 17 % des chœurs dont le chef a moins de 30 ans, et 29 % des chœurs dont le chef a plus de 60 ans.

La tendance, évoquée précédemment, au rajeunissement des chefs s'observe à partir des années 1990. La moyenne d'âge des chefs des chœurs créés antérieurement se situe aux alentours de 50 ans, alors qu'elle est proche de 45 ans au-delà, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



On constate également que les chœurs dont le chef a plus de 50 ans sont un peu moins fréquemment « rattachés » à une structure extérieure que les autres. Cependant, en regardant en détail les différentes structures de rattachement des chœurs, on constate que les chefs les plus jeunes ont tendance à figurer à la tête des chœurs « rattachés » aux comités d'entreprises, aux écoles primaires, alors qu'on trouve les chefs les plus âgés dans les chœurs « rattachés » aux maisons de retraite ou aux paroisses.

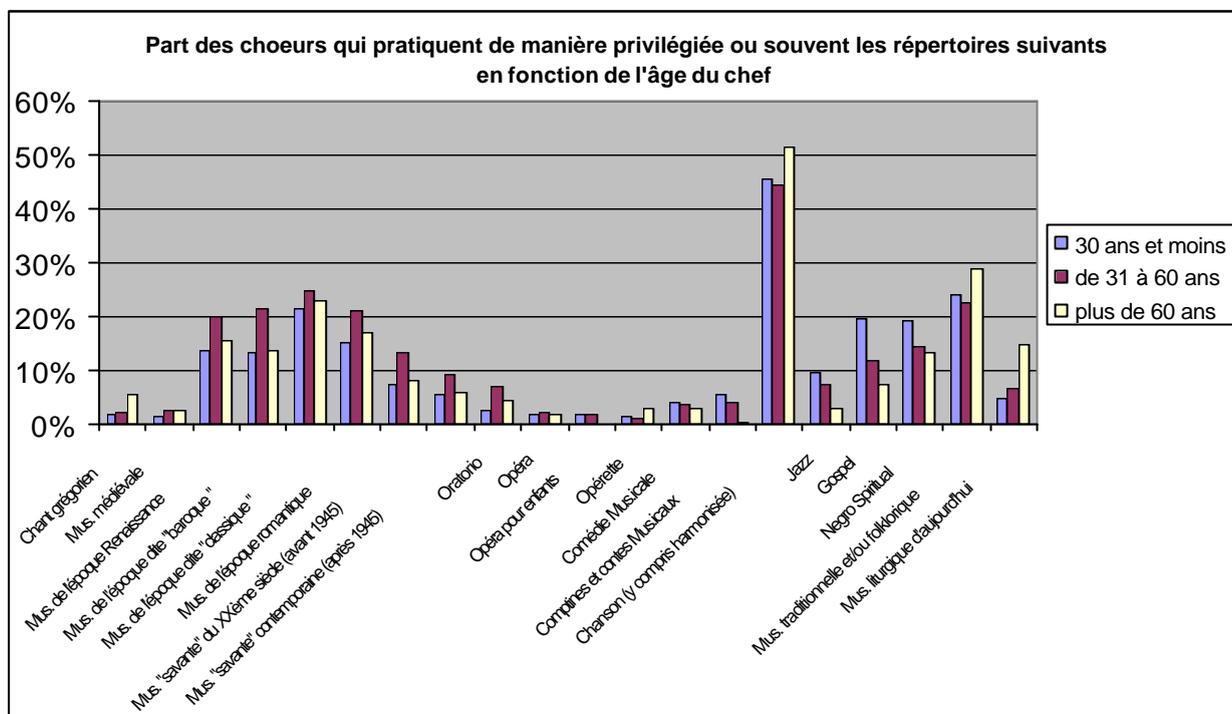
Il ne semble pas exister de corrélation entre l'âge du chef et la taille du chœur qu'il dirige. En revanche, on remarque une influence sur le caractère sélectif du recrutement des chanteurs. Les chefs les plus jeunes comme les plus âgés y ont moins fréquemment recours. En effet, si en moyenne un tiers des chœurs procède à des recrutements sur audition ou entretien, ils sont un peu moins du quart quand le chef a moins de 30 ans ou plus de 70 ans.

On constate une tendance identique sur l'offre de formation au sein des chœurs : les chœurs dont les chefs les plus jeunes ou les plus âgés ont moins tendance à proposer des formations à leurs membres.

En termes de répertoires, les chœurs dont les chefs sont les plus âgés (après 60 ans) sont ceux dans lesquels le « répertoire globalement varié, sans prédilection » est le plus pratiqué.

Le graphique suivant détaille pour chaque type de répertoire, en fonction de la tranche d'âge du chef, le pourcentage de chœurs qui le pratiquent de manière privilégiée ou souvent.

On constate ainsi que les chœurs dont le chef a moins de 30 ans se tournent davantage que les autres vers le jazz, le gospel, le negro spiritual. Les chefs les plus âgés sont eux plus nombreux à aborder le chant grégorien, les musiques traditionnelles et/ou folkloriques, les musiques liturgiques d'aujourd'hui. Les chefs d'âge moyen sont de manière générale plus portés que les autres sur les musiques dites savantes.



On retrouve la distinction entre d'un côté les chœurs dont le chef est soit jeune ou âgé, et de l'autre les chœurs de chef d'âge moyen, au sujet de la participation à des créations : ces derniers ont davantage tendance à y participer et sont également un peu plus nombreux à se produire avec des ensembles instrumentaux ou des orchestres.

Quant aux concerts, on ne note pas de rapport étroit entre l'âge du chef et le nombre de concert moyen effectué chaque année par les chœurs.

L'activité professionnelle principale du chef

Les chœurs dont la profession du chef est (ou a été le cas échéant) en rapport avec la musique sont un peu plus présents en zone urbaine. Ils sont 82 % à y être implantés, contre 76 % des autres chœurs.

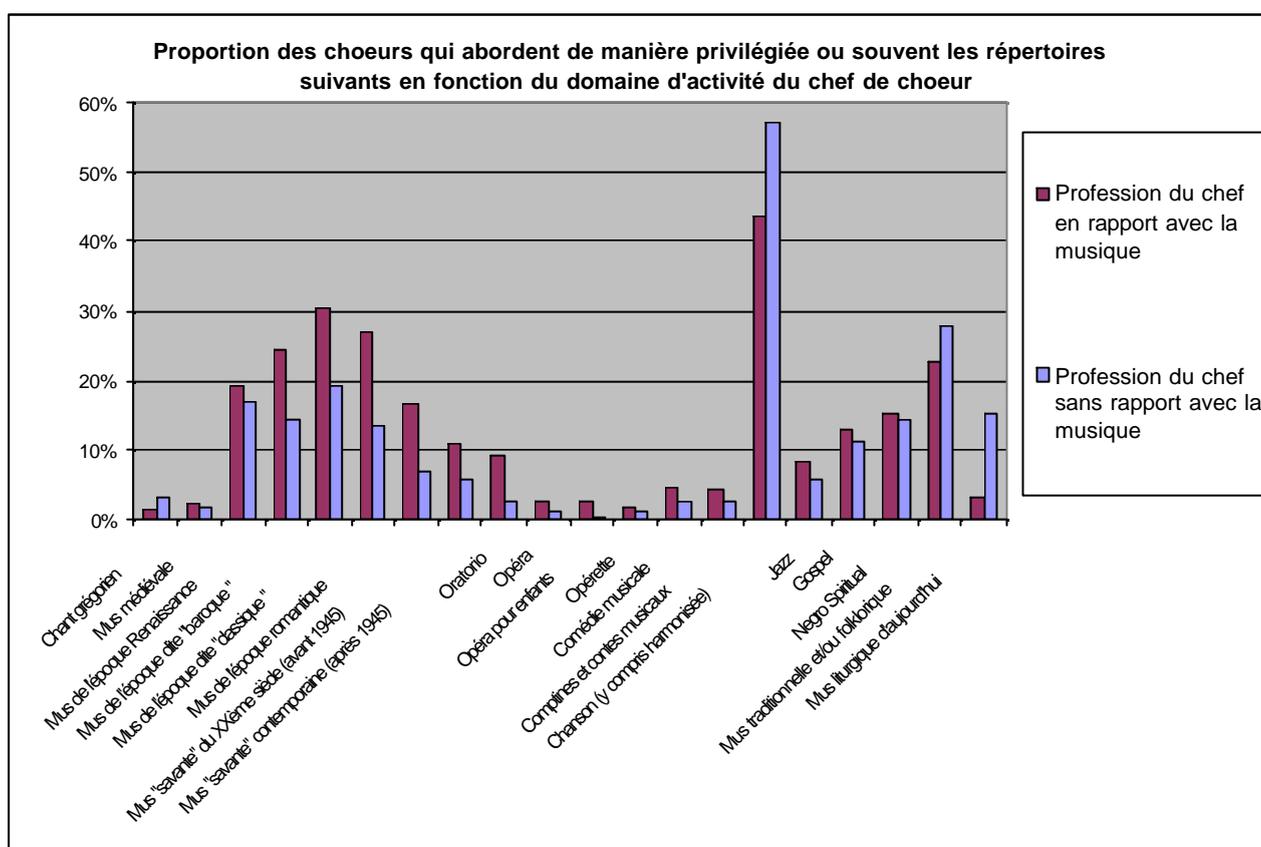
Ces chœurs ont également tendance à être plus récents, puisque 49 % des chœurs dont la profession du chef appartient au secteur musical ont été créés après 1990, contre 40 % pour les autres.

Ils sont également beaucoup plus fréquemment « rattachés » à une structure extérieure : 54 % le sont contre 37 % des autres chœurs. C'est notamment le cas pour les chœurs « rattachés » à des écoles de musique ou à des universités, dans lesquels plus des trois quarts des chefs ont une profession en rapport avec la musique.

Ces chœurs dont le chef a une profession en rapport avec la musique sont également moins fréquemment affiliés à une fédération, et sont plus nombreux à pratiquer des recrutements sélectifs et à proposer des formations.

En termes d'effectif, on ne constate pas de corrélation entre le secteur d'activité du chef et la taille du chœur, à l'exception des très grands chœurs (plus de 100 membres), dont une forte majorité est dirigée par des chefs dont la profession appartient au secteur musical.

L'incidence n'est également pas sensible sur le caractère varié ou spécialisé du répertoire. En revanche, le détail des répertoires pratiqués nous montre (graphique ci-dessous) que **les chœurs dont le chef a une profession en rapport avec la musique abordent plus fréquemment les répertoires des musiques dites savantes**, alors que les autres sont majoritaires dans la pratique de la chanson, du chant grégorien, des musiques traditionnelles et/ou folkloriques et de la musique liturgique d'aujourd'hui.



Les chœurs dont le chef a une profession en rapport avec la musique sont enfin proportionnellement plus nombreux à participer à des créations ou solliciter des commandes. L'activité en concert n'est en revanche pas affectée par le profil professionnel du chef.

La qualification musicale du chef

Il a été montré précédemment que 6 chefs sur 10 possédaient un diplôme d'études musicales ou d'enseignement de la musique. La répartition entre zones rurales et urbaines est là encore inégale, puisque 53 % des chefs des chœurs des zones rurales ont de tels diplômes, contre 63 % dans l'espace urbain.

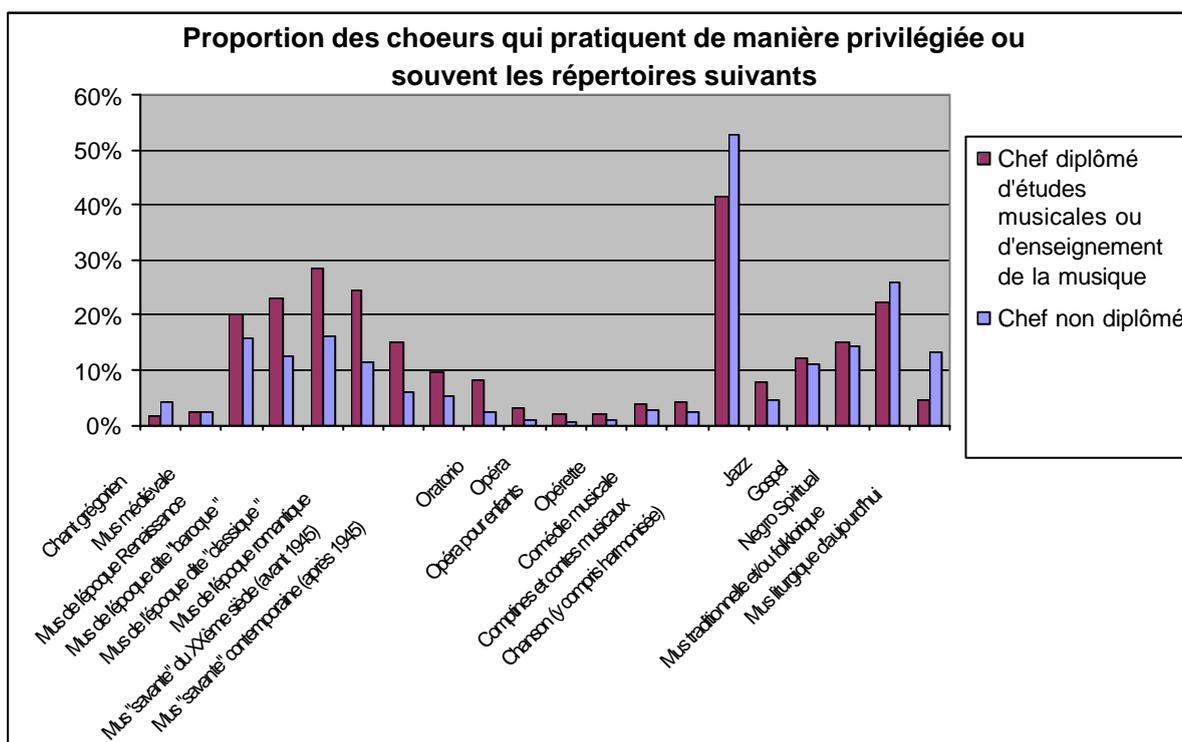
Ce sont les chœurs les plus récents qui ont le plus fréquemment un chef diplômé du secteur musical. Cela concerne en effet 63 % des chœurs créés après 1990, contre 55 % de ceux créés avant 1970.

Ces chœurs sont également plus fréquemment « rattachés » à une structure extérieure. On note ainsi que plus de 80 % des chœurs « rattachés » à des écoles de musique, des universités ou des comités d'entreprise ont à leur tête un chef diplômé dans le domaine musical.

La proportion de chef diplômé est globalement stable quelle que soit la taille du chœur. Toutefois, dans les chœurs les plus grands, cette proportion est plus importante.

Les chœurs dont le chef est diplômé procèdent davantage à des recrutements sélectifs et proposent plus de stages de formation à leurs chanteurs.

En termes de répertoire, on ne remarque pas d'incidence sur son aspect général, varié ou privilégié.



Cependant, le graphique ci-dessus montre comment, **pour les répertoires de musiques dites savantes, les chœurs dont le chef est diplômé du secteur musical sont proportionnellement plus nombreux.**

Ils sont donc en toute logique plus fréquemment associés à des ensembles instrumentaux ou des orchestres, puisqu'on a vu que ce sont les chœurs qui pratiquent ces répertoires qui y ont le plus fréquemment recours.

Enfin, le volume de concerts donnés par les chœurs n'est pas corrélé significativement au caractère diplômé du chef de chœur.

La formation à la direction de chœur

Les chefs qui ont bénéficié par le passé d'une formation à la direction de chœur sont davantage installés en zone urbaine. En effet, 67 % des chœurs urbains ont à leur tête un chef formé à la direction de chœur, contre 61 % des chœurs ruraux.

Au niveau de l'ancienneté des chœurs, on constate **que les chefs des chœurs anciens sont nombreux à avoir suivi une formation à la direction (71 % des chœurs créés avant 1970 sont dirigés par un tel chef). C'est également le cas pour les chœurs les plus récents (69 % des chœurs créés après 1995 sont dirigés par un chef qui a suivi une formation). C'est pour les chœurs créés dans les années 1980 que le taux de chefs formés est le moins important (63 %).**

La proportion de chœurs dont le chef a reçu une formation est équivalente suivant que le chœur est rattaché ou non à une tierce structure. Cependant, on remarque que les chefs des chœurs « rattachés » à des écoles de musique, des universités ou des collèges sont en moyenne plus souvent formés à la direction.

Les chefs formés interviennent de manière globalement équivalente dans toutes les tailles de chœurs, sauf dans les plus gros (plus de 100 membres) où ils sont proportionnellement plus fréquemment présents.

Les chœurs dont le chef a bénéficié d'une formation à la direction offrent enfin plus souvent des formations en leur sein et optent plus fréquemment pour des recrutements sur entretien ou audition.

S'agissant des répertoires, le fait que le chef soit formé ou non à la direction de chœur n'a que peu d'incidence sur le caractère varié ou spécialisé du répertoire.

Néanmoins, on constate une nouvelle fois que **les chœurs dont le chef a bénéficié d'une formation à la direction sont plus nombreux à pratiquer les musiques dites savantes.**

Enfin, au sujet des concerts, il n'existe pas d'écart significatif dans le nombre de concerts donné par les chœurs dont le chef aurait reçu ou non une formation.

La motivation à devenir chef

Les chefs pour qui le fait de diriger un chœur résulte d'abord d'un choix sont proportionnellement plus nombreux en zone urbaine qu'en zone rurale. Cela concerne en effet 41 % des chœurs urbains contre 33 % des chœurs ruraux.

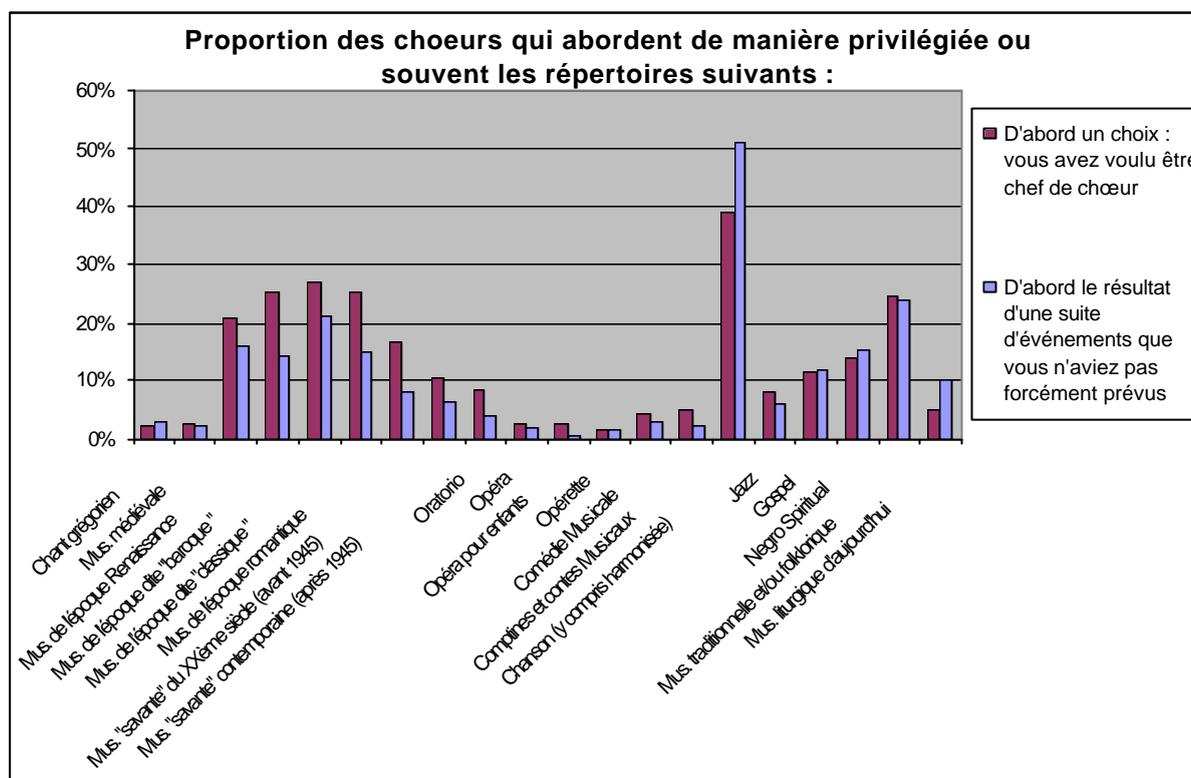
Les chœurs les plus récents sont davantage dirigés par des chefs ayant choisi leur fonction : ils sont plus de 40 % parmi les chœurs créés après 1990.

On ne constate pas de grosses différences entre les chœurs «rattachés » ou non dans la motivation des chefs.

L'observation des différentes tailles de chœurs montre que c'est dans les chœurs les plus importants qu'on trouve le plus de chefs qui ont en premier lieu choisi leur fonction : la moitié des chœurs de 70 à 100 membres est concernée, de même que les deux tiers des chœurs de plus de 100 membres.

Les chœurs dont le chef a d'abord voulu être chef sont en moyenne plus nombreux à proposer des formations et à recourir à des recrutements sélectifs.

On retrouve, sur la question des répertoires, une distribution proche de celles repérées dans les rubriques précédentes.



On constate en effet une plus forte tendance à la pratique des musiques dites savantes pour les chœurs dont les chefs ont choisi de diriger un chœur.

On trouve également chez ces chœurs une plus grande fréquence dans la collaboration avec des orchestres ou la présence de chanteurs solistes.

En revanche, la motivation première du chef de chœur n'entraîne pas de nette différence dans le nombre de concerts proposés par les chœurs.

On mesure donc bien finalement que le profil du chef a une forte incidence sur celui du chœur, en termes de formation des chanteurs, d'étendue du répertoire et de variété de la pratique.

Cette lecture descriptive des données générales recueillies sur les chœurs et ceux qui les dirigent est le fruit de croisements systématiques des variables issues des questionnaires d'enquête. Ce travail est susceptible de donner lieu à de multiples prolongements, en faisant le choix d'approfondir ces croisements sur telle ou telle des nombreuses informations recensées.

Références bibliographiques

COULANGEON, Philippe. 2004, *Les musiciens interprètes en France : Portrait d'une profession*, Paris : La Documentation française, 350 p.

ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques.-
« développement culturel » n°140 de juin 2003 (téléchargeable sur le site du ministère de la culture et de la communication: <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

COULANGEON, Philippe. 2005, *Sociologie des pratiques culturelles*. Paris : La Découverte.

DESLANDRES, Guillaume. 1997, *Le chant choral en France : propositions pour un plan de développement- étude nationale. Rapport final*. Paris : ministère de la culture, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

DONNAT, Olivier. 1996, *Les Amateurs – Enquête sur les activités artistiques des Français*. Paris : La Documentation Française.

voir également « la musique en amateur » série développement culturel n°107 de juin 1995 (téléchargeable sur le site du MCC <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

DONNAT, Olivier (sous la direction de) 2003, *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, Paris : La Documentation Française.

DUBOIS, Vincent, MEON, Jean-Matthieu et PIERU, Emmanuel. 2006, *Les orchestres d'harmonie d'Alsace, analyse socio-politique d'une pratique musicale populaire*. FSMA et Observatoire des politiques culturelles (synthèse téléchargeable sur www.fsma.com).

DUMAY, Pascal et ARNAUD, Magali. 2001, *Formation et insertion professionnelle des chanteurs : constats et propositions*. Paris : ministère de la culture, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

MARSIAS, n° 13. 1990, CAILLARD, Philippe, « Regards sur le chant choral aujourd'hui »,
GENTILHOMME, Michel, « Le chef de chœur : statut, fonction »,
ROY, Camille, « Au sujet du chant choral. Le non-dit »,
SAFIR, Rachid, « La formation et le statut de chef de chœur : éléments déterminants d'une politique musicale ? »,
GERVAIS, Michel-Marc, « Entretiens »

MCC/DMDTS 2001: « Les Missions voix : du soutien des pratiques chorales à celui de l'ensemble des pratiques vocales » . *Mesures pour Mesures*. Paris : ministère de la culture, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles,

MENARD, François et ROBERT, Christophe. FORS Recherche sociale. 2000, *Choristes et Chorales : Pratiques en amateur du chant choral* . Paris: ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques.

MULLER, Lara. 2003, *Participation culturelle et sportive - tableaux issus de l'enquête PCV* ministère de la culture et de la communication et ministère de la jeunesse et de la vie associative - INSEE n°F0501

RIPON, Romuald. 1997, *Les activités artistiques amateur dans le cadre associatif. Rapport de synthèse et monographies*. Paris : ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques.

RIPON, Romuald. 1996, *Le poids économique des activités artistiques amateurs*. Paris: ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques.

ROBERT, Christophe; BRUNET, Florence et FAURE, Julia. FORS Recherche sociale. 2004, *Diversité et articulation des acteurs qui participent au développement des pratiques vocales collectives en amateur*. Paris: ministère de la culture, département des études, de la prospective et des statistiques.

voir également «la fabrique sexuée des goûts culturels : construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles » série développement culturel n°150 de décembre 2005 (téléchargeable sur le site du ministère de la culture et de la communication: <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

voir également «la féminisation des pratiques culturelles » série développement culturel n°147 de juin 2005 (téléchargeable sur le site du ministère de la culture et de la communication: <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

voir également «transmettre une passion culturelle» série développement culturel n°143 de février 2004 (téléchargeable sur le site du ministère de la culture et de la communication: <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

voir également «les dépenses des ménages pour la culture -Évolutions et déterminants » série développement culturel n°132 de février 2000 (téléchargeable sur le site du ministère de la culture et de la communication <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>).

Ressources en ligne

www.artchoral.org sur la direction de chœur et son enseignement, se reporter à la bibliographie spécialisée de **l'Institut Français d'Art Choral**.
contact : contact.ifac@artchoral.org

www.musique-danse-bourgogne.org, consulter le centre de documentation de la Mission Voix en Bourgogne créé par l'association régionale Musique Danse Bourgogne (bibliothèque de partitions, base de données, conseils et proposition de répertoire: contact : documentation.chorale@mdbg.org

www.acoeurjoie.com **A Coeur Joie** : contact: acj.france@wanadoo.fr

www.cmf-musique.org **Confédération Musicale de France**

les Missions voix en Région

Alsace

www.missionvoixalsace.org
Mission Voix Alsace
« quai 140 » 140 rue du Logelbach
68000 Colmar
03.89.77.91.80
mailto: contact@missionvoixalsace.org

Aquitaine

www.aquitainemissionvoix.org
Aquitaine Mission Voix
41, rue Borie, 33300 Bordeaux
05.57.87.33.16
mailto: aquitainemissionvoix@orange.fr

Auvergne

www.letransfo.fr
Le Transfo
Cs 30518 - 7, allée Pierre de Fermat
63178 Aubière cedex
04 73 28 83 40
mailto : contact@letransfo.fr

Basse Normandie

www.musique-en-normandie.fr
Musique en Normandie
Maison des quatrans
25, rue de Geôle - 14000 Caen
02.31.27.88.10
mailto : contact@musique-en-normandie.fr

Bourgogne

www.mdbg.org
musique danse bourgogne
Villa Messner BP 40046
5 rue Parmentier - 21072 Dijon cedex
03.80.68.26.00
mailto : contact@mdbg.org

Bretagne

www.resonances-bretagne.org
Musiques et danses en Bretagne
BP 55 – 1 rue du Prieuré
35410 Châteaugiron
02 99 37 34 58
mailto : contact@resonances-bretagne.org

Centre

www.cepravoil.fr
CEPRAVOI
BP 36 - 37270 Montlouis sur Loire
02.47.50.70.02
mailto : contact@cepravoil.fr

**Champagne
Ardenne**

www.orcca.fr
Mission voix
33, avenue de Champagne – B. P. 86
51203 Epernay cedex
03.26.55 78 20
mailto : missionvoix@orcca.fr

Corse

Centre Régional d'Art Polyphonique
BP 7 -20100 Sartène
04.95.73.16.37
mailto : capdecorse@tiscali.fr

Ile de France

www.ariam-idf.com
ARIAM Ile de France
9, rue la Bruyère - 75009 Paris
01.42.85.45.28
mailto: ariam-idf@ariam-idf.com

**Languedoc
Roussillon**

www.reseauenscene.fr
Réseau en scène en Languedoc-Roussillon
8, avenue de Toulouse
34070 Montpellier
04.67.66.90.90
mailto : contact@reseauenscene.fr

Limousin

www.limousinenscene.info
Musique et Danse en Limousin.
31, avenue de la Libération - 87000 Limoges
05.55.10.90.28
mailto : mudalim@wanadoo.fr

- Lorraine** www.inecc-lorraine.com
INECC Mission voix Lorraine
57, rue Chambière - 57000 Metz
03.87.30.52.07
mailto : contact@inecc-lorraine.com
- Midi Pyrénées** www.arpamip.org
ARPA - Atelier Régional des Pratiques
musicales Amateurs
28, rue Léo Lagrange - 31000 Toulouse
05.61.55.44.60
mailto : arpa@free.fr
- Nord Pas de Calais** www.domaine-musiques.com
Domaine Musiques Nord Pas de Calais
2, rue des Buisses - 59800 Lille
03.20.63.65.80
mailto : pratiquesvocales@domaine-musiques.com
- Poitou Charentes** www.scenoscope.fr
Agence Régionale du Spectacle Vivant
91, boulevard du Grand Cerf
86000 Poitiers
05.49.55.33.19
mailto : arsv@wanadoo.fr
- Rhône Alpes** www.lamdra.fr
Agence Musique et Danse Rhône Alpes
50 cours de la République
69100 Villeurbanne
04.72.77.84.30
mailto : contact@lamdra.fr

**Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération
pour le développement culturel**

site: www.pfi-culture.org
50 cours de la République 69100 Villeurbanne
06 73 73 84 53
mailto : contact@pfi-culture.org

ANNEXES

- Questionnaire à destination des chœurs
- Questionnaire à destination des chefs de chœur

Recensement des chorales, chœurs, Questionnaire national

+ *Questionnaire complémentaire pour les chefs de chœurs* + *questionnaire répertoires*

Ce questionnaire est à retourner avant le
à

Remarques préliminaires :

- Quel que soit le nom de l'ensemble (chorale, ensemble vocal, chœur...) le mot "chœur" est à considérer comme un terme générique.
- Seules les parties encadrées sont susceptibles d'être communiquées à des tiers. Le reste n'est utilisé qu'à des fins d'enquête statistique.
- Un chœur qui comporterait un ou des ensemble(s) répétant et se produisant régulièrement en tant que tel doit remplir autant de questionnaire que de chœurs identifiables. Photocopier ce questionnaire ou le demander à l'adresse ci-dessus.
- Merci de répondre autant que possible à toutes les questions. Toutefois, si l'une ou l'autre question semblait poser problème, que cela ne vous empêche pas de répondre aux autres et de renvoyer ce questionnaire.

I - Identification générale

Nom du chœur :

Nom de la ville (ou de l'entité intercommunale) d'implantation du chœur (*nom qui apparaîtra dans le recensement*) :

Département (*numéro*) :

Si le chœur est rattaché à une autre structure qui porte un nom différent de celui du chœur (école de musique, établissement d'enseignement, autre institution musicale...), précisez le nom de cette structure :

.....

Année de création du chœur :

Adresse du chœur pour la correspondance

NB : cette adresse peut être différente de l'adresse du siège social, ou de celle de la personne citée ci-dessous comme "contact" :

Adresse :

Code postal Ville

Adresse électronique (Mél) :

Site Internet :

Contact

Personne à joindre pour contacter le chœur par téléphone

Nom Prénom

Téléphone en journée Téléphone en soirée

Fonction de cette personne au sein du chœur :

Statut juridique

- Le chœur bénéficie-t-il, en tant qu'entité, d'une existence juridique propre ? oui non

Si oui, précisez s'il s'agit :

D'une association "loi 1901"

Nom de l'association (*si différent de celui du chœur*) :

Adresse du siège social (*si différente de l'adresse pour la correspondance*)

..... Code Postal Ville

Nom et prénom du (de la) président(e)

D'un statut juridique autre qu'associatif (SARL par exemple)

Nature de ce statut juridique :

Nom (*si différent de celui du chœur*) :

Adresse du siège social (*si différente de l'adresse pour la correspondance*)

..... Code Postal Ville

Nom et prénom du (de la) responsable :

Rattachement

- Le chœur est-il rattaché à une autre structure ou institution, ou entretient-il avec une autre structure ou institution un lien privilégié ? oui non

Si oui, s'agit-il de (*une seule réponse*) :

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une école de musique | <input type="checkbox"/> Une autre institution musicale | <input type="checkbox"/> Un centre social | <input type="checkbox"/> Une MJC |
| <input type="checkbox"/> Une Maison pour tous | <input type="checkbox"/> Une Maison de quartier | <input type="checkbox"/> Un Foyer rural | <input type="checkbox"/> Une maison de retraite |
| <input type="checkbox"/> Une école primaire | <input type="checkbox"/> Un collège | <input type="checkbox"/> Un lycée | <input type="checkbox"/> Une université |
| <input type="checkbox"/> Une paroisse | <input type="checkbox"/> Un comité d'entreprise | <input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) | |

Nom de cette structure ou institution :

Adresse :

Tél. : Adresse électronique

Nom et prénom du (de la) responsable :

Fonction de cette personne (directeur, Principal, président...) :

Signature de cette personne (*loi "Informatique et liberté", voir page12*) :

- Si le chœur est rattaché à une école de musique, s'agit-il (*une seule réponse*) :

- D'une activité dispensée par l'école de musique elle-même et placée sous sa responsabilité
- D'une activité accueillie dans les locaux de l'école, mais pas placée sous sa responsabilité

Affiliation(s)

- Le chœur est-il affilié à une ou des fédérations ? oui non

Si oui, précisez la(les)quelle(s) :

a)

b)

Type de chœur

- Quel est le terme habituellement utilisé par le chœur quand il parle de lui (par exemple plaquette, programmes de concerts...)? *NB : ce terme peut éventuellement ne pas figurer dans le nom du chœur*

- Chorale Ensemble vocal Chœur Chœur de chambre Maîtrise
 Manécanterie Groupe vocal Groupe choral autre (*précisez*)

Définiriez-vous votre chœur comme un chœur (*une seule réponse. Indiquez la typologie habituelle du chœur*) :

- d'enfants d'étudiants du troisième âge
 d'adolescent(e)s d'adultes (*sauf chœur du 3ème âge*) associant des enfants et des adultes
 de jeunes autre (*précisez*)

- Le chœur se définit-il comme un ensemble (une chorale, une maîtrise...) liturgique : oui non

Effectif

- Effectif global :

Nombre de garçons (*moins de 18 ans*) :

Nombre d'hommes :

Nombre de filles (*moins de 18 ans*) :

Nombre de femmes :

- Quelle est la typologie habituelle du chœur

- unisson 1 par voix 2 voix égales 3 voix égales 4 voix égales
 2 voix mixtes 3 voix mixtes 4 voix mixtes 5 voix mixtes et plus autre

- Effectif par pupitre :

Nombre de soprani :

Nombre de ténors :

Nombre de mezzo :

Nombre de barytons :

Nombre de alti :

Nombre de basses :

- Des hommes chantent-ils en voix d'alto (en haute-contre) ? Oui Non

Si oui, combien?

Tranches d'âges concernées

- Indiquez les effectifs pour chaque tranche d'âge :

moins de 8 ans : de 18 à 25 ans : Plus de 60 ans :

de 9 à 12 ans : de 26 à 40 ans :

de 13 à 17 ans : de 41 à 60 ans :

Encadrement artistique

- Chef de chœur : Nom Prénom

Adresse Code postal Ville

Tél. : Adresse électronique

- S'il y a un deuxième chef de chœur : Nom Prénom

Ce chef est-il le chef assistant du premier (*on ne parle pas ici de chefs de pupitre*)? oui non

Adresse Code postal Ville

Tél. : Adresse électronique

- Y a-t-il des chefs de pupitre ? Oui Non Si oui, combien?

- Le chœur dispose-t-il d'un(e) pianiste pendant les répétitions

- Toujours Souvent Parfois Jamais

II - Fonctionnement

Répétitions en Tutti

- Les répétitions en Tutti ont lieu (*une seule réponse possible*) :

NB : pour les chorales liturgiques, ne pas tenir compte de la répétition qui précède l'office.

Une fois par semaine

Dans ce cas, des répétitions complémentaires en Tutti sont-elles ajoutées (demi-journées, week-ends...)?

Oui Non

Si oui, est-ce : Ponctuellement Régulièrement

Uniquement par sessions de travail (demi-journées, journées, week-ends ou autre)

Précisez la forme et la fréquence de ces répétitions :

Uniquement en fonction des productions du chœur

Autre fréquence de répétition (précisez) :

- Le chœur répète-t-il pendant les vacances scolaires Souvent Parfois Jamais

Répétitions par pupitre

- Y a-t-il des répétitions par pupitres? Oui Non

Si oui, ces répétitions ont lieu (*une seule réponse*) :

Régulièrement Ponctuellement Autre (*précisez*) :

Conditions d'admission

- Le recrutement :

Est ouvert à tous, sans audition ni entretien.

Se fait sur audition et/ou entretien. Dans ce cas, précisez si c'est avec (*plusieurs réponses possibles*) :

Un test de lecture Un test de chant Un entretien

- Y a-t-il d'autres conditions d'admission (suivre des cours de chant, par exemple) Oui Non

Si oui, précisez la (les)quelle(s) :

Lieu et instrument de répétition

- Nature du lieu de répétition :

Ecole de musique

Maison pour tous

Foyer rural

MJC

Centre social

Maison de quartier

Salle communale

Salle paroissiale ou église

Ecole primaire

Collège

Lycée

Université

Lieu associatif

Maison de retraite

Entreprise

Chez un particulier

Salle appartenant à l'ensemble vocal

Autre (*précisez*)

- Disposez-vous d'un instrument d'accompagnement pour vos répétitions Oui Non

Si oui, est-ce (*plusieurs réponses possibles*)

Un piano à queue

Un piano droit

Un piano électronique à demeure (*type clavinova*)

Un orgue à tuyaux

Un orgue électronique

Un synthétiseur portable

Un autre instrument (*précisez*) :

- Cet instrument est-il régulièrement entretenu et accordé le cas échéant ? Oui Non

Salle de répétition

- La salle est-elle exclusivement utilisée par un ou des chœur(s)? Oui Non
- La dimension de la salle convient-elle aux répétitions ? Oui Non
- L'acoustique de la salle convient-elle aux répétitions ? Oui Non
- La salle est-elle équipée de gradins pour les choristes ? Oui Non
- La salle dispose-t-elle de pupitres pour les choristes ? Oui Non
- Globalement, cette salle convient-elle aux répétitions ? Oui Non

Utilisez-vous en répétition à des fins pédagogiques

- Des enregistrements audio de vos répétitions et/ou de vos concerts ? Oui Non
- Des enregistrements vidéo de vos répétitions et/ou de vos concerts? Oui Non

Participation aux frais

- Les choristes payent-ils une cotisation annuelle? Oui Non
- Les choristes participent-ils financièrement à l'achat des partitions? Oui Non
- Les choristes participent-ils financièrement à l'achat des costumes de scène? sans objet Oui Non
- Si le chœur propose des formations, les choristes y participent-ils financièrement? sans objet Oui Non

Financement et aides diverses

NB: Merci de vous baser pour les questions qui suivent sur les trois dernières années civiles (2000/2001/2002)

- Le chœur a-t-il bénéficié d'aides en nature (mise à disposition de salles, régie son...) Oui Non

Si oui, de quelle(s) collectivité(s) ou institution(s) viennent ces aides?

- Le chœur a-t-il bénéficié d'un mécénat privé ? Oui Non
- Le chœur a-t-il bénéficié de subventions, régulières ou ponctuelles ? Oui Non

Si oui, précisez l'origine des subventions et précisez si elles sont ou non reconduites chaque année.

Reconduite chaque année

- Commune d'implantation du chœur Oui Non
- Pays Oui Non
- Communauté de communes ou district Oui Non
- Conseil Général Oui Non
- Conseil Régional Oui Non
- DRAC Oui Non
- Ministère de la Jeunesse et des Sports Oui Non
- Ministère de l' Education Nationale Oui Non
- Autre (précisez) :

Formation des choristes au sein du chœur

En vous basant sur les trois dernières années scolaires (dont l'année 2001-2002), a-t-il existé ou existe-t-il pour les choristes des formations (régulières ou ponctuelles) au sein du chœur ? Oui Non

– Si oui, précisez s'il s'agit de formations concernant (*plusieurs réponses possibles*) :

- La totalité des choristes
- Une partie des choristes

– Précisez s'il s'agit de formations (*plusieurs réponses possibles*) :

- Régulières, dans le cadre de
- Régulières, selon une organisation entièrement décidée par le chœur
- Ponctuelles, au gré des besoins du chœur, selon une organisation entièrement décidée par le chœur
- Autre (*précisez*) :

– Précisez de quelle(s) formation(s) il s'agit (*plusieurs réponses possibles*) :

- Formation vocale
- Formation musicale (lecture et/ou rythme)
- Formation aux styles, aux répertoires...
- Formation à l'expression corporelle et/ou scénique. Dans ce cas, précisez:
- Autre (*précisez*) :

– Cette (ces) formation(s) est (sont) confiée(s) (*plusieurs réponses possibles*) :

- A une (des) personne(s) membre(s) du chœur
- A un(des) prestataire(s) extérieur(s). Dans ce cas, est(sont)-il(s) missionné(s) par (*plusieurs réponses possibles*)
 - Une fédération Une école de musique
 - Un dispositif local..... Autre (*précisez*) :

Formation des choristes hors du chœur

– Certains choristes suivent-ils de leur propre initiative des cours de solfège ? Oui Non

Si oui, le chœur leur apporte-t-il une aide financière? Oui Non

– Certains choristes suivent-ils de leur propre initiative des cours de chant ? Oui Non

Si oui, le chœur leur apporte-t-il une aide financière? Oui Non

– Les choristes qui se forment hors du chœur le font par le biais (*plusieurs réponses possibles*) :

- Une fédération Une école de musique
- Un dispositif local..... Autre (*précisez*) :

Emplois (bénévoles ou non) liés au chœur

Outre le travail effectué bénévolement par des membres du chœur, les activités du chœur génèrent-elles des emplois, bénévoles ou rémunérés ? Oui Non

Si oui, précisez la nature de ces emplois (secrétaire, administrateur, régisseur...) :

- 1) Bénévole Rémunérée à plein-temps
 Rémunérée à temps partiel (*précisez*)
- 2) Bénévole Rémunérée à plein-temps
 Rémunérée à temps partiel (*précisez*)
- 3) Bénévole Rémunérée à plein-temps
 Rémunérée à temps partiel (*précisez*)

III - Profil artistique

Répertoire

En se référant aux trois dernières années scolaires (dont l'année 2001-2002):

– Le répertoire du chœur est un répertoire (*plusieurs réponses possibles*) :

- De musique profane
- De musique sacrée
- De musique liturgique (= utilisée pour des offices)

– Le répertoire du chœur est un répertoire (*une seule réponse possible*) :

- Le chœur a un répertoire globalement "varié", sans prédilection particulière
- Le chœur a un répertoire globalement "varié", mais privilégie un (ou des) répertoire(s)
- Le chœur privilégie clairement un (ou des) répertoire(s)

– Le répertoire du chœur comporte les genres ou les époques suivants (*plusieurs réponses possibles*) :

	<u>De manière privilégiée</u>	<u>Souvent</u>	<u>Parfois</u>	<u>Jamais</u>
α Chant grégorien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique médiévale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique de l'époque Renaissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique de l'époque dite « baroque »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique de l'époque dite « classique »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique de l'époque romantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique "savante" du XX ^{ème} siècle (avant 1945)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique "savante" contemporaine (après 1945)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Oratorio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Opéra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Opéra pour enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Opérette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Comédie musicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Comptines et contes musicaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Chanson (y compris harmonisée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Jazz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Gospel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Negro Spiritual	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique traditionnelle et/ou folklorique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Musique liturgique d'aujourd'hui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α Autres (<i>précisez</i>) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

En se basant sur les trois dernières années:

- Le chœur a-t-il fait lui-même ou a-t-il participé avec d'autres chœurs à des créations? Oui Non
 Si non, envisage-t-il de le faire ? Oui Non
- Le chœur a-t-il passé des commandes à un ou des compositeur(s)? Oui Non
 Si non, envisage-t-il de le faire ? Oui Non

Choix du répertoire

– Qui effectue le choix du répertoire (*plusieurs réponses possibles*) ?

- Le (ou les) chef(s) de chœur seul(s)
- Le (ou les) chef(s) de chœur après - ou avec - consultation du chœur
- Le chœur. Précisez selon quel processus (comité, vote...) :

– Quelles sont les sources utilisées pour le choix du répertoire ?

	<u>Exclusivement</u>	<u>Souvent</u>	<u>Parfois</u>	<u>Jamais</u>
α médiathèque(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
préciser la (les) quelle(s).....				
α services télématiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
préciser le(s) quel(s).....				
α centre(s) de documentation musicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
préciser le(s) quel(s).....				
α magasins de musiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α catalogues éditeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α suite à des concerts d'autres chœurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α suite aux conseils d'un autre chef de chœur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
α autre : (<i>précisez</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Formes des prestations musicales

– Le chœur se produit :

- α A cappella Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Avec accompagnement d'un instrument Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- Précisez (*piano, clavecin, orgue, guitare...*):
- α Avec de petits ensembles instrumentaux Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- Précisez la composition de la formation :
- α Avec orchestre Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Avec des chanteurs solistes Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Autre réponse

– Si le chœur chante exclusivement ou régulièrement *a cappella*, est-ce (*plusieurs réponses possibles*) :

- Par choix délibéré de favoriser un répertoire *a cappella*
- Pour d'autres raisons (*précisez*) :

Langues, le chœur chante :

α En français	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En latin	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En anglais	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En allemand	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En italien	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En espagnol	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En russe	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais
α En	<input type="checkbox"/>	Exclusivement	<input type="checkbox"/>	Souvent	<input type="checkbox"/>	Parfois	<input type="checkbox"/>	Jamais

IV - Productions

Les manifestations publiques du chœur

En vous basant sur les trois dernières années scolaires dont l'année 2001-2002:

– Combien le chœur donne-t-il de concerts en moyenne chaque année?.....

– Le chœur donne des concerts :

- α Dans la (les) commune(s) d'implantation du chœur Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Dans le département (hors la commune) Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Dans la région (hors le département) Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α En France (hors la région) Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α A l'étranger Exclusivement Souvent Parfois Jamais

– Le chœur :

- α Organise lui-même ses concerts Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Est invité à se produire sans cachet Exclusivement Souvent Parfois Jamais
- α Est invité à se produire avec cachet Exclusivement Souvent Parfois Jamais

– Le chœur participe à des rassemblements de chœurs (précisez s'ils sont organisés par des fédérations) :

- α Locaux Souvent Parfois Jamais

Le(s)quel(s) et organisés par qui ?

- α Départementaux Souvent Parfois Jamais

Le(s)quel(s) et organisés par qui ?

- α Régionaux Souvent Parfois Jamais

Le(s)quel(s) et organisés par qui ?

- α Hors région Souvent Parfois Jamais

Le(s)quel(s) et organisés par qui ?

– Le chœur organise-t-il (ou est-il intéressé par l'organisation) des rassemblements de chœurs (échanges, regroupements pour des concerts...) Souvent Parfois Jamais

– Le chœur participe à des festivals : Souvent Parfois Jamais

Si oui, le(s)quel(s)?

– Le chœur développe des projets artistiques communs avec :

- α Un ou plusieurs chœurs Souvent Parfois Jamais
- α Un ou plusieurs orchestres Souvent Parfois Jamais
- α Une ou plusieurs compagnies de théâtre Souvent Parfois Jamais
- α Une ou plusieurs compagnies de danse Souvent Parfois Jamais
- α Une ou plusieurs écoles de musique Souvent Parfois Jamais
- α Le milieu scolaire Souvent Parfois Jamais
- α Autre (précisez): Souvent Parfois

– Les manifestations du chœur comportent une dimension :

α De mise en espace dans les lieux de concert ?

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

α De mise en scène ?

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

α De chorégraphie ?

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

α De jonction avec d'autres modes d'expression artistique (photo, peinture, vidéo...) ?

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

– Le chœur se produit :

α Dans des églises ou chapelles

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

α Dans des salles (de concert ou polyvalentes)

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

α Ailleurs (*précisez*)

Exclusivement Souvent Parfois Jamais

- En vous basant sur les dix dernières années : le chœur a-t-il déjà participé à des concours? oui non

Précisez le(s) concours, l'année et les éventuelles récompenses :

.....
.....

Nature d'éventuelles fonctions liturgiques (même ponctuelles)

Le chœur assure-t-il, régulièrement ou ponctuellement, une fonction liturgique? Oui Non

Si oui, c'est : (*une seule réponse*)

L'unique activité du chœur. C'est pour cela qu'il existe, et il ne fait que cela.

La principale activité du chœur. C'est pour cela qu'il existe, mais il peut faire d'autres choses (concerts...)

Une activité occasionnelle pour le chœur. Ce n'est pas son activité principale.

Enregistrements

Le chœur réalise-t-il des enregistrements :

– A usage restreint de souvenir (pour des amis, la famille...) ? Oui Non

Si oui, s'agit-il de : K7 CD Vidéo

– A des fins de promotion, mais non destinés à la vente ? Oui Non

Si oui, s'agit-il de : K7 CD Vidéo

– Destinés à la vente ? Oui Non

Si oui, s'agit-il de : K7 CD Vidéo

α Ces enregistrements sont-ils vendus par vous-même ? Oui Non

α Ces enregistrements sont-ils vendus par des circuits professionnels de distribution ? Oui Non

α Ces enregistrements ont-ils été réalisés par des professionnels ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Questionnaire complémentaire pour les chefs de chœur National

Ce questionnaire doit être retourné SVP avant
accompagné des questionnaires chœur

Destinataire :

Nom du chef de chœur : Prénom.....

Nom et commune d'implantation du (ou des) chœur(s) que vous dirigez :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4).....

**Vous avez déjà rempli ce questionnaire parce que vous dirigez un autre chœur :
Ne tenez pas compte de celui-ci**

A LIRE ATTENTIVEMENT

→ Cette partie du questionnaire doit impérativement être remplie par le (la) chef de chœur.

→ S'il y a deux chefs de chœur, merci de photocopier le questionnaire. Si le deuxième chef est un(e) assistant(e), précisez sur chaque questionnaire duquel des deux il s'agit : chef titulaire ou assistant.

→ Le but de ce questionnaire spécialement destiné aux chefs de chœur est de contribuer à un état des lieux des pratiques vocales. Il ne s'agit pas d'une enquête sur chaque chœur, mais d'une étude statistique. Les résultats ne feront pas apparaître les noms des chefs de chœur. Les institutions qui questionnent s'engagent à respecter cet anonymat.

Qui êtes-vous ?

→ Vous êtes : Un homme Une femme

→ Quel est votre âge? ans

→ Depuis combien d'années pratiquez-vous la direction de chœur ? : Depuis ans (ou mois)

→ Dirigez-vous plusieurs chœurs ? Oui Non Si oui, combien?

→ Vous dirigez un ou des chœur(s) (*plusieurs réponses possibles*) :

- d'enfants d'adolescent(e)s de jeunes d'étudiants d'adultes
 associant des enfants et des adultes du troisième âge autre (*précisez*)

→ Votre activité de chef de chœur est-elle rémunérée ?

- Oui, dans tous les cas Oui, dans certains cas Non

Si oui, précisez si elle constitue pour vous un revenu (*une seule réponse*) :

- Unique Principal Secondaire

→ Vous êtes actuellement :

- En activité Retraité(e) Etudiants / Scolaire En recherche d'emploi Sans profession

→ Votre dernière profession est-elle ou a-t-elle été en rapport avec la musique ? Oui Non

Si oui, précisez si vous êtes ou avez été :

→ Professeur d'éducation musicale et chant choral en collège Oui Non

→ Professeur d'éducation musicale et chant choral en lycée Oui Non

→ Musicien(ne) intervenant à l'école Oui Non

→ Enseignant au sein d'une école de musique Oui Non

Si oui, quelle(s) discipline(s) enseignez-vous ?

→ Musicien intermittent du spectacle Oui Non

→ Musicien salarié (musicien d'orchestre...) Oui Non

Si oui, précisez l'activité :

→ Autre (*précisez*) :

Si non, votre dernière profession est-elle ou a-t-elle été :

→ Dans le domaine socio-culturel ou d'éducation populaire Oui Non

→ Dans une institution culturelle Oui Non

→ Dans l'une des catégories socioprofessionnelles suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants | <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires santé |
| <input type="checkbox"/> Artisans | <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires fonction publique |
| <input type="checkbox"/> Commerçants | <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires administrative et commerciale |
| <input type="checkbox"/> Chefs d'entreprise | <input type="checkbox"/> Techniciens |
| <input type="checkbox"/> Professions libérales | <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise, contremaître |
| <input type="checkbox"/> Cadres de la fonction publique | <input type="checkbox"/> Employés de la fonction publique |
| <input type="checkbox"/> Professions intellectuelles /artistiques | <input type="checkbox"/> Employés administratifs et de commerce |
| <input type="checkbox"/> Cadres d'entreprise | <input type="checkbox"/> Employés services aux particuliers |
| <input type="checkbox"/> Enseignants (<i>sauf prof. de musique</i>) | <input type="checkbox"/> Ouvriers |

Quel est votre parcours musical ?

→ Avant d'être chef de chœur, avez-vous été choriste étant :

→ **Enfant** Oui Non

Si oui, était-ce dans un ensemble liturgique ? Oui Non

Si oui à la question précédente, cela a-t-il déterminé le fait que vous fassiez du chant choral ? Oui Non

→ **Adolescent** Oui Non

Si oui, était-ce dans un ensemble liturgique ? Oui Non

Si oui à la question précédente, cela a-t-il déterminé le fait que vous fassiez du chant choral ? Oui Non

→ **Adulte** Oui Non

Si oui, était-ce dans un ensemble liturgique ? Oui Non

Si oui à la question précédente, cela a-t-il déterminé le fait que vous fassiez du chant choral ? Oui Non

→ Chantez-vous dans un (des) autre(s) chœur(s) que celui (ceux) que vous dirigez ?

Régulièrement Parfois Jamais

→ Avez-vous pris des cours de chant ? Oui Non

→ Prenez-vous actuellement des cours de chant ? Oui Non

→ Avez-vous dans le passé pratiqué un (des) instrument(s) de musique ? Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

→ Pratiquez-vous aujourd'hui un (des) instrument(s) de musique ? Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

→ Avez-vous des diplômes d'études musicales ou d'enseignement de la musique ? Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

→ Le fait que vous dirigiez un (des) chœur(s) correspond pour vous (*une seule réponse*) :

D'abord un choix. Vous avez voulu être chef de chœur.

D'abord au résultat d'une suite d'événements que vous n'aviez pas forcément prévus.

→ Avez-vous bénéficié d'une formation à la direction de chœur avant de diriger votre premier chœur ? Oui Non

→ Avez-vous bénéficié par le passé d'une formation à la direction de chœur ? Oui Non

Si oui, précisez dans quel cadre :

Ecole de musique Université Centre d'Art Polyphonique

Fédération (*précisez laquelle*) :

Autre (*précisez*) :

→ Bénéficiez-vous actuellement d'une formation à la direction de chœur ? Oui Non

Si oui, précisez dans quel cadre :

Ecole de musique Université Centre d'Art Polyphonique

Fédération (*précisez laquelle*) :

Autre (*précisez*) :

Si oui est-elle prise en charge ? Oui Non

Si oui par qui ? Précisez si c'est : En totalité En partie

→ Pour votre formation de musicien(e), vous êtes-vous rendu(e) dans un autre pays que la France ? Oui Non

Si oui : → Pour quelle(s) formation(s) était-ce ?

→ Dans quel(s) pays était-ce ?

→ Envisagez-vous de faire, dans l'avenir, un complément de formation ? Oui Non

Si oui : → Sur quels sujets ?

→ Sous quelle forme ?

→ Avez-vous le sentiment d'avoir une connaissance dans les domaines suivants, et à quel degré :

A Pas de connaissance particulière *B Connaissance de base*

C Connaissance moyenne *D Connaissance approfondie*

Remplissez les cases de droite en fonction du code ci-dessus (A, B, C ou D)

Solfège (ou "formation musicale")	
Analyse de partitions	
Formation aux styles, aux genres, aux périodes...	
Technique vocale personnelle	
Physiologie de la voix / Fonctionnement de l'appareil phonatoire	
Pédagogie du chant appliquée à un chœur	
Travail corporel (avec ou sans une méthode particulière)	
Phonétique des langues étrangères	
Langage du geste ("gestique")	
Technique de répétition	
Technique d'apprentissage par imitation	
Dynamique de groupe, communication au sein d'un groupe	
Elaboration d'un programme de concert	
Accompagnement au clavier	
Réduction au clavier	
Transposition au clavier	
Acoustique	
Direction d'orchestre	
Direction de chœur d'enfants (si vous en dirigez ou en avez dirigés)	
Direction de chœur d'adolescents (si vous en dirigez ou en avez dirigés)	

Conformément aux articles 26, 27 et 34 de la loi 78-17 du 6/01/86 dite "Informatique et liberté", toute personne justifiant de son identité a un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives. La signature des personnes concernées est obligatoire.

Date : / /

Signature :